



Dossier de presse

Ouverture de l'Espace de Consommation Sécurisé (ECS) – visite officielle du 28 septembre 2018

Contenu :

- Le communiqué de presse de la fondation ABS relatif à l'ouverture de l'ECS avec les personnes de contact ;
- Le communiqué de presse de la Ville de Lausanne relatif à l'ouverture de l'ECS ;
- Le discours du directeur ;
- Les discours du président et de la vice-présidente du conseil de la fondation ABS ;
- Le rapport d'activité 2017 de la fondation ABS avec de nombreuses données statistiques ;
- Quelques chiffres et informations-clefs sur les activités de la fondation ABS et de l'ECS ;
- Le préavis 2016 – 41 de la Ville de Lausanne sur la politique communale en matière de drogues ;
- La procédure d'accès pour les usagers et les informations collectées ;
- Les plans des locaux de la fondation ;
- Un lien vers des images d'illustration utilisables par les médias (ci-dessous) :

<https://www.dropbox.com/sh/6mltb0ni2mo74mu/AAAhOsjbYOTH025KvAWwqzlqa?dl=0>



Ouverture de l'Espace de consommation sécurisé (ECS) de la fondation ABS

L'Espace de consommation sécurisé (ECS) ouvre ses portes lundi 1^{er} octobre dans le quartier du Vallon. Voulu et financé par la Ville de Lausanne, ce local offre une alternative à la consommation de drogues dans l'espace public. La fondation ABS, au bénéfice de son expérience en matière d'aide aux personnes toxicodépendantes, de réduction des risques et d'aide à la survie se dote ainsi d'un dispositif unique en Suisse du fait d'un large éventail de prestations complémentaires les unes aux autres. L'ECS fait l'objet de collaborations étendues entre ABS et différents acteurs du milieu dont la police, les services sociaux de la ville de Lausanne et les structures de soins. Enfin la fondation ABS entend limiter les aspects néfastes de l'ECS sur le quartier par le dialogue avec les habitants et la participation à la vie du quartier. L'ECS sera ouvert tous les jours de midi à 19 heures.

L'Espace de consommation sécurisé (ECS) de la fondation ABS ouvre ses portes le lundi 1^{er} octobre. L'ECS est un local où les personnes toxicodépendantes pourront consommer des psychotropes par injection ou inhalation dans de bonnes conditions d'hygiène et sous la supervision du personnel soignant et d'intervenants sociaux. Lausanne se dote ainsi d'un dispositif de réduction des risques ayant fait ses preuves dans d'autres villes de Suisse et complétant l'offre de prestation du réseau médico-social déjà en place dans la région.

Mis en œuvre par la fondation ABS sur mandat de la Ville de Lausanne, l'ECS s'insère dans les structures préexistantes de la fondation ABS : le Passage et la Terrasse, respectivement lieu d'accueil et de vie, et espace où la consommation d'alcool est tolérée. La fondation ABS gère aussi le Distribus et un automate d'échange de matériel de consommation.

L'ECS est d'abord un dispositif d'aide à la survie. Il permet d'approcher les populations fragilisées par la consommation de drogues et de favoriser l'émergence de demandes de soins adaptés. Les usagers passent au préalable un entretien. L'accès à bas seuil est garanti : il s'agit d'un principe fondamental à la fondation ABS. Le bas seuil d'accès implique le respect de l'individu et exclut tout jugement de valeur. Ce principe garantit l'anonymat des usagers : aucun dossier personnel n'est constitué, ce qui facilite l'accessibilité. Les contraintes et barrières entre l'utilisateur et les prestations sont réduites au minimum afin de ne pas décourager l'accès par une impression de contrôle ou de surveillance. La facilité d'accès est une des conditions du succès de l'ECS et du développement d'une relation de confiance entre les usagers et les collaborateurs.

La réduction des risques et la prévention sont les points centraux du projet. L'ECS permet de réduire les dangers liés à la consommation de drogue en offrant aux personnes précarisées et désinsérées une alternative à la consommation dans l'espace public, ce qui tend à limiter les risques pour toute la population : une injection pratiquée dans l'ECS est potentiellement une injection de moins sur la voie publique. Le risque d'abandon de matériel de consommation usagé est ainsi réduit. La présence de soignants et d'intervenants sociaux permet la promotion de pratiques adéquates et l'acquisition de certains réflexes en matière de consommation de drogues. Les messages de prévention sont renforcés et la responsabilisation des consommateurs encouragée.

Les travaux préparatoires ont notamment réuni le Service social de la Ville (SSL), la Police, l'Observatoire de la sécurité et la fondation ABS afin de définir les modalités d'accès et de fonctionnement de l'ECS. La collaboration entre les différents acteurs concernés est renforcée. Le fonctionnement du dispositif fera l'objet d'une évaluation et d'un suivi menés en collaboration avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Le projet a nécessité des travaux d'aménagement de l'espace de consommation et de rénovation des locaux attenants. La Ville de Lausanne a largement participé au financement du projet et la Loterie romande a contribué à la réalisation de l'ECS à hauteur de CHF 300'000.

La fondation ABS s'efforcera de minimiser l'impact négatif de l'ECS sur le quartier du Vallon. Un important effort de coopération et de communication avec les habitants est entrepris depuis longtemps par ABS qui participe à la vie du quartier par différentes actions dont le ramassage hebdomadaire de matériel usager et un dialogue constant avec l'association de quartier. Des rencontres régulières seront organisées afin d'informer les voisins de la fondation, répondre aux questions et prendre connaissance des doléances.



Personnes de contact

Gilles Lugrin, Président de la fondation ABS – Tél. 078 600 89 28 – Courriel : glugrin@lugrin.net

Marcel Cohen - Dumani, Vice-président – Tél. 078 602 52 94 – Courriel : marcel@cohen-dumani.com

Matthieu Rouèche, Directeur – Tél. 076 251 20 14 – Courriel : matthieu.roueche@fondationabs.ch

Communiqué

L'Espace de consommation sécurisé ouvre ses portes

Dès le 1^{er} octobre 2018, la Ville complète son «dispositif addiction» avec l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé (ECS). Situé dans les locaux de la Fondation ABS, il offrira aux bénéficiaires un lieu de consommation à moindre risque, ainsi qu'un accès à des prestations et des soins de premier recours. Ce projet pilote fera l'objet d'un bilan après trois ans.

Réduire les risques et les méfaits liés à la consommation de drogue, améliorer l'état de santé des consommateurs, leur permettre d'être orientés dans le réseau social et sanitaire lausannois ainsi que réduire la consommation dans l'espace public, telles sont les principales missions auxquelles doit répondre l'Espace de consommation sécurisé (ECS) qui ouvre le 1^{er} octobre 2018.

L'ECS s'installe dans les locaux de la Fondation ABS (Accueil à Bas Seuil), au chemin du Vallon 4. Ainsi, avec le *Passage* et la *Terrasse*, les usagers bénéficieront sur un même lieu de prestations, telles que soins de premier recours, vestiaire, douche, repas de midi, mais aussi appui social pour obtenir une orientation au sein du dispositif d'aide lausannois. L'ECS est destiné à toute personne majeure et dépendante d'une drogue. Comme pour les autres structures, des informations de bases, telles que l'âge, le lieu de résidence, la provenance ou la nationalité seront demandés.

« L'ECS est un pièce importante pour compléter le dispositif existant. Il poursuit l'objectif de la Municipalité de diminuer les risques pour les consommateurs les plus précarisés et de réduire les nuisances pour l'ensemble de la population lausannoise», souligne Oscar Tosato, conseiller municipal en charge des sports et de la cohésion sociale.

Cette structure se compose d'un espace d'accueil et de deux salles de quatre places, l'une pour l'injection et l'autre pour l'inhalation. Un emplacement est également prévu pour le *sniff*. Enfin, un local dédié aux soins est partagé avec la structure du *Passage*. L'ECS sera ouvert sept jours sur sept, de 12h à 19h. Quatre collaborateurs seront présents en permanence ainsi qu'un agent d'accueil et de sécurité. Ce dernier veillera à la tranquillité des lieux.

La gestion de cette structure est confiée à la Fondation ABS. Les frais d'exploitation se montent à 1,26 millions de francs par an, incluant la sécurité. L'ECS fera, par ailleurs, l'objet d'une évaluation par l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP) et un bilan sera dressé à l'issue de la phase pilote de trois ans. Des réunions avec les habitants seront organisées pour veiller à sa bonne intégration dans le quartier.

Avec cette ouverture Lausanne rejoint les 8 autres villes suisses qui disposent d'une telle structure. Les études menées mettent en évidence qu'une fréquentation régulière d'un ECS favorise la réduction de la consommation, améliore l'état de santé des usagers et diminue, dans le même temps, les nuisances liées à la consommation sur l'espace public, notamment en termes de déchets.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, conseiller municipal, direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 79 442 57 77**
- **Matthieu Rouèche, directeur de la Fondation ABS, +41 76 251 20 14**

Lausanne, le 28 septembre 2018

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

1 / 1



Discours de M. Matthieu Rouèche prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'ECS

Je remercie les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation ABS qui se sont investis dans ce projet tout en assurant le fonctionnement normal des autres prestations de la fondation ABS.

Je remercie l'équipe de *Quai 9* à Genève et Mme Martine Baudin, Directrice de *Première Ligne* pour leur soutien, leur expertise et leur accueil dans le cadre de la formation de l'équipe ABS. La disponibilité et l'expérience de Mme Baudin ont été décisives tant pour l'engagement et la formation des équipes que pour les questions de sécurité.

Réduction des risques et aide à la survie

J'aimerais revenir sur les concepts de base qui fondent les activités de la Fondation ABS et clarifier les notions de *réduction des risques*, d'*aide à la survie* et de *bas seuil d'accessibilité*.

Ces termes sont peut-être connus par la majorité d'entre vous, mais il est important de préciser exactement de quoi il s'agit pour éviter les malentendus et amalgames.

La réduction des risques est l'un des quatre piliers de la politique suisse en matière d'addiction avec la *prévention*, la *thérapie et réinsertion* et le *contrôle et la répression*.

L'objectif est de limiter les risques et les dommages liés à la consommation pour les personnes usagères de drogues mais aussi pour la société.

De quels risques et dommages parlons-nous ?

- **Risques et dommages sociaux** d'abord – isolement (chiffres des personnes sans emploi, en rupture avec la famille), marginalisation, absence de logement (nombre de personnes sans logement fixe, SDF), rupture avec les institutions sociales.
- **Risques et dommages de santé** également – overdoses, maladies transmissibles : HIV et hépatites, IST, problèmes somatiques (plaies, problèmes de veines, de foi, etc.), troubles psychiques, rupture avec le réseau de soins.

Face à ces problématiques, l'utilisation du terme d'*aide à la survie* n'est pas anodin.

Si l'on veut permettre aux personnes consommatrices de drogues de pouvoir simplement envisager une évolution de leur situation, *il faut bien qu'ils soient encore vivants* ! Les prestations d'aide à la survie partent des besoins de base de tout être humain. L'alimentation, l'hygiène, les soins de base, le sentiment de sécurité qui permet un répit, des liens sociaux avec des personnes de confiance ; pour parler des problèmes et imaginer des solutions.

Ce sont des éléments indispensables.

L'aide à la survie ne se résume pas à sa propre consommation ; le consommateur doit être capable de faire des choix pour lui-même et pour les autres, il doit être conscient qu'il en est responsable.



Dans cette logique, les prestations proposées se veulent pragmatiques.

Nous faisons face à des situations réelles et multiples, vécues par des personnes très différentes, qui sont en partie créés par la société dans laquelle nous vivons.

Améliorer les conditions de vie et limiter les risques liés à la consommation des usager-ère-s n'est ni une incitation ni une banalisation de l'usage de drogues.

C'est essentiellement redonner de la dignité aux personnes, en se rappelant que cela peut tous nous concerner un jour, quels que soient nos origines, nos parcours, nos situations familiales et sociales.

Fondamentaux de l'accueil bas-seuil

Rappelons-le, c'est inscrit dans le nom de la fondation ABS : pour un **Accueil à Bas Seuil**.

L'accueil à bas seuil d'accessibilité est un moyen essentiel pour toucher des personnes souvent marginalisées, en rupture avec le monde du travail, leur réseau familial, et – faut-il le rappeler ? – dans l'illégalité.

Des personnes qui fréquentent rarement les structures de soins ou sociales dans lesquelles les contraintes administratives et, aussi, le jugement moral de la consommation, la posture de conseil, constituent un frein important à l'accès.

Notre objectif : Permettre aux personnes de sortir de l'isolement, de prendre ou reprendre contact avec des professionnels et d'accéder aux prestations d'aide à la survie.

Nos principes : l'absence de contraintes administratives – l'absence de jugement moral de la consommation considéré comme un des éléments de leur vie – l'anonymat et l'accueil non-discriminant pour toute personne consommatrice.

L'accueil à bas seuil constitue déjà un seuil, car il est difficile de demander de l'aide et de franchir la porte d'une structure, aussi bas qu'en soit le seuil d'accès : le **bas seuil** est encore trop haut pour certains.

Dispositifs et prestations

La Fondation ABS est composée de 3 structures : le Passage, le Distribus et la Terrasse.

Dans ces trois lieux, nous offrons des prestations qui répondent à des problématiques récurrentes des consommateurs :

- Des déjeuners et des diners,
- Des habits propres et adaptés au climat,
- Des douches,
- Du matériel d'hygiène (brosses à dents, savons, rasoirs, etc.) et une machine à laver,
- Des soins de premiers recours (évaluation des plaies, désinfection, pansements, etc.), des prestations d'accompagnement social (démarches administratives, téléphone, gestion des rendez-vous, etc.),
- Des prestations de travail occupationnel (ramassage de matériel usagé dans l'espace public notamment)
- Enfin l'échange et la distribution de matériel de consommation (message de réduction des risques liés aux produits et aux modes de consommation).



ECS - Espace de consommation sécurisé

Avec l'ECS, il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure en partant de rien, mais de s'appuyer sur la large expérience de l'équipe et les liens existant avec les usagers.

L'ECS est un lieu qui nous permet de travailler directement sur les problématiques liées aux pratiques de consommation, en étant présents au moment où elles sont pratiquées.

Jusqu'à aujourd'hui, la distribution de matériel propre était accompagnée d'échanges individuels permettant de sensibiliser les usagers aux risques principaux tout en sachant que l'utilisateur, faute de logement ou de lieu approprié, ira consommer dans l'espace public (toilettes, rues, cage d'escaliers, forêt, etc.).

Les usagers qui sont en contact avec la Fondation ABS consomment principalement de la cocaïne et de l'héroïne, mais également différentes médications prescrites ou détournées (benzodiazépines, méthadone, dérivés de morphine, etc.), ainsi que différents stimulants de type amphétamines.

Ils consomment généralement plusieurs produits.

Les modes de consommation sont l'injection, le sniff et l'inhalation.

L'ensemble de ces pratiques de consommation nécessite un matériel spécifique ainsi que différentes manières de préparer les produits et de consommer. Les effets sont également très différents en fonction des produits et des mélanges effectués. L'ECS vise directement à agir sur les risques pris au moment de l'acte de consommation et juste après en agissant sur :

- *L'environnement de consommation* : une salle propre et désinfectée n'est pas des WC publiques, une cage d'escaliers ou un parking et une forêt.
- *Le matériel de consommation à disposition* : le matériel à disposition est propre et à usage unique, non pas une aiguille tombée au sol ou une pipe à crack utilisée par trois personnes auparavant.
- *Les personnes présentes* : des professionnels, formés à l'hygiène d'injection, à la prévention des overdoses et à la réanimation, sont présents pour réagir à tout problème survenant après la consommation et pour améliorer l'hygiène de consommation (trouver une veine, zone d'injection, désinfection, etc.).
- *Le temps à disposition* : nécessaire pour préparer, consommer et vivre l'effet en évitant de se mettre en danger. L'ensemble des manipulations nécessite du temps et chaque geste est une source de risque potentielle.

Concrètement l'ECS disposera dans un premier temps de quatre places d'inhalation, quatre places d'injection et une place de sniff.

Rester cohérent c'est poursuivre notre collaboration avec les voisins, les habitants du quartier, faire en sorte que les personnes que nous accueillons puissent cohabiter au mieux avec le voisinage et que nos activités participent au bien vivre ensemble du quartier du Vallon.

J'aimerais les remercier pour leur ouverture d'esprit et Mme Emmanuelle Anex pour sa présence.

En conclusion

Je remercie les usagers pour leur confiance puisque nous estimons que près de 50% des utilisateurs de l'ECS nous sont déjà connus, en espérant que cette nouvelle prestation puisse répondre à leurs besoins et les aider dans leur parcours de vie.



Discours de M. Gilles Lugin prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'ECS

Mesdames et Messieurs les invités, conseillers communaux, représentants de la Loterie romande, journalistes,

C'est un très grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui dans notre nouvelle structure.

D'abord permettez-moi quelques mots pour présenter la fondation ABS. À l'origine c'était une association ; elle est devenue une fondation en 2002. Son but : la création et l'exploitation de lieux *d'accueil à bas seuil* offrant des prestations sociales, sanitaires et d'accompagnement. Nous voulons donner une dignité pour les personnes concernées par la consommation problématique de produits psychotropes.

Nous comptons actuellement trente professionnels ; 1'500 usagers et usagères nous font confiance en se rendant plus ou moins régulièrement dans une ou plusieurs de nos structures ; environ 150'000 seringues sont échangées chaque année grâce à nos différents points de contact et nous en récupérons 92%.

En 2015, la Ville nous a invité à lui soumettre un concept de projet de local d'injection. Mme Brigitte Martin-Béran vous donnera plus de détails à ce sujet dans un instant.

Quelle est l'originalité de ce projet ?

Il s'intègre dans une institution qui propose déjà un certain nombre de prestations socio-sanitaires ; c'est une situation unique, même au niveau international.

Je tiens à relever **trois** éléments saillants de ce projet pilote de trois ans :

1. L'ECS pourrait laisser craindre quant à la sécurité au sein même de la structure et dans ses alentours ; je pense ici au quartier. Nous avons mis en place un dispositif de sécurité, assuré par un agent d'accueil et de sécurité et géré par L'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne ; ses deux représentants Mathias Schaer et Dinga Da Santos sont d'ailleurs ici présent. Un renforcement sera mis en place pour les premiers mois, le temps que l'ensemble des acteurs, usagers, professionnels, agent d'accueil et de sécurité, habitants du quartier, aient trouvé leurs marques.
2. Deuxièmement : comme dans tous les autres centres similaires en Suisse, *le deal est naturellement interdit*. Les usagers apportent leurs propres produits et la Fondation ABS met à disposition, pour sa part, le matériel nécessaire à la consommation, par exemple des seringues stériles. A souligner à ce propos que depuis des années, nous privilégions l'échange de matériel usagé par du matériel stérile, visant ainsi à limiter, autant que faire se peut, la présence de matériel usagé sur la place publique, mais surtout pour diminuer les risques d'hépatite et VIH.
3. Le troisième et dernier point saillant concerne le caractère pilote de ce projet. Dans ce contexte, un processus d'évaluation a été mis en place avec le soutien de l'IUMPS. Orientée vers une recherche-action, cette dernière permettra non seulement de fournir des données fiables quant aux apports d'une telle structure, mais permettra également, au fil du projet pilote, d'améliorer le dispositif.

Je passe à présent la parole à la vice-présidente de notre fondation Mme Brigitte Martin-Béran. Elle a dirigé le groupe opérationnel chargé de la mise en place de l'ECS.



La « Création » de l'ECS : une histoire déjà longue.

Discours de Mme Brigitte Martin – Béran prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'ECS

L'histoire commence par un refus en votation populaire en 2006. Mais c'est une nécessité pour la Ville de Lausanne que de mettre en place la politique fédérale des quatre piliers. Chargée par le Conseil de fondation de présider le groupe de travail initial, puis le groupe opérationnel, j'en rappelle ici quelques éléments principaux.

Une somme impressionnante d'énergies et de disponibilités ont été mobilisées.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes, et elles sont nombreuses, qui ont consacré sans compter leurs compétences, leur temps, leur énergie et leurs qualités diplomatiques pour mener à bien cette entreprise. Il est impossible de les remercier nommément.

L'ECS n'aurait pas vu le jour sans cette magnifique conjonction de convictions individuelles et d'efforts partagés, du monde politique lausannois, des professionnels du réseau romand de prise en charge des addictions, du Conseil de fondation, du bureau d'architectes Jacques Richter pour son aide bénévole, de notre mécène principal la Loterie romande et des nombreux services concernés de l'Administration communale lausannoise, sans oublier, last but not least, **toute l'équipe socio-sanitaire d'ABS et son directeur Matthieu Rouèche**.

Sans eux rien n'aurait été possible. Que chacun soit assuré de notre reconnaissance.

Je remercie chaleureusement Madame Anne-Marie Maillefer, présidente de la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud pour la Loterie romande, pour sa compréhension de l'importance de notre projet. Le soutien financier de la Loterie romande a permis de couvrir une part majeure des coûts de construction de l'ECS.

Rapide chronologie :

Printemps 2015 : le SSL mandate la Fondation ABS pour formuler un concept pour un projet-pilote visant l'ouverture d'un espace de consommation en ville de Lausanne.

Un groupe de travail est immédiatement constitué qui réunit, outre le directeur de la Fondation, des spécialistes en matière de politique des addictions et de l'action à bas seuil ; je salue ici **le Dr Frank Zobel**, directeur-adjoint d'Addiction-Suisse. Très rapidement il apparaît que l'ouverture d'un ECS adjacent au centre d'accueil du « Passage » présente les meilleures garanties de complémentarité et les meilleures opportunités de synergie pour un tel espace, et que le principe d'une large accessibilité, une accessibilité à bas seuil, constitue un principe essentiel pour la réussite du projet.

Juillet 2015 : remise du rapport au Chef du SSL (à l'époque, M. Michel Cornut)

- Pour la création d'un espace de consommation sécurisé (ECS) à Lausanne,
- Un projet-pilote de trois ans, prévoyant une évaluation confiée à l'IUMSP à l'issue de cette période. Je salue ici **Madame Samitca Sanda** de l'IUMSP, qui est chargée de conduire cette évaluation.

Printemps 2016 : mise en consultation du préavis concernant la politique communale en matière de drogue de la Ville de Lausanne. Ce préavis reprend l'essentiel de la proposition du Groupe de travail.

2 juin 2016 : Adoption du préavis par le Conseil Municipal



En juin 2016 : le Conseil communal est saisi du préavis et nomme une commission chargée d'examiner ce projet. La Commission commence son travail dès la fin de l'été et l'étudie de manière approfondie. Sa majorité en recommande l'adoption, avec quelques amendements, visant notamment à étendre l'horaire d'ouverture originellement proposé, et à prévoir une évaluation intermédiaire à 18 mois ainsi que préciser que l'ECS est en priorité destiné à la population vaudoise, bien que l'Etat ne verse aucune participation financière.

30 mai 2017 : le Conseil Communal approuve à une large majorité la politique communale en matière de drogue et le projet-pilote d'espace de consommation sécurisé.

Dans le courant de l'été 2017, une structure de projet est proposée au Municipal M. Oscar Tosato, qui préside le Comité de pilotage le 22 août 2017.

Le programme de travail est copieux.

5 commissions de travail pour chacune des questions essentielles, soit :

- La transformation des locaux ;
- L'engagement de nouveaux collaborateurs nécessaires et la formation de tous à cette nouvelle prestation ;
- Les conditions d'accès et le maintien de la sécurité dans et autour de l'ECS ;
- Les finances ;
- La communication.

Il faut mentionner ici l'implication généreuse de notre architecte Monsieur Jacques Richter qui a mis gracieusement à notre disposition, ses compétences, son temps et ceux de ces collaboratrices. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Sur les questions de sécurité, je veux remercier particulièrement le major Dumoulin de la Police lausannoise. Son écoute et sa compréhension des enjeux ont été essentielles pour la mise au point du dispositif.

Après une année de travaux intenses, **l'ECS est prêt à ouvrir le 1^{er} octobre 2018**

Mais permettez-moi encore un merci spécial à un membre de notre Conseil de Fondation ; je veux parler de M. Marcel Cohen Dumani, mon collègue vice-président. Aucun problème ne résiste à son opiniâtreté. Et des problèmes, il n'en a pas manqué. Mais tous ont été résolus.

Voilà, ce petit récit constitue la préhistoire de l'ECS. Aujourd'hui, c'est l'histoire qui commence.

Et c'est le directeur, **M. Matthieu Rouèche**, et son équipe qui vont l'écrire, avec les usagères et les usagers qui y seront accueillis. Que cette histoire soit fructueuse et porteuse d'espoir pour eux et pour la Ville de Lausanne.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport d'activité

2017



FONDATION ABS



FONDATION ABS

Table des matières

1. Le billet du président

Enfin un espace de consommation sécurisé, mais à quel prix ?

Les membres du conseil de Fondation

2. Le personnel de la Fondation

2.1. Les membres du personnel au 31 décembre 2017

2.2. Le mot des collaborateurs-trice-s

3. Le défi de la cohérence

L'année 2017 en chiffres

4. Activités des structures ABS

4.1. Le Passage

4.2. La Terrasse

4.3. Le Distribus

4.4. L'EchangeBox

4.5. Matériel de consommation

4.6. Autres activités et collaborations

Permanences vétérinaires

Marché du Vallon

Campagne Support don't punish

5. Quelques perspectives

5.1. La fréquentation du Distribus

5.2. L'évolution de l'âge des usager-ère-s

5.3. L'évolution des habitudes de consommation

6. Conclusion

7. Bilan et compte d'exploitation

8. Remerciements



FONDATION ABS

1. Le billet du président

Enfin un espace de consommation sécurisé, mais à quel prix ?

La Fondation ABS a pour mission d'offrir un accueil aux personnes confrontées à une consommation problématique de produits psychotropes. Grâce à l'engagement professionnel des collaborateurs et collaboratrices de la Fondation, cette dernière a connu un fort développement ces dernières années, coordonnant le Passage, la Terrasse – espace d'accueil avec tolérance de la consommation d'alcool –, le Distribus et le distributeur de matériel stérile. Il manquait pourtant un élément essentiel de tout dispositif de réduction des risques : un **espace de consommation sécurisé** (ECS). Il est d'ailleurs singulier que la Ville de Lausanne, qui se veut pionnière sur de nombreux dossiers, ait autant traîné sur ce point : elle est en effet la dernière grande ville de Suisse à mettre en place un tel espace. La raison en était l'échec, il y a dix ans, d'une votation autour d'un projet mal ficelé de local d'injection.

Mais en 10 ans, les choses ont bien évolué, et au printemps 2017, le Conseil communal votait le lancement d'un projet pilote d'ECS, sur une période de trois ans. Ce projet, dont le mandat a été donné à la Fondation ABS, aura le double objectif d'améliorer la santé des personnes toxicodépendantes tout en limitant le développement d'espaces d'injection sauvages (cages d'escaliers, préaux d'école, parcs publics...). La Fondation ABS a consacré l'année 2017 à mettre en place une réorganisation interne à même d'assurer l'articulation entre les différents éléments du dispositif bas seuil. Parallèlement, elle a élaboré les contours définitifs du



futur ECS.

Entre les opposants de toujours qui distillent de fausses maximes et jettent le discrédit sur un projet qui n'a pourtant que des avantages, des partisans qui oublient parfois la réalité difficile sur laquelle il faut agir pour atteindre les objectifs d'un tel projet (réduction des risques), et ceux qui, peignant le diable sur la muraille, brandissent l'éternel mythe du tourisme social, la Fondation ABS doit trouver le juste chemin en résistant aux excès de toutes sortes aussi

hétéroclites que dangereux. Elle doit garder le bon cap, car toute erreur d'appréciation aurait inéluctablement comme conséquence de faire de l'ECS un projet mort-né. Nous pouvons heureusement compter sur le soutien de nos partenaires (Commune de Lausanne, Canton de Vaud, CHUV, Fondation du Levant, ...), sur l'engagement des

membres de notre Conseil de fondation, et enfin et surtout, sur le professionnalisme de nos collaboratrices et collaborateurs. Qu'elles et ils soient remercié-e-s de permettre cet accueil respectueux des usagers et des usagères. Merci enfin à ces derniers, nos usagères et usagers, qui nous font confiance au quotidien.

Nous ne pouvons conclure ce mot sans prendre congé de M. Nicolas Pythoud, Directeur de la Fondation ABS jusqu'à fin janvier 2018. Le Conseil de Fondation lui sait gré de son investissement, lui exprime sa reconnaissance pour toutes ces années à la tête de l'institution et lui souhaite plein succès dans les nouveaux défis professionnels dans lesquels il a désiré à présent s'investir.

Gilles Lugrin, Président



FONDATION ABS

Les membres du Conseil de Fondation

Président

M. Gilles Lugrin

Directeur IUFRS (Institut universitaire de formation et de recherche en soins, UNIL/CHUV)

Vice-président

M. Marcel Cohen - Dumani

Retraité

Vice-présidente

Mme. Brigitte Martin – Beran

Retraîtée

M. Jean-Bernard Daepfen

Médecin – chef du Centre de traitement en alcoologie du CHUV

M. Pascal Dubrit

Directeur de la Fondation du Levant

M. Gilles Meystre

Président de GastroVaud

Ancien conseiller communal PLR

M. Paolo Mariani

Responsable de l'OIC (EERV)

M. Martin Schnorf

Coordinateur financier EESP

Nous tenons à remercier ici **M. Jean-Brice Willemin** et **M. Frank Zobel** qui ont quitté le Conseil de Fondation en cours d'année 2017 pour avoir mis leurs compétences au bénéfice de la Fondation ABS et pour leur engagement.

2. Le personnel de la Fondation

L'année 2017 s'est avérée être une année particulièrement chargée pour l'ensemble des collaborateurs de la Fondation ABS qui ont assumé en équipe le bon déroulement des prestations aux usagers, 365 jours durant. Malgré un contexte de travail difficile et les perspectives de changements institutionnels, ils-elles ont su rester disponibles et à l'écoute des personnes accueillies. Nous tenons ici à leur témoigner notre gratitude pour leur engagement, leurs qualités humaines et professionnelles ainsi que pour la souplesse dont chacun a su faire preuve.

2.1. Les membres du personnel au 31 décembre 2017

L'équipe de direction

Nicolas Pythoud – directeur

Sébastien Roaux – resp. sanitaire

Matthieu Rouèche – resp. social

L'équipe administrative

Christophe Gay-Balmaz – Responsable administratif RH et finances

Antoine Ray - administration

Patrick Bergier - statistiques

Les intervenant-e-s socio-sanitaires

Fernand Rodriguez

Sébastien Ricou

Vincent Masciulli

Denis Buri

François Grandvoinet

Mélissa Trotzier

Stéphane Moelo

Valérie Nocton

Violaine Freléchaux

Julie Blain

Laurence Rouvière

Dario Larrey

Antoine Cosanday

Virginie Rivière

Gladys Bon

Salomon N'Diaye

Amel Sfar

Françoise Gay

Christophe Al-Kurdi

L'équipe de cuisiniers

Dany Bousson

Pierrot Pittet

Daniel Clerc

L'équipe d'intendance

Isabel Mafuta Toko

Martine Mateus Bukula

Ayrton Carvalho De Sousa

Sebastao Toko (rempl.)

La Fondation ABS remercie chaleureusement son équipe de remplaçants Sophie Corbaz, Vincent Artison, Patrick Bergier et Véronique Tanniger pour leur grande disponibilité et la qualité de leur travail ainsi que les personnes qui nous ont quitté pour relever d'autres défis professionnels : Agnès Cancalon, Pauline Bühler, Raphaël Melon, Pierre Kunegel, Laure Beinat, Vanessa Lehmann et Chantale Gasser. Nous leur

souhaitons une excellente suite de carrière. Merci également aux stagiaires accueillis : Alice Monot, Messie Razban et Jérôme Hannot-Heuten. Pour terminer, nous souhaitons saluer la collaboration avec Caroline Graap, psychologue au Service d'alcoologie du CHUV, qui, dans le cadre de la Terrasse, a su apporter son soutien et proposer des passerelles à nos usagers.



FONDATION ABS

2.2 Le mot des collaborateur-trice-s

2017 est définitivement une année haute en couleurs. Avec le départ de son directeur, Nicolas Pythoud, qui durant des années a su tenir le cap en dépit de sollicitations souvent contradictoires, l'équipe de la Fondation ABS a vécu des changements majeurs et de profondes remises en question qui, grâce à son professionnalisme, ne se sont heureusement pas traduites par une péjoration de la qualité de ses prestations.

Le bilan est donc globalement positif et rend compte de la valeur d'une équipe qui a su s'adapter et prendre appui sur ses années d'expériences. Dans un climat de transitions, nous avons tenu le cap de nos missions de réduction des risques et d'aide à la survie, et cela quotidiennement, en plaçant nos bénéficiaires au centre de nos actions.

Chaque jour, les personnes usagères sont accueillies dans nos murs avec la même volonté de notre part de leur permettre d'accéder à un lieu chaleureux, digne, sécurisant et communautaire. Nos valeurs de non-jugement, d'accueil à seuil bas d'accessibilité, d'accueil dans l'ici et le maintenant, de garantie d'anonymat,

portent nos pratiques et nos actions vers un objectif aussi bien social que sanitaire. Cet engagement souligne une volonté de construire une société plus ouverte et plus inclusive face aux différences.

Au milieu de ces bouleversements institutionnels, l'équipe a su rebondir en continuant de donner du sens et de la perspective à ses mandats et aux prestations offertes dans le cadre de la Fondation ABS. Plus encore, elle s'est investie activement pour anticiper et réfléchir au



nouveau défi qui l'attend pour 2018 : l'ouverture du futur « Espace de consommation sécurisée ». Cette ouverture à venir interroge et stimule notre équipe aussi bien dans son fonctionnement, son organisation, ses valeurs et son processus de professionnalisation. Elle est aussi l'occasion de tisser des liens plus forts avec d'autres prestataires actifs dans la réduction des risques, tant sur le plan national qu'international, et de questionner nos pratiques professionnelles. De cette phase de transition, nous passons actuellement à la construction concrète d'un espace de consommation sécurisée. A suivre!

L'équipe



FONDATION ABS

3. Le défi de la cohérence

Les structures de réduction des risques dans le domaine de la consommation de drogues relèvent, année après année, le difficile défi de faire face quotidiennement à l'évolution des problématiques complexes vécues par les consommateurs de produits psychotropes et de proposer des prestations humaines et pragmatiques aux personnes qui y sont confrontées. Depuis bientôt vingt ans, la Fondation ABS s'engage à mettre en œuvre des prestations d'accueil, de réduction des risques et d'aide à la survie permettant d'améliorer l'état de santé des consommateur-trice-s, de favoriser la création de lien social et de favoriser leur accès au réseau socio-sanitaire et à une place dans la société, de manière responsable. Elle s'engage également à documenter ses activités et à informer les autorités politiques, les professionnel-le-s médico-sociaux et la société civile des réalités de terrain, contribuant ainsi activement à une meilleure compréhension de la problématique et à une meilleure reconnaissance du bien-fondé de la réduction des risques dans la politique drogue, à l'heure où les idéologies sécuritaires et moralisatrices sont encore bien présentes. L'efficacité de cet engagement passe par la nécessité d'accepter les changements, de proposer des solutions efficaces pragmatiques et parfois originales et de relever de nouveaux défis. En ce sens, l'année 2017 peut être appréhendée aussi bien par le prisme du changement que par celui de la continuité. C'est une année marquée par d'importantes évolutions qui posent une fois encore la question de l'adéquation des prestations proposées par la Fondation ABS.

Parmi les évolutions marquantes pour les professionnel-le-s de la Fondation ABS, l'attention

se porte prioritairement sur l'évolution de la situation sociale et sanitaire des usager-ère-s. La précarisation des conditions de vie, marquées notamment par l'absence de domicile stable, ainsi que les situations complexes et sans perspectives d'évolution d'une majorité de personnes consommatrices, en particulier celles ne disposant pas d'une autorisation de séjours, interpellent. La fréquentation des jeunes, pour sa part, continue de diminuer progressivement dans les lieux d'accueil à bas seuil, posant de fait un ensemble de questions complexes lorsque l'on met en perspective l'âge des premières consommations et l'importance maximale des risques pris lors des premières expériences. L'augmentation de la fréquentation du Distribus, jusqu'à un seuil qui questionne les limites de nos possibilités d'accueil, met pour sa part en évidence la pertinence et la nécessité de cette prestation de proximité en réponse aux besoins des usager-ère-s. L'évolution de la distribution de matériel d'injection, l'augmentation du recours à des modes de consommation alternatifs à l'injection et les témoignages relevant l'utilisation de matériel différent de celui proposé par la Fondation ABS et le programme cantonal mettent en lumière une modification significative des pratiques de consommation qui interrogent sur le dispositif et plus spécifiquement le type de matériel de consommation disponible. Ces différents axes de réflexion constituent des défis incontournables lorsqu'il s'agit de penser l'évolution cohérente de nos activités.

L'année 2017 a également été marquée par des changements au sein de l'équipe et le défi de maintenir un équilibre parmi les professionnel-le-s qui accueillent et soutiennent chaque jour de l'année les usager-ère-s dans les différentes activités de la Fondation ABS.



Dans un tournus normal des effectifs, le départ de collaborateur-trice-s engagé-e-s est toujours un moment particulier pour les collègues comme pour les usager-ère-s. On oublie parfois l'importance des liens créés jour après jour et teintés de bienveillance, de dialogue et d'ouverture. Ces changements rappellent la nécessité de cohérence d'une l'équipe, des professionnel-le-s dont une des richesses est la diversité des formations, des expériences, des parcours de vie et qui, par l'attachement à des valeurs communes parviennent à surmonter les écueils et à être présents pour accueillir de manière sécurisante les usager-ère-s.

Au chapitre des développements, notons également l'entrée de la Fondation ABS dans un projet de développement de ses prestations, projet attendu de longue date en ville de Lausanne, avec le mandat confié par les autorités communales d'ouverture d'un espace de consommation sécurisée. Cette prestation de réduction des risques, qui verra le jour durant l'année 2018, s'inscrit dans la logique pragmatique de la politique des quatre piliers entérinée depuis 10 ans au niveau fédéral et qui a déjà largement fait ses preuves dans huit autres villes de Suisse et dans d'autres pays, notamment le Canada, la France, la Hollande ou l'Allemagne. S'adressant en priorité à tout usager-ère de drogues en phase de consommation active, cette prestation vise notamment à réduire les maladies et les décès en mettant à disposition un environnement et du matériel qui limite les risques liés à la consommation ainsi qu'à restreindre certaines nuisances publiques par la diminution de l'usage de drogue dans les lieux publics. Finalement, il s'agit de favoriser l'accès des usager-ère-s à d'autres services sociaux et de santé conformément aux objectifs poursuivis depuis de nombreuses années par la Fondation ABS.



En dehors de tout débat émotionnel que ne manque pas de susciter ce type de projet, la Fondation ABS voit l'espace de consommation sécurisée avant tout comme un moyen de compléter un dispositif organisé autour des prestations d'accueil et d'aide à la survie, un ensemble cohérent à même de répondre aux principaux besoins des personnes accueillies. A travers ce développement, les enjeux seront principalement de trouver un équilibre entre les besoins fluctuants des usager-ère-s et les prestations offertes, une complémentarité entre les structures – Le Passage, Le Distribus, La Terrasse, l'EchangeBox et l'ECS – ainsi qu'une garantie du maintien des valeurs institutionnelles et des principes d'intervention, notamment la garantie de l'accueil pour toute personne consommatrice de substances. Un défi de continuité dans le changement et de cohérence dans les prestations de réduction des risques en ville de Lausanne dans lesquelles

les acteur-trice-s de la Fondation ABS s'engagent avec plaisir et motivation.

Ce souhait de continuité et de cohérence dans le changement nous permet de remercier chaleureusement Nicolas Pythoud qui quitte ses fonctions après quinze ans à la direction de la

Fondation ABS. Durant ces années, sa personnalité, ses idées et son expertise dans le domaine de la réduction des risques ont permis à la Fondation ABS de se développer et d'être reconnue par l'ensemble des partenaires comme une structure professionnelle et innovante, prête à s'engager dans des projets portés par des valeurs claires. En défendant une vision citoyenne des usager-ère-s de drogues, citoyenneté faite de droits et de responsabilités, il a permis à la Fondation ABS de maintenir et de développer des prestations humaines et pragmatiques. Ces principes sont aussi les nôtres et ils seront essentiels en 2018, au moment d'ouvrir un espace de consommation sécurisée, projet pour lequel Nicolas Pythoud a milité de longue date.



FONDATION ABS

En conclusion, nous tenons à remercier chaleureusement les autorités communales qui nous soutiennent financièrement et nous accordent leur confiance. Nous remercions

particulièrement M. Oscar Tosato – Municipal en charge de la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, Mme Judith Bovay – Cheffe de service du SSL et Mme Aline Bernardt-Keller – responsable du Dispositif Addictions à Lausanne. Nos remerciements vont également aux autorités cantonales, en particulier au Service de la Santé Pu-

blique et à son représentant, M. Hugues Balthazar, pour le financement d'une part importante de nos activités et pour la mise à disposition gratuite du matériel dédié à la prévention des maladies transmissibles.

Enfin, nous remercions les membres du Conseil de Fondation ABS pour leur engagement ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à rendre possibles nos activités, en particulier la

Doctoresse Martine Monnat – Médecin cantonal adjoint – pour la supervision des soins ainsi que notre superviseur de longue date, M. Frédéric Neu – psychologue FSP.



L'année 2017 en chiffres

La Fondation ABS	
• 58'108 contacts	• 149'938 seringues remises
Le Passage	
• 20'391 contacts (56/jour)	• 32'220 seringues remises (échangées ou vendues)
• 282 nouvelles personnes	• 2'766 soins de premier recours
• 15'910 repas	• 15'698 interventions sociales
• 3'474 contacts liés au matériel de consommation	• 4'043 Petits jobs
Le Distribus	
• 22'402 contacts (72/jour)	• 98'753 seringues remises
La Terrasse	
• 15'315 contacts (43/jour)	• 11'704 interventions sociales ou sanitaires
L'EchangeBox	
• 18'965 seringues échangées	

4. Activités des structures ABS

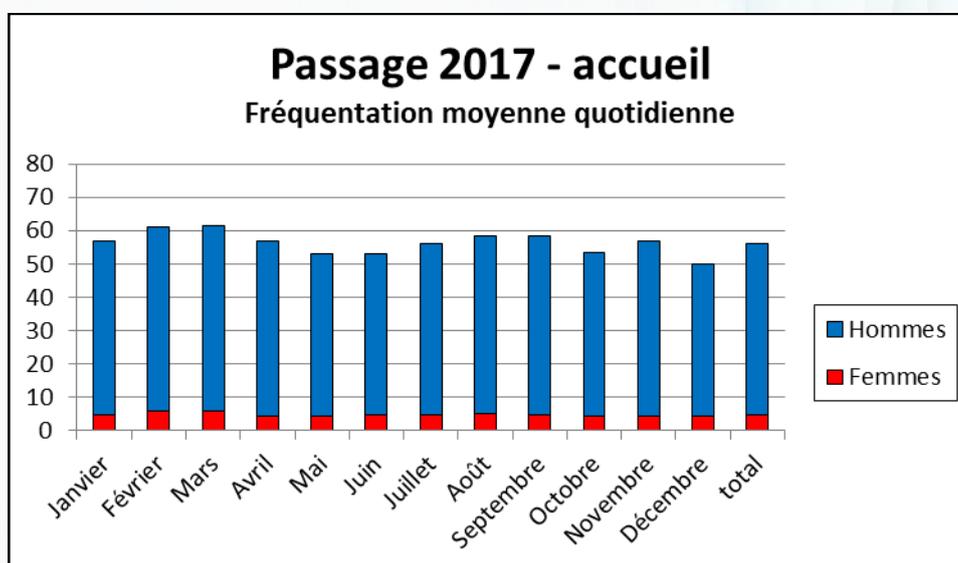
La Fondation ABS s'articule autour de quatre dispositifs qui offrent chacun des prestations de réduction des risques. Le Passage, la Terrasse, le Distribus et l'EchangeBox forment un ensemble cohérent, répondant chacun à des besoins spécifiques des consommateur-trice-s de produits psychotropes tout en se basant sur les mêmes concepts d'accessibilité et la même exigence de pragmatisme.



Le Passage est un lieu d'accueil ouvert à toute personne concernée directement ou indirectement par une consommation problématique de produits psychotropes. Il propose des prestations de réduction des risques et d'aide à la survie 365 jours par an.

Fréquentation

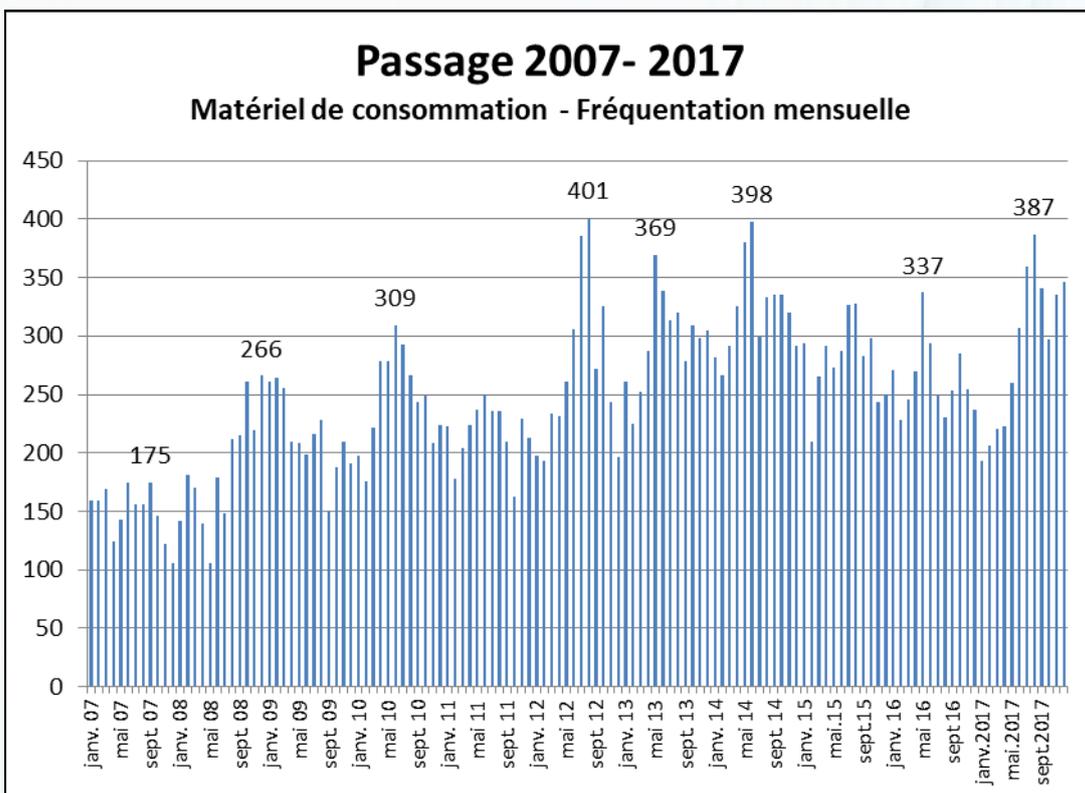
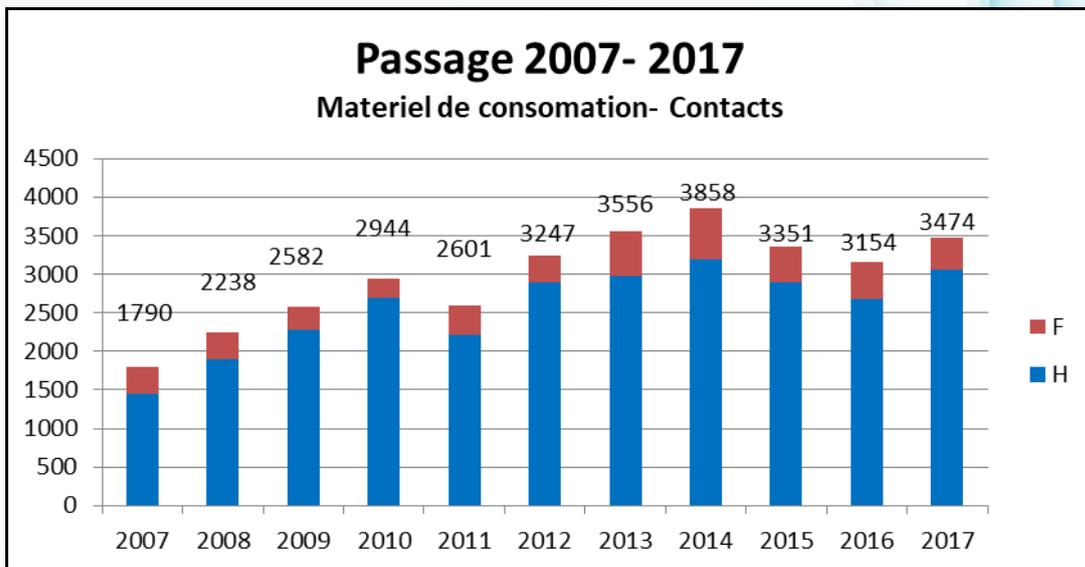
La fréquentation du Passage a très légèrement reculé en 2017 (-0.6%), pour s'établir à 20'521 contacts. La fréquentation quotidienne varie fortement, entre 31 et 86 contacts par jour, la moyenne étant de 56 contacts/jour. La proportion des femmes recule légèrement : 8.4% contre 9% en 2016, alors qu'elle représentait 13% des contacts en 2014.



282 nouvelles personnes se sont présentées à l'accueil parmi lesquelles 135 ont été acceptées au sein de la structure et 114 réorientées dans le réseau. Les 33 personnes restantes n'ont pas bénéficié d'un entretien d'accueil ou alors elles étaient en attente de décision au 31 décembre.



Quant à la fréquentation du local d'échange de matériel stérile, elle progresse sensiblement après deux années de recul (+10% ; 3'474 contacts). Pour 6 contacts à l'accueil, il y a donc environ un contact lié au matériel de consommation. Là aussi, la présence féminine est en recul (12% contre 15% en 2016).



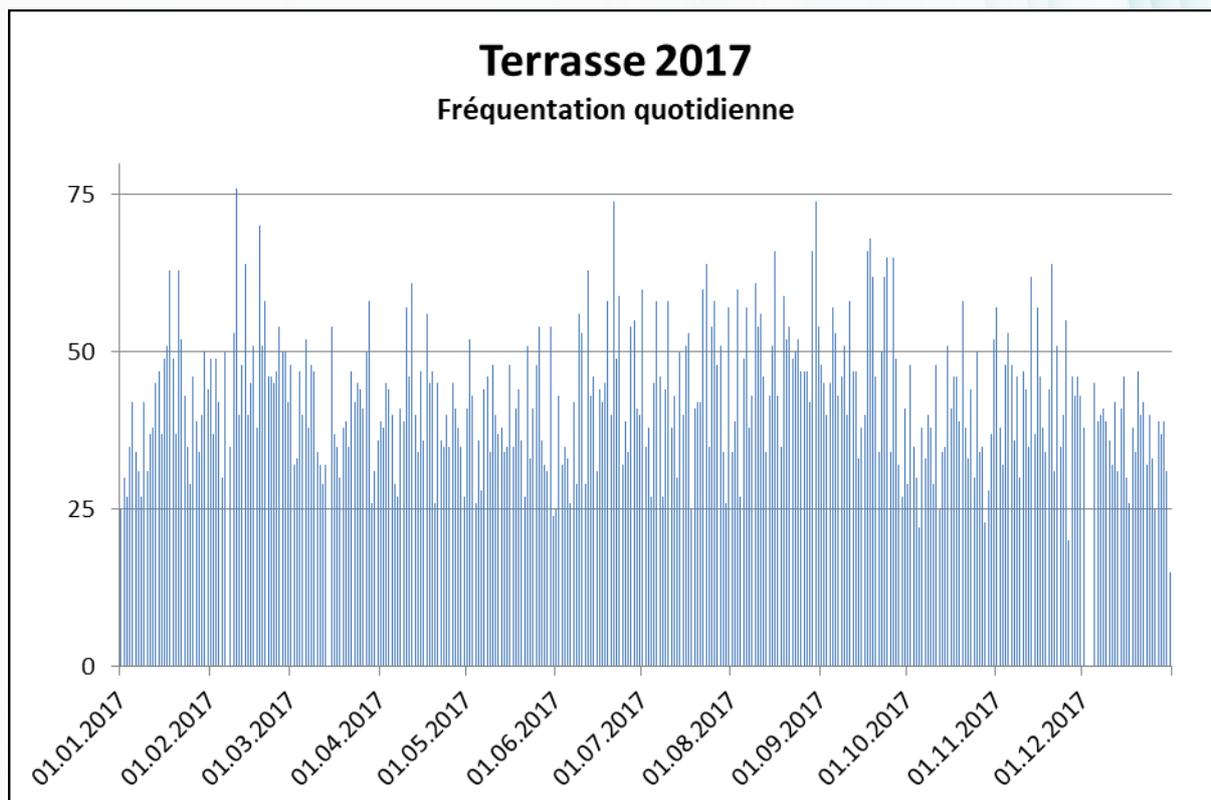
Prestations d'aide à la survie

Il s'agit de prestations visant la réponse aux besoins de base tels que l'accès à la nourriture, à l'hygiène, aux soins, à la culture ou à la vie sociale.

L'ensemble des prestations d'aide à la survie n'évolue que peu, à l'exception des douches qui ont progressé de +8%, (en notant toutefois que de nombreuses douches n'ont pas été comptabilisées suite à un nouveau système de saisie) et des interventions sociales qui reculent de 10% (l'introduction de nouveaux jobs accompagnés peut expliquer ce léger recul). Concernant les activités



La Terrasse est un lieu d'accueil proposant un accueil complémentaire à celui du Passage avec pour spécificité la tolérance de la consommation d'alcool.



Fréquentation

Après une légère baisse en 2016, le nombre de contacts a fortement progressé en 2017 (15'315 contact, +19%). La proportion des femmes reste très faible (7.3%). On dénombre 42 contacts par jour en moyenne, mais ici aussi avec de fortes variations : entre 15 et 76. Cependant, le nombre de jours de forte fréquentation (50 contacts ou plus) passe de 18 en 2016 à 85 en 2017 ; quant au nombre de jours de faible fréquentation (25 contacts ou moins), il n'y en a eu que 10, contre 44 l'année précédente.

Prestations

Contrairement à la fréquentation, le nombre de prestations ne progresse que peu (+3%). Il s'ensuit une diminution du nombre d'interventions par contact, qui passe de 0.88 à 0.76. La répartition selon le type d'intervention reste stable : on note toutefois que les « écoutes simples » augmentent légèrement au détriment des autres types d'interventions (« entretiens de soutien », « démarches administratives »).

Terrasse	2017	Variation/2016 (%)
Fréquentation	15'315	+19.1
Total interventions	11'704	+3.0
Douches	1'054	+0.7
Interventions sociales	9'215	+2.2

En plus des prestations régulières proposées, une psychologue de liaison du service d'alcoologie du CHUV est présente à la Terrasse plusieurs après-midi par semaine. Le poste de psychologue à la Terrasse (activité à 50%) se déploie sur 3 axes distincts :

- un **niveau individuel** avec les personnes fréquentant la Terrasse : au travers de discussions, entretiens/consultations, accompagnements vers une autre structure, suivis thérapeutiques ou case management ;
- un **niveau collectif** : par le biais d'un groupe de parole mensuel, de messages et activités de prévention ;
- un **niveau collaboratif**, entre la Fondation ABS et le Service d'alcoologie : sous forme d'un transfert de connaissances et de partage de compétences spécifiques.

En 2017, 438 interventions de la psychologue ont été répertoriées. Dans la majorité des cas, il s'agit d'**entretiens individuels (202), de liaison avec le réseau (89) ou d'entretiens téléphoniques (67)**. Les autres interventions enregistrées, sont des accompagnements vers d'autres structures, des rencontres de réseau, l'animation mensuelle d'un groupe de parole, des activités occupationnelles, et de l'orientation dans le réseau. Un certain nombre de rendez-vous manqués, annulés ou déplacés sont aussi répertoriés. Le nombre moyen d'interventions par usager est de 4.6 (min : 1, max : 125, médiane : 3).

En 2017, au cours des entretiens avec la psychologue, les personnes fréquentant la Terrasse ont le plus fréquemment abordé des thématiques personnelles et actuelles, notamment quant à leur situation sociale, souvent dans un contexte de crise psychique. Parmi les thématiques apparaissant dans un deuxième temps, ce sont des préoccupations liées à la consommation de substances (alcool principalement mais aussi d'autres produits), des inquiétudes liées à la santé psychique ou encore des informations relatives au réseau médico-psychosocial. À noter que l'entretien ne fait pas systématiquement état d'une thématique spécifique et que la demande est souvent multiple.

En règle générale et de par ses présences à la Terrasse, la psychologue connaît la grande majorité des personnes fréquentant la structure. Au cours de l'année 2017, ce sont **73 personnes** différentes qui ont bénéficié de ses prestations. Dans la continuité des observations des années précédentes, le profil des personnes rencontrées semble être représentatif de la population de la Fondation ABS.

Le poste de psychologue à la Terrasse repose sur une convention de collaboration entre la Fondation ABS et le Service d'alcoologie du CHUV. Les prestations offertes grâce à ce poste sont complémentaires à l'offre d'ABS, notamment par la possibilité de suivis individuels et d'activités de liaison avec le réseau socio-sanitaire.

Exemple d'une intervention de liaison:

Monsieur A. a une vingtaine d'années et fréquente régulièrement la Terrasse. Il fait part de ses préoccupations quant à sa santé psychique et ses consommations d'alcool à une collaboratrice ABS. Devant la répétition des questionnements et des inquiétudes manifestées par le jeune homme, l'intervenante le met en lien avec la psychologue.

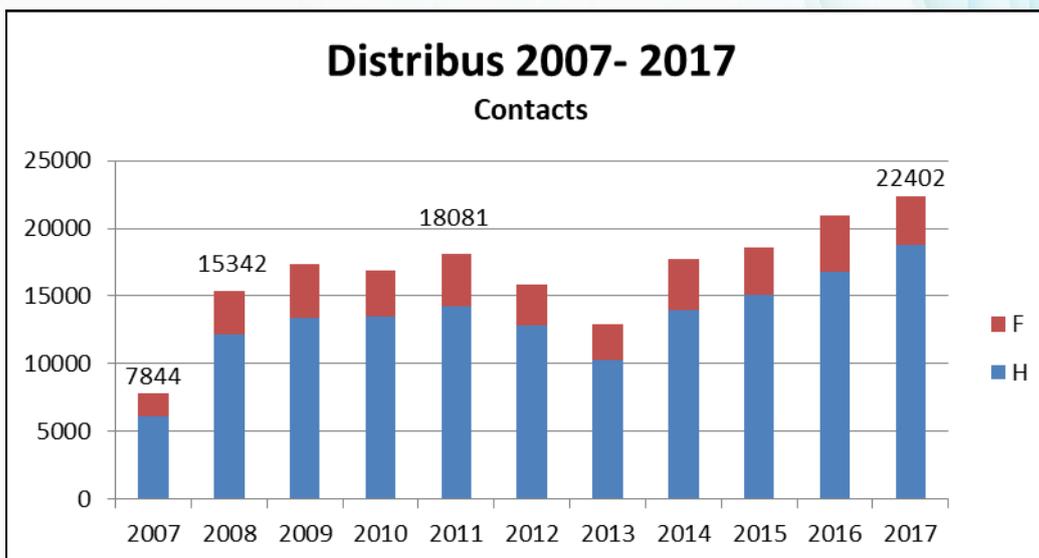
Sans emploi, sans logement, et face au constat qu'il ne parvient plus à gérer sa consommation d'alcool et d'autres substances, le jeune homme peut réfléchir à sa situation et envisager des solutions avec la psychologue. Ils se rencontrent à la Fondation ABS à quinzaine, et progressivement Monsieur A. décide de se fixer des objectifs de consommation qu'il parvient de mieux en mieux à tenir. Après un épisode de consommation très important qui le conduit à l'hôpital, il réalise que pour se rétablir de manière plus complète il aurait besoin d'une prise en charge plus intense.

Une admission dans une structure de soins est alors envisagée. Après un sevrage en milieu hospitalier, le jeune homme intègre un centre résidentiel avec comme objectifs l'abstinence et la reprise en main de sa vie. Tout au long du séjour résidentiel, Monsieur A. demande que la psychologue poursuive un accompagnement (certes plus allégé) afin de maintenir le lien en prévision de la fin de prise en charge.

À ce jour, Monsieur A. a terminé le traitement résidentiel, repris des études et tient son objectif d'abstinence d'alcool avec succès. La psychologue continue de le rencontrer de manière informelle et régulière.

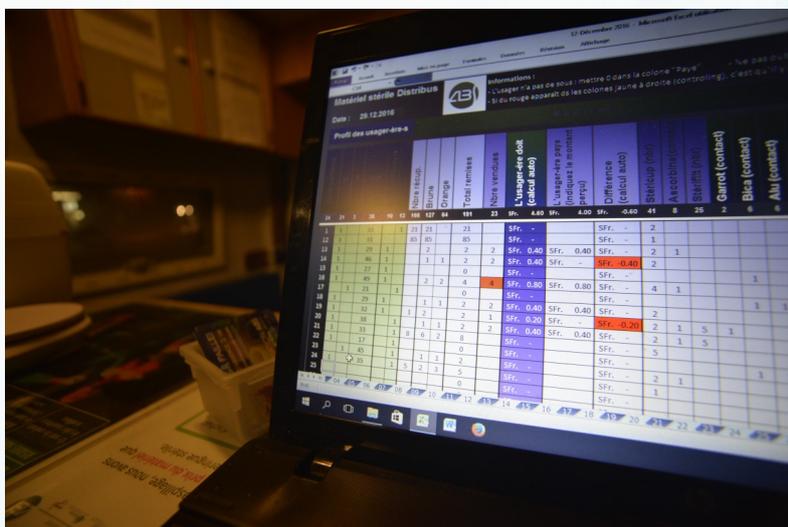
Caroline Graap

Le Distribus est un dispositif mobile présent sur la place de la Riponne du lundi au samedi entre 17h et 21h. Les prestations sont orientées sur les mesures de réduction des risques auprès de consommateurs en situation « d'urgence de consommation ». En plus du matériel, des conseils et des soins de premier recours, il propose une porte d'entrée dans le réseau bas-seuil pour les usagers les plus désinsérés.



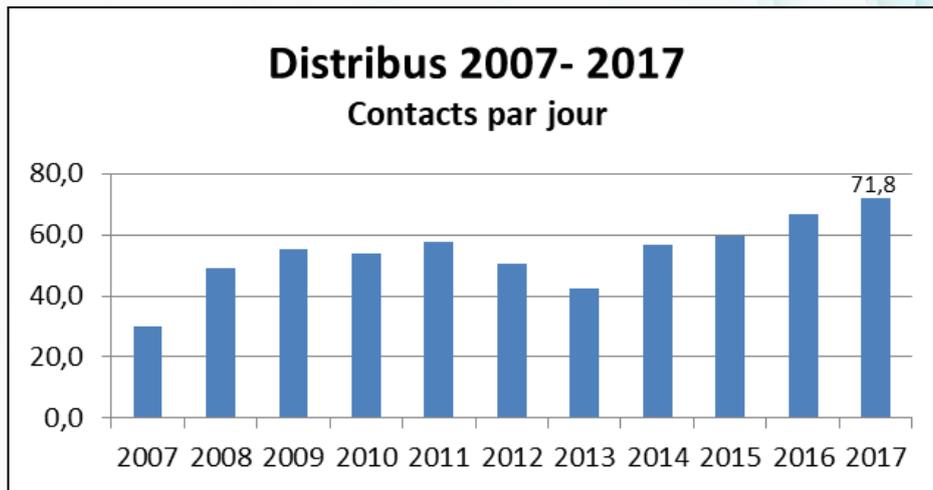
Fréquentation

Avec 22'402 contacts enregistrés, la fréquentation du Distribus a progressé de 7% en 2017. Si cette hausse peut sembler relativement modérée, certains aspects n'en sont pas moins préoccupants et méritent d'être soulignés. La fréquentation du Distribus progresse de manière continue depuis 2013. Entre 2014 et 2017, le nombre de contacts a augmenté de 26% alors que les horaires et ressources en personnel sont restés inchangés.



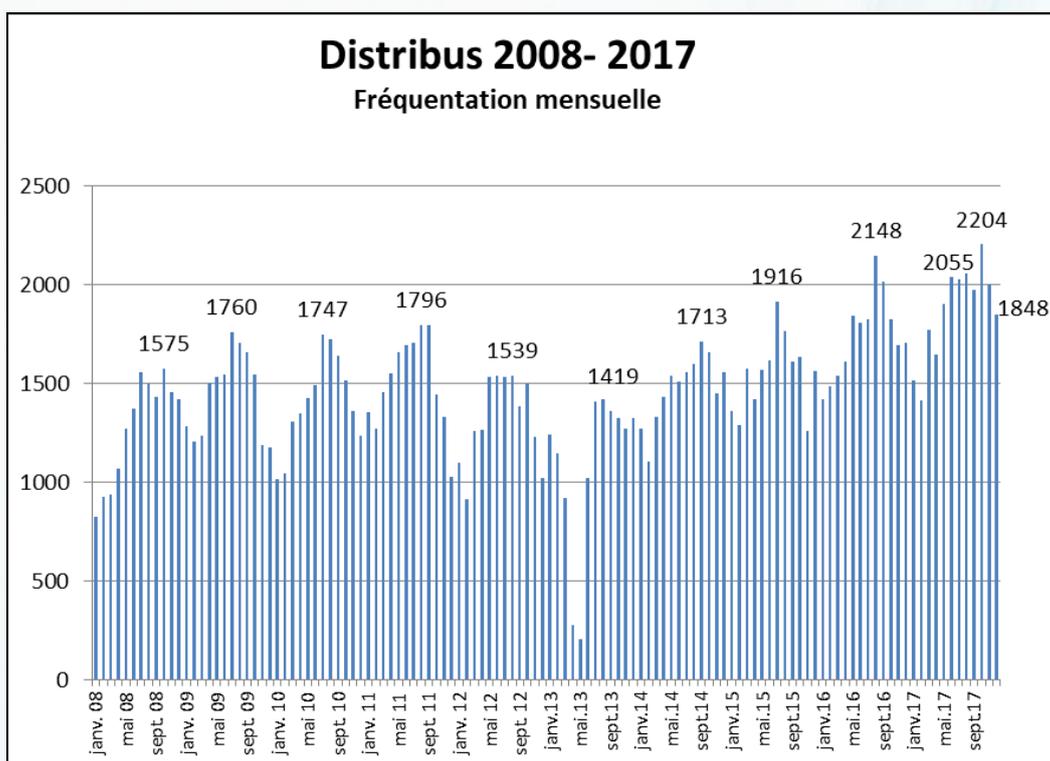
La fréquentation quotidienne moyenne, qui était de 58 contacts par soir en 2014, a passé de 67 contacts/soir en 2016 à 72 en 2017. Quant au nombre de « soirées à forte fréquentation » (80 contacts ou plus), il est passé de 14 en 2015, à 50 en 2016, et à 87 en 2017. Le

nombre maximum de contacts en une soirée a été de 108. Ce sont les vendredis et lundis qui connaissent la plus forte affluence avec respectivement 77 et 74 contacts par soirée en moyenne.



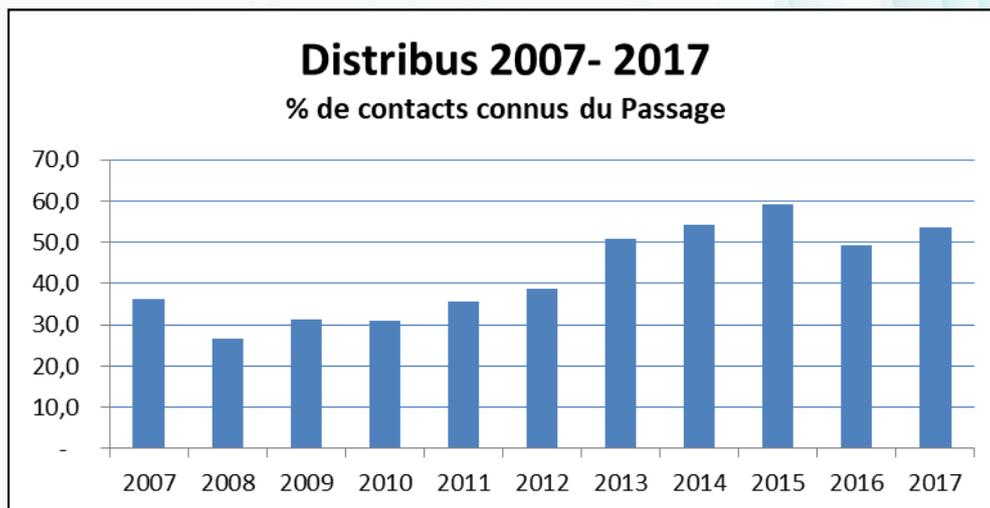
Si la fréquentation a été relativement modeste en début d'année, elle a ensuite fortement progressé pour atteindre des niveaux sans précédent : entre juin et novembre, la fréquentation a atteint ou dépassé les 2'000 contacts chaque mois avec un maximum de 2'204 contacts en octobre ; par le passé, de telles valeurs

n'avaient été atteintes qu'à deux reprises, au cours de l'été 2016. On remarque enfin que la baisse habituelle de la fréquentation au cours de l'automne a été très peu marquée. A l'heure d'écrire ces lignes, tout semble indiquer que cette nette tendance à la hausse se poursuivra en 2018.



Quelques points supplémentaires qui nous semblent significatifs :

- La fréquentation féminine diminue, passant de 20% à 16% ;
- La proportion des contacts connus du Passage progresse légèrement (54%) ;
- Les prestations de conseil et soins diminuent légèrement ; le nombre de soins par contact plus nettement.



ECHANGEBOX

Il s'agit d'un dispositif de réduction des risques destiné à l'échange de matériel d'injection usagé. L'insertion d'une seringue dans l'appareil libère un jeton qui peut être employé pour obtenir une « boîte Flash ». Ces boîtes sont confectionnées au Passage dans le cadre des petits jobs. Les chiffres concernant le nombre d'échanges seront présentés dans la partie consacrée au matériel.

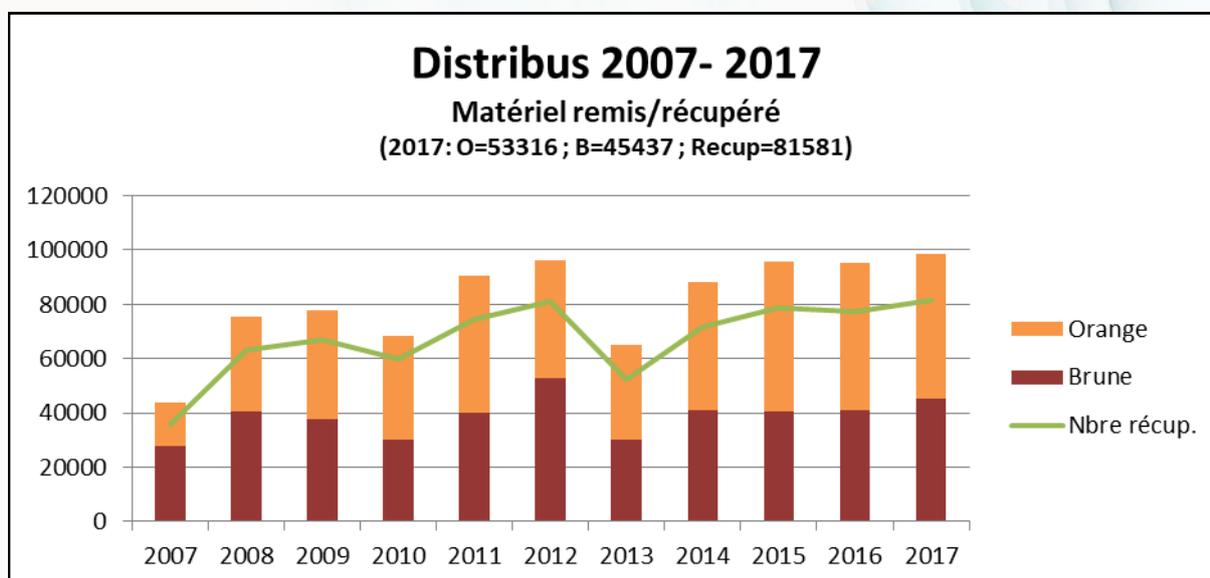
4.5 Matériel de consommation

Seringues : Mesure phare de la réduction des risques, la remise de seringues stériles a permis dans une large mesure d'enrayer la propagation d'infections transmissibles, telles le HIV et l'hépatite C, auprès des usagers de drogues.

Jamais le nombre de seringues remises n'avait été aussi élevé, et ce tant au Passage (32'220 seringues, maximum précédent en 2014 : 29'178 seringues) qu'au Distribus (98'753 seringues ; le précédent « record » était de 96'225 en 2012). La progression par rapport à 2016 est plus marquée au Passage (+13%) qu'au Distribus (+3.7%).

Lié à la fréquentation, le nombre moyen de seringues remises par contact connaît une évolution divergente au sein des deux structures : il progresse légèrement au Passage (passant de 9.1 à 9.3 seringues/contact), mais recule au Distribus (de 4.6 à 4.4 seringues/contact).

Quant au taux de récupération, il reste élevé au Passage (102%), lieu souvent préféré pour la restitution de stocks importants de seringues souillées, et relativement bas au Distribus (83%). Ce sont en tout 133'291 seringues qui ont été récupérées (EchangeBox compris), auxquelles il convient d'ajouter 1'694 seringues trouvées lors des tournées de ramassage.



Pour conclure sur ce point, 18'965 seringues ont été remises à l'EchangeBox en 2017 contre près de 35'000 en 2016. Si le nombre de seringues remises à l'automate a fortement diminué, cela est dû aux nouvelles boîtes introduites courant 2016 (une aiguille par boîte au lieu de deux). Le nombre de boîtes a quant à lui légèrement progressé (+3%).

	2017	2016	Variation/2016 (%)
Seringues remises Passage	32'220	28'631	+12.5
Seringues/contact Passage	9.3	9.1	
Seringues récupérées Passage	32'745	27'477	+19.2
Taux de récupération Passage	101.6%	96%	
Seringues remises Distribus	98'753	95'195	+3.7
Seringues/contact Distribus	4.4	4.6	
Seringues récupérées Distribus	81'581	77'496	+5.3
Taux de récupération Distribus	82.6%	81.4%	
EchangeBOX - seringues	18'965	34'805	-45.5
EchangeBOX - boîtes	18'965	18'410	3.0
Seringues remises ABS	149'938	158'631	-5.5
Taux de récupération ABS	88.9%	77.8%	



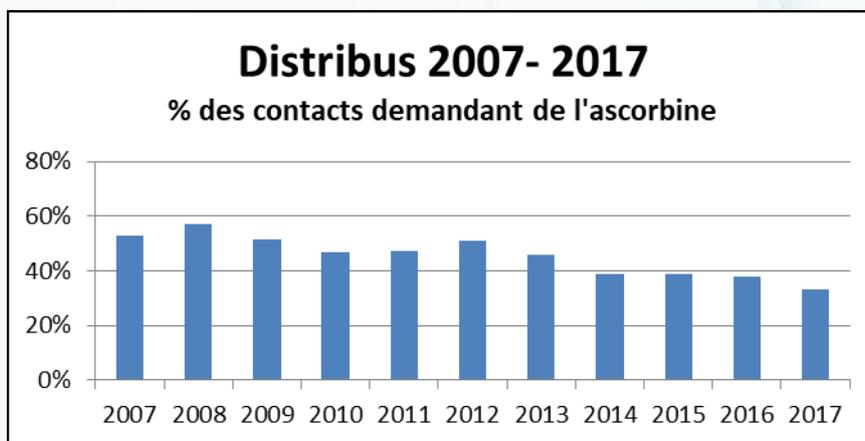
FONDATION ABS



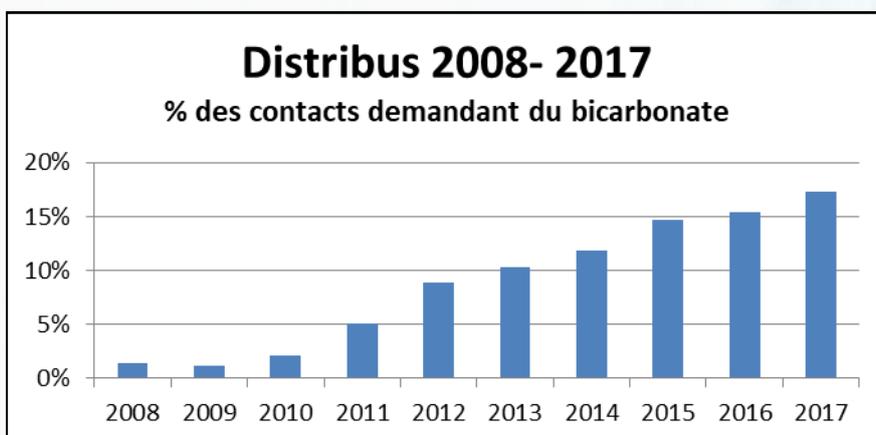


Autres prestations liées à la consommation

- L'**acide ascorbique** permet de dissoudre l'héroïne en vue d'une injection. Les risques bactériologiques sont moindres qu'avec d'autres produits tels que le jus de citron. La proportion des contacts prenant de l'acide ascorbique nous donne une indication approximative sur la consommation d'héroïne. Tant au Passage qu'au Distribus, on observe une baisse continue de la demande d'acide ascorbique et les valeurs sont les plus basses jamais enregistrées.



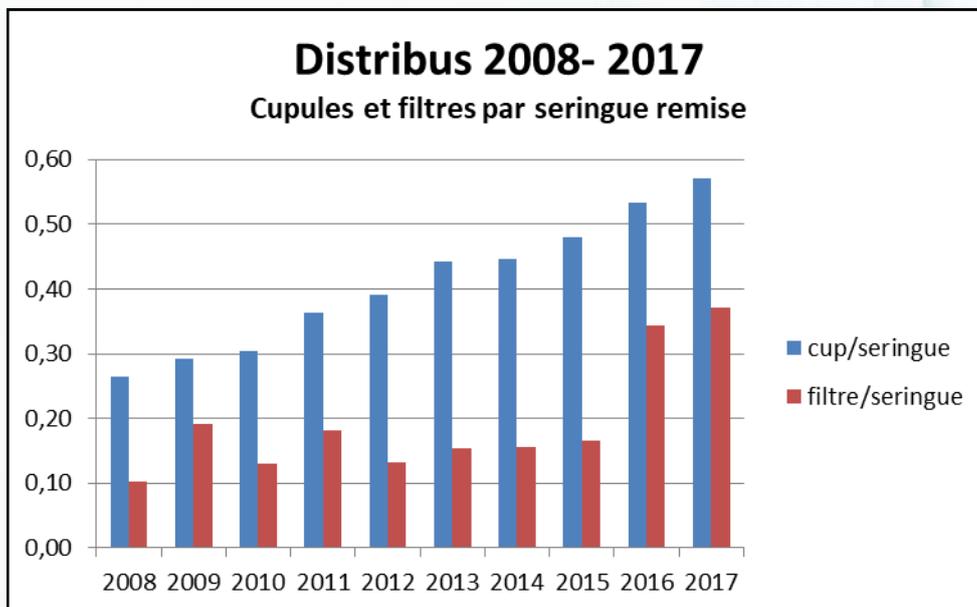
- L'utilisation de **bicarbonate** est moins dommageable pour la santé que l'ammoniaque lors de la préparation de « Free-base ». La demande de bicarbonate est en constante progression. Elle est plus élevée au Distribus (où elle a triplé entre 2013 et 2017) et elle est corrélée à l'âge des usager-ère-s : nettement plus importante parmi les plus jeunes, plus modérée chez les plus âgé-e-s.



- L'inhalation, et en particulier la « chasse au dragon » pour laquelle une **feuille d'aluminium** est nécessaire, est une alternative à l'injection pour de nombreux-ses usager-ère-s. Comme pour le bicarbonate, la demande d'aluminium est plus élevée au Distribus qu'au Passage et elle est plus importante chez les jeunes.



- Les « **Roule ta paille** » sont des carnets de feuillets détachables évitant le partage des pailles (snif). Ceci permet d'attirer l'attention des usager-ère-s sur les risques liés à ce mode de consommation et de limiter la transmission de maladies infectieuses. Comme pour le bicarbonate et l'aluminium, la demande de snif est plus élevée au Distribus qu'au Passage. En revanche, il n'y a pas de tendance marquée quant à la demande de snif selon l'âge.
- Livrées avec un filtre coton et un tampon hémostatique, les **cupules à usage unique** permettent de préparer les solutions injectables dans des conditions d'hygiène améliorées. Elles sont également fréquemment utilisées pour la préparation de « free base ». Au Distribus en particulier, le nombre de cupules remises par seringue progresse de manière continue depuis 2008.
- Destinés à retenir les impuretés présentes dans la solution à injecter, les **filtres « champagne »** sont stériles, et plus efficaces que les filtres en coton (ou filtres de cigarettes !) couramment utilisés. En 2016, les efforts de l'équipe en vue de promouvoir l'utilisation des filtres avait largement porté ses fruits, la demande doublant en une année. Elle est restée plus ou moins stable en 2017.



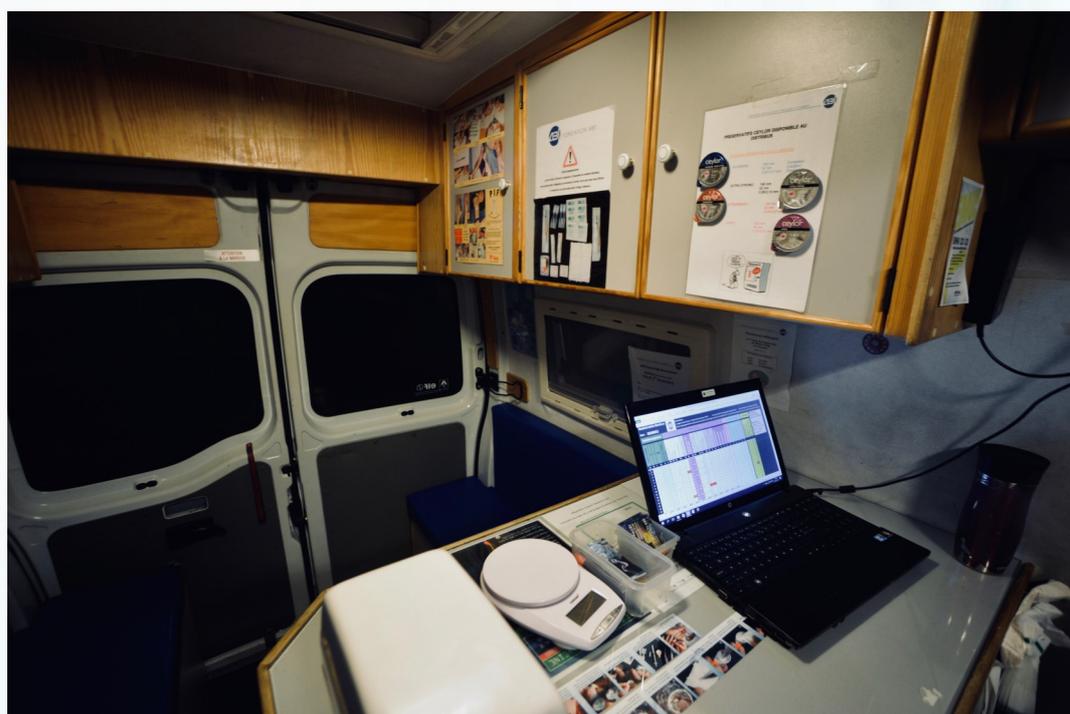
- Les **garrots en caoutchouc** facilitent et sécurisent certains gestes liés à l'injection. Leur utilisation participe à la préservation du capital veineux.
- La prévention concerne aussi les usager-ère-s de la Fondation ABS comme partout ailleurs, avec un mot d'ordre « relation à risque ? Protégez-vous ! ». ! A cet effet, des **préservatifs** sont à disposition gratuitement dans chaque structure de la Fondation.
- Les prestations de **conseils, de soins ou d'orientation** (faire un pansement, évaluer un abcès, renseigner sur le réseau, sur les produits, sur les pratiques d'injection, réanimation ou appel d'ambulance, etc.) font partie intégrante de notre travail.



FONDATION ABS

Pourcentage des contacts ayant recours aux différentes prestations :

	2017	2016
% asco Passage	41.2%	43%
% asco Distribus	33.1%	38%
% bicarbonate Passage	10.0%	7.7%
% bicarbonate Distribus	17.3%	15.4%
% alu Passage	14%	19%
% alu Distribus	28.1%	25.4%
% snif Passage	3.5%	5.5%
% snif Distribus	7.7%	8.9%
Cupules/contact Passage	3.9	4.1
Cupules/contact distribus	2.5	2.4
Filtres/contact Passage	4.6	3.4
Filtres/contact Distribus	1.6	1.6
% garrots Passage	19.3%	21.1%
% garrots Distribus	7.8%	10.2%
% préservatifs Passage	0.6%	1%
% préservatifs Distribus	2.9%	2%
Conseils, soins Passage – local échange /100 contacts	27.8%	36.2%
Conseils, soins Distribus/100 contacts	24.5%	26.7%



4.6 Autres activités et collaboration

En parallèle des activités de prestations précédemment citées, la Fondation ABS s'investit dans de nombreux projets et partenariats en faveur des usager-ère-s de nos structures, des partenaires du quartier ou du réseau professionnel et/ou plus largement des consomma-

teur-trice-s de produits psychotropes. Parmi ces engagements, nous souhaitons mentionner ici le projet des permanences vétérinaires à la Fondation ABS, la participation au Marché du Vallon et le soutien de la campagne mondiale « Soutenez. Ne punissez pas. ».

4.6.1 Les permanences vétérinaires

Instaurée en 2015 par M. Thierry Broger et les vétérinaires solidaires, la permanence vétérinaire a pour objectif de permettre aux usager-ère-s de la Fondation ABS et celles et ceux fréquentant les autres associations de la ville de Lausanne d'accéder à des consultations, des soins et des vaccins pour leurs animaux de compagnie. La permanence se tient une matinée par mois dans le cadre de la Terrasse et propose des prestations vétérinaires à un tarif abordable pour tous.

Cette prestation a été fréquentée par **108 animaux** appartenant à **75 propriétaires différent-e-s** durant l'année 2017, avec un maximum de 8 personnes par matinée de consultation. Depuis sa création, cette prestation est très ap-

préciée des usager-ère-s, qui prennent un grand soin de leurs amis à quatre pattes, qu'ils viennent de la rue ou en appartement. Ils suivent avec une écoute attentive les conseils donnés et les soins apportés à leurs compagnons de tous les jours.

Ce moment partagé est aussi riche, plein de tendresse, et de complicité. Nous remercions chaleureusement les professionnel-le-s pour leur engagement, leur disponibilité et l'attention qu'ils portent non-seulement aux animaux, mais également aux personnes. Les collaborateur-trice-s de la Fondation ABS, et en particulier Laurence Rouvière et Virginie Rivière qui assurent le suivi, se réjouissent de poursuivre cette aventure emplie d'humanité.

Le mot des Vétérinaires solidaires

Tout a commencé en 2015 par un café un début d'après-midi au réfectoire du Passage à Lausanne. Autour de la table 6 personnes et un projet un peu fou : M. Broger, l'instigateur, M. Pythoud représentant de la Fondation ABS et quatre vétérinaires, Anne-Marie Villars, Daniel Gmür, Lionel Bertholet et moi-même.

Le projet : offrir une fois par mois des consultations pour tous en amenant les vétérinaires auprès des compagnons des usager-ère-s, dans les locaux fréquentés par ces dernier-ère-s, et avec l'aide des éducateur-trice-s qu'ils connaissent.

Les avantages : le cadre est connu des usager-ère-s qui s'y sentent à l'aise et grâce à la collaboration avec l'équipe du Passage nous pouvons respecter une certaine discrétion quant aux données personnelles des propriétaires. Le montant demandé pour les consultations, soit 3.-, permet à des personnes disposant de peu de revenu de faire suivre leurs animaux et de leur garantir des soins en cas de maladies/ blessures.

Le vécu : nos craintes du début de rester une heure sur place les bras croisés faute de patients se sont bien vite dissipées. Même si les premières matinées ne virent pas défiler des hordes de chiens, chats, furets, rats et autres, le nombre de personnes attendant devant la Terrasse chaque premier jeudi du mois a graduellement augmenté à tel point que de une heure de consultation nous sommes passés à une heure et demi, et qu'en pratique ce sont les repas de midi qui nous délogent en toute fin de matinée.

Le Passage est un lieu particulier, comme si le temps y était suspendu. Les usager-ère-s sont

incroyablement à l'écoute de leurs compagnons et les éducateur-trice-s à l'écoute de ces binômes. Y travailler en tant que vétérinaire est une expérience très enrichissante et très motivante : quand l'animal va c'est le binôme qui va, une queue qui bat et un sourire que l'on vous fait. Quand vous arrivez en retard ce n'est pas un regard de travers mais un remerciement : vous êtes quand-même venu et c'est ce qui compte. Et la confiance qui peu à peu - et grâce au travail de Laurence et Virginie - s'installe entre ces gens malmenés par la vie et nous est un vrai cadeau. Sans hésitation je signe pour les années à venir, tout comme mes confrères !

Saskia

Cette activité date depuis 2015, elle est très appréciée des usagers. La plupart des soins sont bien fait et leurs conseils sont intéressants. Donc cette activité a une raison d'être pour moi.

A titre personnel mon chien Yukon a reçu de bons soins ici et le vétérinaire Bertholet, par après dans son cabinet, a contrôlé chaque articulation pouvant faire de la dysplasie avec une série complète de radiographie. Merci à l'assureur d'Epona pour le financement de tous ces soins que son soit pour mon chien et celui des autres usagers.

Etienne





FONDATION ABS

Depuis le mois de juillet 2017, la Fondation tient, chaque mercredi entre 11h

et 14h, un stand de légumes sur la place du Vallon. Le fonctionnement de ce stand est assuré par la présence successive de trois usager-ère-s qui sont en charge de l'installation, de la vente et du retour des invendus dans les cuisines du Passage. Ils sont accompagnés par un intervenant social qui s'occupe également de la commande des légumes auprès d'un maraîcher de la région reconnu pour la qualité de sa production.

Ce projet a été rendu possible grâce à une généreuse donation de l'Association Ladies' Lunch Lausanne. Il bénéficie également de la promotion qu'en font l'Association de quartier du Vallon et la Fondation pour l'animation so-

4.6.2 Le Marché du Vallon

cioculturelle lausannoise (FASL) ainsi que de la présence ponctuelle d'autres stands / animations.

Au-delà de la mise à disposition de légumes produits localement et à un prix abordable, ce petit marché constitue pour la Fondation un formidable canal de communication vers les habitants du quartier et une activité très valorisante pour ses usager-ère-s. Derrière leur stand, ils endossent une nouvelle identité. Les uns, hèlent les passants d'une voix sûre. Les autres, vantent les mérites diététiques du persil, la qualité des panais, ou conseillent encore le chaland sur la meilleure manière d'apprêter un chou portugais. Tous, l'espace d'un instant, retrouvent la dignité de celui qui a quelque chose à offrir à la communauté.

4.6.3. La campagne Support don't Punish

Depuis 2013, la Fondation ABS participe à la campagne « **Soutenez. Ne punissez pas.** ». Il s'agit d'une campagne mondiale de plaidoyer visant à promouvoir de meilleures politiques des drogues qui mettent la priorité sur la santé publique et les droits humains. La campagne a pour but de promouvoir une réforme des politiques des drogues et de changer les lois et politiques qui entravent l'accès aux interventions de soins et notamment de réduction des risques.



En 2017, nous avons coordonné une journée d'action sur la place de la Riponne à laquelle participaient une demi-douzaine d'associations. Au programme : informations sur la campagne, ses objectifs et les différentes organisations présentes, animations diverses, mais surtout nombreuses rencontres entre « usager-ère-s », associations œuvrant auprès de ces personnes et le public.

Pour plus d'informations sur la campagne : <http://supportdontpunish.org/fr/>



FONDATION ABS

5. Quelques perspectives

Comme nous l'avons mentionné en début du présent rapport d'activité, les collaborateurs-trice-s de la Fondation ABS ont observé, dans leur activité d'accueil quotidien, de nombreux changements. Réelles ou ressenties, ces évolutions font partie intégrante du travail relationnel et de réduction des risques auprès des consommateur-trice-s de drogues et la capacité de s'y adapter constitue un défi à relever afin de proposer des prestations répondant aux vrais besoins

des personnes concernées. Parmi ces tendances qui nous amènent à nous interroger sur nos pratiques, les observations de l'équipe et l'éclairage documenté fourni par les nombreuses statistiques tenues par la Fondation ABS mettent en évidence plusieurs thématiques qui nous semblent mériter une attention particulière. Il s'agit de la fréquentation du Distribus en augmentation constante, de l'évolution de l'âge des usager-ère-s et de l'évolution des pratiques de consommation.

5.1 La fréquentation du Distribus

Nous l'avons mentionné précédemment, la fréquentation du Distribus connaît une progression notable dont certains aspects interpellent. Ce sont plusieurs « records » qui ont été dépassés en 2017 : fréquentation totale, fréquentation sur un mois, sur un trimestre, nombre de mois dépassant 2'000 contacts, fréquentation moyenne quotidienne, nombre de soirées à plus de 100 contacts, etc. Des chiffres qui étaient exceptionnels ou des valeurs qui n'avaient pas encore été atteintes il y a trois ou quatre ans deviennent la norme.

En premier lieu, c'est un indicateur de succès du Distribus ainsi que l'adéquation de ses prestations avec les nécessités du terrain. Avec des usager-ère-s qui, pour moitié, ne fréquentent pas le Passage et ce depuis son implantation, le Distribus offre une prestation complémentaire, mais se révèle essentiel dans le dispositif lausannois de réduction des risques. Son objectif premier d'augmenter le nombre de contacts avec les consommateur-trice-s de drogues, en particulier avec les personnes ne fréquentant pas les structures lausannoises de distribution de matériel stérile et d'améliorer l'accessibilité au matériel de consommation est plus que jamais d'actualité.

Néanmoins, ce succès n'est pas sans conséquences sur notre travail. En effet, nous constatons d'une part que le temps disponible au bénéfice de chaque usager-ère se réduit au

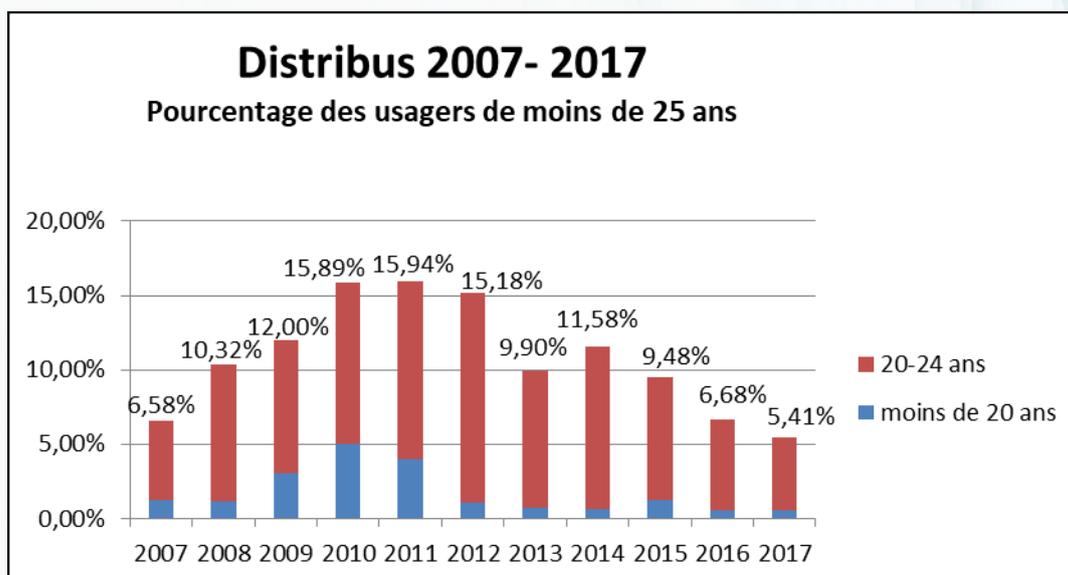
gré de l'augmentation des contacts. Si l'échange de matériel peut parfois ne prendre que quelques secondes, la qualité et le nombre des prestations d'écoute, de conseils, de soins ou d'orientation pâtissent en proportion directe de la forte fréquentation. D'autre part, le temps d'attente des usager-ère-s augmente alors qu'ils sont souvent dans l'urgence de la consommation. Les tensions accrues, tant à l'intérieur du Distribus qu'entre des usager-ère-s attendant à l'extérieur, péjorent le climat et la qualité de l'accueil. On peut craindre que la dispersion de l'attention, la fatigue ou le stress au sein de l'équipe d'accueil finissent par limiter l'aptitude à faire face à des situations de crise (urgences sanitaires, bagarres, etc.) potentiellement plus fréquentes.

Ces constats ouvrent de nombreuses pistes de réflexion, parmi lesquelles celle de la limite maximale de notre capacité d'accueil. Si cette croissance de la fréquentation se poursuit (ce que semblent indiquer les tendances statistiques), de nouvelles dispositions devront être prises afin de garantir une prestation de qualité pour les usager-ère-s et des conditions de travail acceptables pour les professionnel-le-s : augmenter les ressources disponibles ou restreindre le cahier des charges.

5.2 L'évolution de l'âge des usager-ère-s

De manière générale, la clientèle des centres d'accueil à bas-seuil tend à vieillir, celle de la Fondation ABS aussi. Bien que cette évolution ne soit que très progressive, au fil des ans cette tendance se confirme :

- En effet, l'âge moyen des contacts au Passage est passé progressivement de 36.6 ans en 2014 à 41.2 en 2017 . Le Distribus connaît une évolution semblable quoique plus faible, de 35.2 ans en 2014 à 37.7 en 2017.
- La proportion et le nombre des usager-ère-s âgé-e-s de 45 ans et plus est en augmentation : entre 2014 et 2017, elle passée de 22% de l'ensemble des contacts à 41.6% au Passage, et de 14% à 25.3% au Distribus.
- La proportion et le nombre des contacts parmi les plus jeunes diminuent sensiblement. Au Passage, 2 contacts de moins de 20 ans contre une vingtaine en 2014, et la proportion des contacts de moins de 25 ans est passée de 7.5% à 3.2% entre 2014 et 2017. Au Distribus, la part des contacts de moins de 25 ans est passée de 11.6% à 5.4% pendant les mêmes années (15%-16% dans les années 2010-2012) ; quant aux moins de 20 ans, leur nombre ayant fortement varié pendant cette période, on retiendra 115 contacts en 2017 (0.5% de l'ensemble) alors qu'on en dénombrait 850 en 2010 (environ 5%).



Ces constats suscitent de nombreuses questions dont l'actualité ira croissant ces prochaines années.

Par exemple : doit-on prévoir des modalités de prise en charge spécifiques pour les usager-ère-s les plus âgé-e-s, pour qui les problèmes de santé et les difficultés qui y sont liées se cumulent ? Doit-on développer des prestations spécifiques ou des petits jobs spécialement adaptés, des accompagnement et/ou

des visites à domicile? Comment faciliter l'accès au matériel de consommation pour des personnes plus restreintes dans leur mobilité et/ou leurs ressources? Ces questions nécessiteront probablement le développement de zones de dialogues et de réflexion avec des structures spécialisées dans les différentes formes de prise en charge de l'âge avancé et une adaptation de nos activités de réduction des risques et d'aide à la survie.

Les questions concernant les plus jeunes nous semblent mériter une attention particulière. Le fait est connu, depuis le début des années 1990, la fréquentation des plus jeunes ne cesse de diminuer dans l'ensemble des lieux d'accueil bas-seuil en Suisse. Doit-on en conclure que les jeunes consomment moins de drogues ? Rien n'est moins sûr et d'autres facteurs pourraient expliquer ce désintérêt.

- Un facteur d'ordre sociologique : le besoin d'identification et d'appartenance à un groupe partageant certaines « convictions » qui en l'occurrence s'écartent de la norme sociale. On peut faire l'hypothèse que l'évolution des modes de consommation et l'image même du groupe « toxicomane » ne permettent plus aux jeunes consommateur-trice-s de s'identifier à un tel groupe.
- une gêne accrue pour les plus jeunes à franchir le seuil de structures jugées stigmatisantes : cette gêne pourrait résulter d'un déni de leur situation de consommateur-trice, d'une banalisation de certaines formes de consommation non-identifiées comme problématique, et de craintes d'être orientés, moralisés ou jugés.
- L'évolution des modes de consommation et des produits consommés, plus particulièrement parmi les jeunes. La consommation massive d'alcool, de NSP (produits de synthèse), de stimulants consommés par prise ou inhalation, ont largement remplacé l'injection d'héroïne ou de cocaïne. Outre le fait que ces types de consommation se font dans des lieux et au sein de populations variés, il faut bien admettre qu'ils ne nécessitent pas un matériel aussi spécifique que le matériel d'injection, et que cette population est dès lors moins concernée par certaines des plus emblématiques de nos prestations.

Face à ces constats et à ces hypothèses, on

peut proposer différentes réponses :

La première serait d'admettre cyniquement, comme une évidence, que les questions de consommation parmi les jeunes ne sont plus d'actualité et ne méritent pas d'attention particulière. Une telle affirmation semble néanmoins bien éloigné des réalités observées dans l'espace public et par les professionnel-le-s des interventions en milieu festif.

En second lieu, on pourrait imaginer un « rajeunissement » de nos structures et de nos prestations d'accueil. L'accueil collectif doit-il laisser de la place à des prises en charges plus individualisées ou au contraire s'ouvrir davantage à un travail de lien avec la société ? La réflexion est ouverte mais devra nécessairement intégrer les usager-ère-s eux-elles-mêmes afin de mieux construire des pratiques nouvelles susceptibles de répondre à des besoins différents de ceux des générations précédentes.

Une autre réponse serait d'aller au-devant de ces jeunes que nous ne connaissons pas. Une présence d'intervenant-e-s de la réduction des risques sur les lieux de rassemblement et de consommation, sous forme de permanences, permettrait probablement de mieux identifier les fonctionnements et les problèmes spécifiques et d'imaginer conjointement des solutions qui leur soient mieux adaptées. Dans cette logique, il s'agirait par ailleurs d'améliorer notre visibilité et notre collaboration avec les professionnel-le-s des structures, associations et autres services orientés vers les jeunes.

Il convient de rappeler ici que, si en terme statistique la proportion des moins de 20 ans concernée par nos prestations peut sembler négligeable, il n'en est rien ! En chiffres réels, ce sont vraisemblablement quelques centaines de jeunes qui sont ou seront bientôt concernés dans notre bassin de clientèle, et qui constituent dans chaque cas une cible potentielle de notre action et méritent une attention particulière.

En conclusion, rappelons que c'est au début du parcours de consommation que la prise de risque est maximale et que c'est lorsqu'elle a lieu en amont de toute consommation que la réduction des risques prend le plus de sens. Les jeunes sont une population particulière-

ment vulnérable aux dommages liés à la consommation de drogues, ce qui exige une attention particulière et nous engage à rechercher activement des modalités d'accueil et de réduction des risques capables de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques.



5.3 L'évolution des habitudes de consommation

Les données recueillies montrent qu'il existe des différences entre les types de prestations demandées en fonction de l'âge des contacts et selon la structure.

De manière générale, tant au Passage qu'au Distribus, les jeunes sont plus souvent demandeurs de prestations liées à des modes de consommation « alternatifs » (kits snif, aluminium, bicarbonate, etc.) alors que les plus âgés ont plus souvent recours à du matériel plus

spécifiquement lié à l'injection. Parallèlement, on constate que les usager-ère-s fréquentant l'espace d'échange de matériel du Passage sont plus nombreux à demander des prestations orientées sur l'injection (86% au Passage contre 67% au Distribus) alors que les usager-ère-s du Distribus demandent environ deux fois plus de matériel dit « alternatif » qu'au Passage.

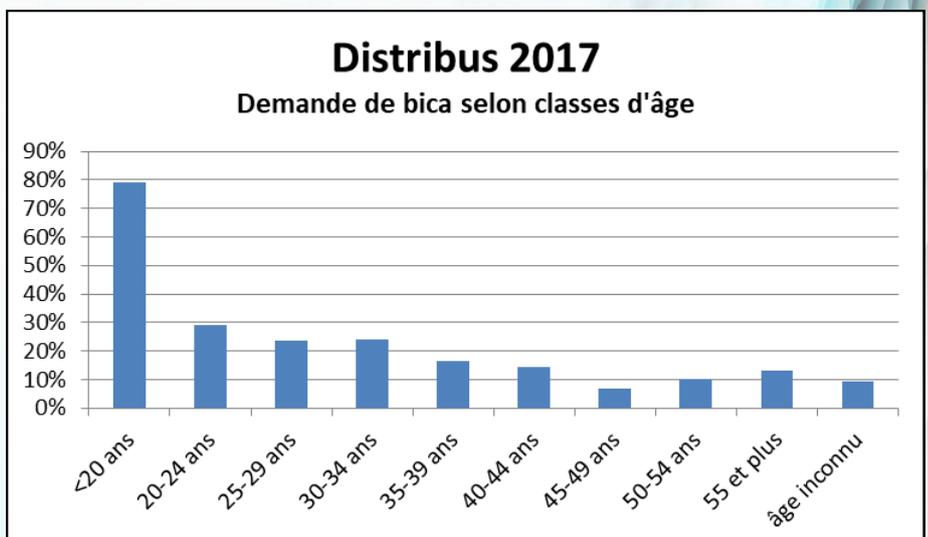
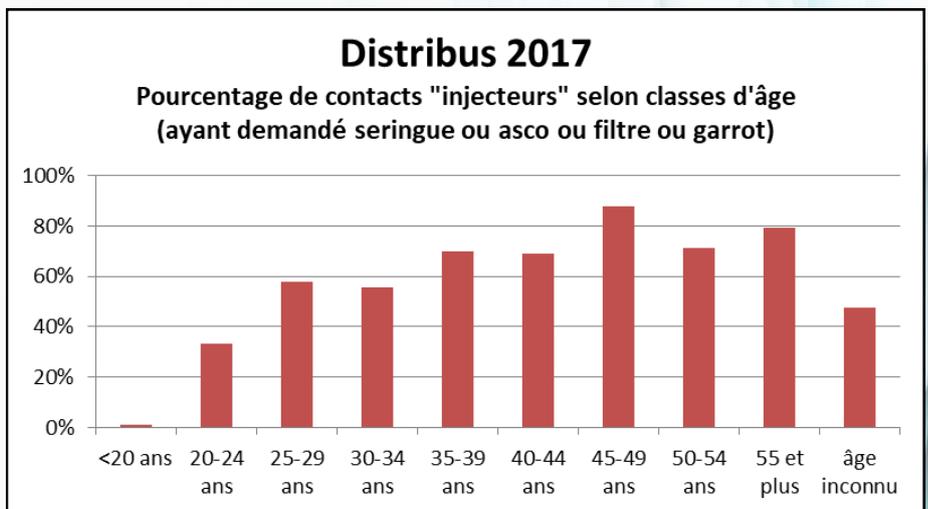
Ces évolutions nous obligent à prendre en compte de manière aigüe, dans nos activités de réduction des risques, l'importante diversité des pratiques de consommation et les profils variés des consommateur-trice-s.

Premièrement, l'augmentation des consommations de cocaïne base, en particulier chez les jeunes, interpelle les collaborateur-trice-s. Les spécificités de ce mode de consommation conduisent souvent les usager-ère-s à multiplier les prises et à évoluer vers un usage compulsif particulièrement inquiétant. Les intervenant-e-s observent globalement une dégradation significative de l'état d'hygiène et de santé ainsi qu'une augmentation de l'agressivité des usager-ère-s entre eux. Il s'agit dès lors de réfléchir aux possibilités de faciliter l'accès à nos prestations d'aide à la survie (repas, hygiène, repos, etc.) pour des usager-ère-s qui, nous l'avons déjà mentionné, fréquentent moins régulièrement les structures d'accueil et pour qui il est difficile d'envisager un break dans leur consommation.

Deuxièmement, de nombreuses pratiques de consommations rapportées par les usager-ère-s et/ou observées, notamment lors des permanences du Distribus, nous amènent à analyser de manière critique le matériel de consommation disponible dans le cadre du programme cantonal. En effet, de nombreuses pratiques font appel à un matériel spécifique. S'il est impossible d'adapter le matériel disponible à chaque pratique individuelle, il est néanmoins de notre devoir de considérer sous un angle nouveau le matériel nécessaire à des usages certes minoritaires mais répandus et

d'éviter les prises de risques importantes qu'induisent la réutilisation de pistons ou l'emploi d'aiguilles trop grosses ou trop petites.

Ces aspects d'hygiène de consommation nous semblent centraux, notamment dans la perspective de l'ouverture prochaine d'un espace de consommation sécurisée et l'adaptation de notre encadrement aux pratiques des usager-ère-s.



Les tendances qui viennent d'être présentées illustrent la nécessité, pour les structures de réduction des risques, de s'adapter pragmatiquement aux évolutions observées chez les consommateur-trice-s, qu'il s'agisse de l'évolution des habitudes de consommation, des difficultés de créer des contacts avec de jeunes consommateur-trice-s ou de la relative baisse de fréquentation des structures d'accueil à bas-seuil. Si la mise en place d'un espace de consommation sécurisée répond à des objectifs clairement définis de réduction des maladies et des décès liés à la consommation de drogues en proposant un environnement sécurisant, du matériel et des conseils qui réduisent les risques, il ne constitue pas en soi une solution à tous les problèmes. En effet, la consommation sécurisée ne prend tout son sens que dans la mesure où les usager-ère-s se sentent accueillis dans un climat de confiance garanti par l'anonymat et l'absence de jugement de la consommation. En ce sens, l'accueil doit être considéré comme une prestation en soi, au centre de tout dispositif de réduction des risques. Favoriser la création et le maintien de liens sociaux constitue un préalable à toute prestation spécifique pour des personnes à forts risques de marginalisation.

La Fondation ABS continuera donc à développer la complémentarité de ses actions dans un souci de cohérence. Il s'agit de proposer des prestations diversifiées et des opportunités de contact avec les consommateur-trice-s de drogues qui vivent des situations individuelles variées et qui ont des habitudes et des pratiques de consommation différentes. A l'origine, l'un des objectifs du Distribus était d'augmenter le nombre de contacts avec les consommateur-trice-s ne fréquentant pas d'autres structures sociales et/ou de soins. Si à l'évidence cet objectif est atteint de longue date, il n'en reste pas moins actuel. En effet, les chiffres montrent qu'année après année, la moitié environ des contacts du Distribus ne fréquentent pas les lieux d'accueil que sont le

Passage et la Terrasse. Même si de nombreux usager-ère-s fréquentent les trois structures, les profils des usager-ère-s, en termes de produits consommés et de modes de consommation, montrent une grande variété. Enfin, bien que peu nombreux, les jeunes franchissent plus facilement le seuil du Distribus que celui du Passage.

Dans la perspective prochaine de l'ouverture d'un espace de consommation sécurisée, certains souhaiteraient la fermeture du Distribus. Nous la redoutons. Nous devons réaffirmer ici, avec force, que la complémentarité des trois structures - le Passage, la Terrasse, et le Distribus - est plus que jamais nécessaire et devrait même être renforcée. Le Passage et la Terrasse, un peu à l'écart, permettent aux usager-ère-s de bénéficier d'un lieu sécurisant en rupture avec les conditions de la rue, et de prestations d'aide à la survie. Le Distribus, quant à lui, répond prioritairement à l'« urgence » de la consommation. Des horaires accrus ou une extension géographique du périmètre d'intervention doivent faire l'objet d'un examen objectif. Il est également essentiel que les permanences du Distribus continuent de se dérouler au plus près des consommateur-trice-s, des lieux de deal et de consommation pour permettre à cette prestation de remplir pleinement ses objectifs de réduction des risques et de santé publique.



FONDATION ABS

Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer la nécessité d'un accueil non-discriminant pour les usager-ère-s de drogues. Compte tenu de la complexité des situations et des parcours de vie – rappelons-nous que la consommation de drogues peut toucher un individu quel que soit son statut, sa provenance ou son milieu social - l'accès aux mesures de prévention et de réduction des risques ainsi qu'aux soins de santé primaires doit être ouvert au plus grand nombre. Les risques induits par une limitation de l'accès aux prestations sont connus : des risques de réutilisation et de partage de matériel de consommation, induisant une augmen-

tation des risques infectieux et des transmissions du VIH / hépatites B et C. Des risques qui induiront inévitablement une augmentation des coûts pour les services de soins, notamment ceux destinés aux personnes migrantes et/ou sans statut légal. Des risques également d'appropriation abusive de lieux publics détournés pour la consommation et d'augmentation du matériel de consommation usagé abandonné dans l'espace public. Tous posent des problèmes évidents de sécurité aussi bien pour les personnes consommatrices (augmentation des overdoses mortelles, hygiène des lieux, etc.) que pour l'ensemble de la population.



7. BILAN & COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF		
Trésorerie	CHF 468 576,34	CHF 544 129,37
Autres créances à court terme	CHF 1 600,00	CHF -
Actifs de régularisation	CHF 27 699,50	CHF 38 527,20
Actif circulant	CHF 497 875,84	CHF 582 656,57
Immobilisations financières	CHF 51 127,35	CHF 51 127,35
Immobilisations corporelles	CHF 50 001,00	CHF 141 496,09
Actif immobilisé	CHF 101 128,35	CHF 192 623,44
TOTAL DE L'ACTIF	CHF 599 004,19	CHF 775 280,01
PASSIF		
Dettes résultant des prestations de services	CHF 45 741,45	CHF -
Autres dettes à court terme	CHF 9 004,05	CHF 11 623,90
Autres dettes à court terme portant intérêts	CHF -	CHF 10 000,00
Passifs de régularisation	CHF 95 425,10	CHF 21 671,75
Dettes à long terme portant intérêts	CHF -	CHF 70 000,00
Capitaux étrangers	CHF 150 170,60	CHF 113 295,65
Fonds de réserve et de péréquation	CHF 368 833,59	CHF 581 984,36
Capital de la Fondation	CHF 80 000,00	CHF 80 000,00
Capitaux propres	CHF 448 833,59	CHF 661 984,36
TOTAL DU PASSIF	CHF 599 004,19	CHF 775 280,01
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Recettes des secteurs d'activité	CHF 2 778 435,95	CHF 2 930 194,38
Dépenses des secteurs d'activité	CHF 2 366 011,29	CHF 2 180 841,32
Résultat dégagé par les secteurs d'activité	CHF 412 424,66	CHF 749 353,06
Frais de fonctionnement	CHF 534 531,75	CHF 393 432,23
Résultat d'exploitation	CHF -122 107,09	CHF 355 920,83
Charges et produits financiers	CHF 451,41	CHF 869,20
Amortissements	CHF 91 495,09	CHF 15 117,34
Résultat avant variations des fonds	CHF -213 150,77	CHF 341 672,69
Prélèvements aux fonds	CHF 229 363,60	CHF 207 811,67
Attributions aux fonds	CHF -40 000,00	CHF -549 484,36
Prélèvement pour compenser la perte résiduelle	CHF 23 787,17	CHF -
Variations des fonds	CHF 213 150,77	CHF -341 672,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	CHF -	CHF -



FONDATION ABS

8. Remerciements

La Fondation ABS transmet ses chaleureux remerciements :

- Aux usager-ère-s du Passage, de la Terrasse et du Distribus qui nous témoignent quotidiennement leur confiance,
- Aux collaborateur-trice-s qui s'investissent chaque jour pour offrir aux personnes accueillies des prestations de qualité,
- Aux membres du Conseil de Fondation pour leur engagement et leur disponibilité,
- Aux autorités communales et cantonales qui nous permettent, par le financement de nos activités, d'offrir des prestations cohérentes de réduction des risques et d'aide à la survie,
- Aux habitant-e-s du quartier du Vallon (l'Association de quartier du Vallon, le groupe de suivi de la démarche participative du Vallon et l'ensemble du voisinage de nos structures) qui font preuve de compréhension, de soutien et de tolérance face aux incivilités dont peuvent parfois faire preuve les usager-ère-s,
- A la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL) qui nous fournit gratuitement les produits alimentaires de base ainsi que des produits d'hygiène,
- Aux généreuses donatrices du Lady's Lunch pour le soutien financier important accordé à nos activités de travail occupationnel et en particulier notre participation au projet de Marché du Vallon,
- A la boulangerie du Relais, Textura et Terre des Hommes, à B.B.R. cycles, qui nous fournissent gracieusement des chambres à air de vélo servant à la fabrication de garrot ainsi qu'aux donatrices anonymes qui nous livrent chaque automne des confitures pour les usager-ère-s,
- A Patrick Bergier pour le traitement des statistiques de la Fondation ABS et la réalisation des graphiques et des commentaires présentés dans ce rapport d'activité,
- A Vincent Masciulli et Patrick Bergier pour les photos et à Antoine Ray pour le travail de mise en page,
- Aux institutions du réseau Seuil bas de la ville de Lausanne et à l'ensemble des institutions du domaine des addictions et des professionnel-le-s avec qui nous collaborons ponctuellement.
- Pour terminer, nous souhaitons remercier particulièrement l'équipe du Quai 9 et sa directrice, Mme. Martine Baudin qui partagent la large expérience accumulée dans la gestion d'un espace de consommation sécurisé et nous permettent d'entrer sereinement dans ce projet qui nous tient particulièrement à cœur.



La fondation ABS et ses activités : quelques chiffres et informations

- Quatre lieux :
 - Le Passage,
 - La Terrasse,
 - Le Distribus,
 - Et l'ECS,
 - Plus un automate d'échange de matériel de consommation : l'EchangeBox ;
- Environ 1'500 usagères et usagers réguliers ;
- Plus de 22'000 contacts enregistrés au Distribus en 2017 ;
- Plus de 15'000 contacts enregistrés à la Terrasse ;
- Plus de 20'000 contacts enregistrés au Passage ;
- 149'938 seringues remises en 2017 ;
- 133'292 seringues récupérées en 2017, soit 88,9 % des seringues distribuées.

Focus sur l'ECS

- Projet-pilote de trois ans évalué par l'IUMSP ;
- Ouvert 365 jours par an de midi à 19 heures ;
- Deux salles ;
- Quatre places d'injection ;
- Quatre places d'inhalation ;
- Une place pour *sniffer* ;
- Quatre collaborateurs socio-sanitaires sur place en permanence ;
- Plus un agent d'accueil et de sécurité en permanence.



Les prestations de l'ECS

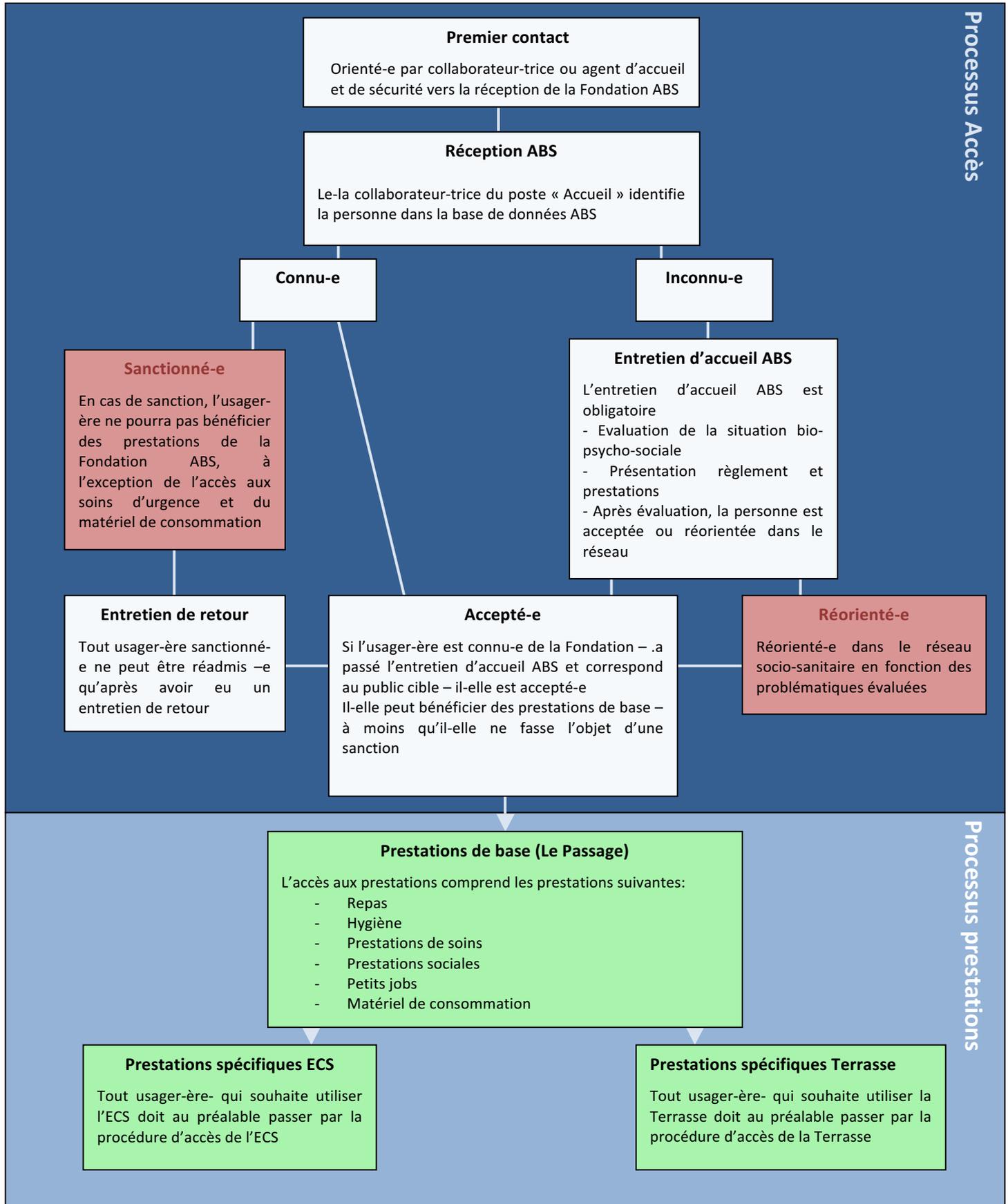
- Accueil individualisé dans un espace propre et sécurisant ;
- Prestation de consommation sécurisée - 4 places d'injection, 4 places d'inhalation et 1 place de sniff ;
- Supervision permanente de collaborateur-trice-s formés à l'hygiène d'injection, à la prévention des overdoses et à la réanimation ;
- Conseils et encadrement dans une perspective de réduction des risques ;
- Échange et distribution de matériel de consommation ;
- Orientation dans le réseau socio-sanitaire ;
- Écoute et soutien psycho-social individualisés.

Les horaires

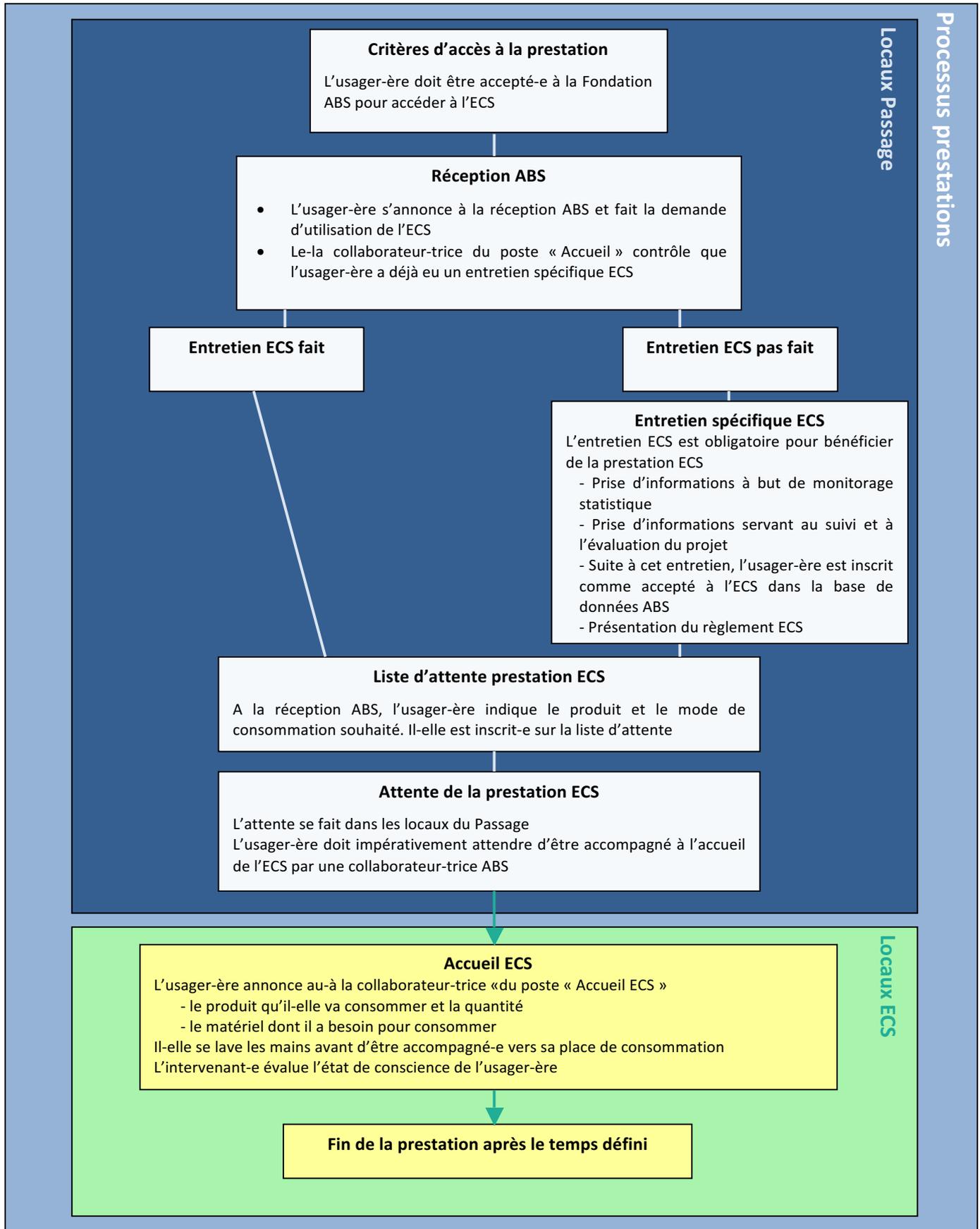
- Ouvert tous les jours de midi à 19 heures.



Processus accès et prestations - Fondation ABS



Procédure d'accès à l'ECS



Informations récoltées usager-ère-s ECS

Base de données ABS / monitoring ABS - Passage

Les informations statistiques relevées à chaque contact à la réception ABS :

- Genre
- Nouvelle personne

Lors de l'**entretien d'accueil ABS**, les informations suivantes sont relevées :

- Identifiant de l'utilisateur (prénom + 4 chiffres)
- Genre
- Date de naissance (mois /année)
- Provenance (nationalité, domicile)

La base de données ABS contient les éléments complémentaires suivants :

- Date du premier contact
- Date entretien ABS et collaborateur-trice ABS > décision
- Accès prestation ECS – Accès prestation Terrasse
- Sanction en cours

Documents

- Monitoring Accueil ABS
- Base de données usager-ère-s ABS
- Monitoring des prestations sociales Passage - Terrasse
- Monitoring des soins Passage - Terrasse
- Monitoring matériel de consommation Passage
- Monitoring prestations hygiène/repas Passage - Terrasse

Informations liées au fonctionnement et monitoring de l'ECS

Lors de chaque passage à l'ECS, l'intervenant-e du poste **Accueil ECS** relève :

- L'heure de passage
- L'identifiant de l'utilisateur (prénom + 4 chiffres)
- Le genre
- Le-le produits qui vont être consommés et mode de consommation
- La zone d'injection
- Le temps passé
- Le matériel nécessaire (monitoring matériel de consommation ECS)

Un cahier de bord quotidien est tenu comportant les éléments suivants :

- Événements problématiques liés à la consommation
- Situations de crise (violence, sanctions, etc.)
- Monitoring des soins

Documents

- Monitoring Accueil ECS
- Monitoring matériel de consommation ECS
- Monitoring des événements problématiques ECS
- Monitoring des soins ECS
- Cahier de bord

Informations liées à l'évaluation de l'ECS

Un questionnaire d'entrée est proposé à chaque nouveau-elle usager-ère de l'ECS.

Sont notamment recensés les éléments suivants :

- Questions portant sur la situation sociale – logement, activité professionnelle, domicile.
- Questions portant sur les habitudes de consommation (traitement, produits, modes de consommation, risques, etc.)
- Questions portant sur l'état de santé (statuts sérologiques, tests dépistage, situations à risques, etc.)

Dans une perspective d'évaluation, des entretiens de suivi des usager-ère-s peuvent être envisagés avec une périodicité déterminée.

Documents

- Questionnaire Accueil ABS
- Questionnaire de santé
- Questionnaires/entretiens de suivi

Documents

- Monitoring matériel de consommation Distribus
- Cahier de bord

Informations liées au fonctionnement du Distribus

Lors de chaque contact au Distribus, les informations suivantes sont relevées :

- Genre, âge
- Matériel de consommation usagé récupéré
- Matériel de consommation remis (vendu ou échangé)

Politique communale en matière de drogues

Préavis N° 2016/41

Lausanne, le 2 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet

Le présent préavis présente une actualisation de la politique communale en matière de drogues. Les objectifs sont précisés et de nouvelles mesures sont proposées pour les atteindre, notamment dans le cadre de deux projets pilotes : l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et le développement d'un programme d'insertion initié en 2016. Ces mesures visent à améliorer tant la prise en charge des personnes concernées par les dépendances que la situation dans l'espace public.

2. Table des matières

1. Objet	1
2. Table des matières	1
3. Situation	2
3.1. La drogue – une définition	2
3.2. La consommation de drogues.....	3
3.3. Pauvreté et consommation de drogues prohibées.....	4
3.4. Scènes de la drogue	4
3.5. En résumé	5
4. La politique actuelle en matière de drogue	6
4.1. Politique fédérale.....	6
4.2. Politique cantonale	8
4.3. Politique communale	9
4.3.1. Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants.....	9
4.3.2. Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion	10
4.3.3. Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants	10
4.3.4. Lutter contre le trafic de stupéfiants	11
4.4. Limites du dispositif actuel	11
5. Vision et objectifs	12
6. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé (ECS)	13
6.1. L'espace de consommation, instrument de la politique suisse de réduction des risques	13
6.2. Evaluation de l'expérience internationale et suisse des espaces de consommation	14
6.3. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé à Lausanne.....	15
6.3.1. Un projet pilote de trois ans	15
6.3.2. Buts	15

6.3.3.	Localisation	15
6.3.4.	Locaux - Aménagements	15
6.3.5.	Heures d'ouverture	16
6.3.6.	Ressources	17
6.3.7.	Sécurité	17
6.3.8.	Conditions d'accès	17
6.3.9.	Tableau de bord	17
6.3.10.	Groupe de pilotage et d'accompagnement	17
6.4.	Diminution des nuisances liées à la consommation dans l'espace public	18
7.	Les jobs à seuils adaptés.....	18
7.1.	Qui se drogue et pourquoi ?	18
7.2.	Redonner une place, proposer un travail.....	18
7.3.	Le concept des « jobs à seuils adaptés »	19
7.4.	Principales caractéristiques du projet	19
8.	Résumé	20
9.	Conséquences financières.....	21
9.1.	Espace de consommation sécurisé.....	21
9.2.	Jobs à seuils adaptés	21
10.	Conclusions	21

3. Situation

Comme toutes les villes, Lausanne doit affronter des situations sociales particulières, liées à la présence de populations pauvres, vulnérables, dont une partie est concernée par une consommation problématique de drogues. La présence, dans l'espace public, de scènes d'achat, de vente, voire de consommation de drogues, interpellent légitimement tant les autorités que la population ; elle pose des problèmes sociaux, sanitaires et de salubrité publique.

Si l'on entend apporter des réponses appropriées à cette situation, il convient de bien l'appréhender.

3.1. La drogue – une définition

Qu'est-ce qu'une drogue ? Pour Addiction Suisse¹, une drogue est une « *substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience. De plus, une drogue est un produit susceptible d'entraîner une dépendance physique et/ou psychique* ».

Il existe une grande quantité de psychotropes, dont une partie, définie par la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), est prohibée dans notre pays :

- « *les stupéfiants : substances et préparations qui engendrent une dépendance et qui ont des effets de type morphinique, cocaïnique ou cannabique ; et celles qui sont fabriquées à partir de ces substances ou préparations ou qui ont un effet semblable à celles-ci ;*
- *les substances psychotropes : les substances et préparations engendrant une dépendance qui contiennent des amphétamines, des barbituriques, des benzodiazépines ou des hallucinogènes tels que le lysergide ou la mescaline ou qui ont un effet semblable à ces substances ou préparations. »*

¹ Addiction Suisse est une fondation privée, indépendante sur les plans politique et confessionnel, qui poursuit un but reconnu d'utilité publique : prévenir les problèmes liés à l'alcool et aux autres substances psychoactives, ainsi qu'au jeu de hasard, à Internet, etc., et les atténuer là où ils existent. Addiction Suisse conçoit et met en place des projets de prévention et s'engage dans la politique de la santé et la recherche psychosociale. Comme centre de compétences national dans le domaine des addictions, Addiction Suisse réalise des mandats pour les pouvoirs publics.

Il est assez largement admis que les psychotropes, prohibés ou non par la LStup, n'engendrent pas systématiquement une dépendance mais présentent des risques de dépendances qui peuvent être très importants selon les cas. Selon les experts en effet, il n'y a pas de produits essentiellement addictifs et d'autres qui ne seraient que potentiellement addictifs, mais seulement des substances plus fréquemment ou plus immédiatement addictives que d'autres. Ainsi par exemple le risque de dépendance lié à la consommation de cannabis (la substance psychotrope la plus consommée en Suisse) n'est-il en principe pas plus important que le risque de dépendance lié à la consommation d'alcool par exemple, car tout dépend de la concentration (teneur en THC, teneur en alcool) ainsi que de l'importance de la consommation, sachant par ailleurs que les seuils de tolérance varient considérablement selon les personnes. Il n'y a donc pas de sens à parler de « drogues » uniquement pour les substances prohibées au motif qu'elles engendreraient, elles, et elles seules, une dépendance. Conformément aux recommandations et à la pratique de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues², le présent préavis parlera indifféremment de drogue ou de psychotrope pour parler des substances, licites ou non, qui, agissant sur le cerveau, modifient les sensations, l'humeur ou la conscience de celui ou celle qui les consomme.

Toujours selon la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues, la consommation de ces substances peut être « peu problématique », « problématique », ou entraîner une « dépendance ». Ainsi une politique publique en matière de drogue vise-t-elle normalement à prévenir les consommations problématiques et les dépendances et à réduire les risques et méfaits liés aux consommations problématiques et aux dépendances – et cela quelles que soient les substances concernées.

Cette approche est celle définie par le Conseil fédéral dans le cadre de sa Stratégie nationale Addictions 2017-2024, adoptée en décembre 2015. Selon le Conseil fédéral en effet, « *en incluant l'ensemble des substances et pratiques susceptibles d'entraîner une addiction, la stratégie peut formuler des objectifs communs tels que la protection de la jeunesse ou le renforcement de la qualité du traitement. Elle permet aussi de rassembler les forces de tous les acteurs : ceux qui sont impliqués dans la prévention, dans la réduction des risques et la thérapie, ainsi que ceux qui œuvrent dans le domaine social, la justice et la police* ».

Relevons enfin que certaines drogues sont licites lorsqu'elles sont consommées à des fins thérapeutiques et sur prescription médicale et illicites lorsqu'elles sont consommées en automédication. Tel est le cas, par exemple, de la morphine, de la méthadone, selon certaines conditions de l'héroïne ou encore du cannabis (qui peut être prescrit sous l'appellation sativex).

3.2. La consommation de drogues

En Suisse, la consommation de drogues (au sens défini au chapitre 3.1. ci-dessus) peut être considérée comme répandue, voire banale. Mais pour une majorité des personnes concernées, cette consommation n'est heureusement pas problématique, ou n'est que peu problématique. Une partie de la population consomme plus ou moins régulièrement une ou plusieurs substances psycho-actives, licites ou non, sur prescription ou non, sans conséquence majeure pour sa santé (ce qui ne signifie pas, pour autant, que cette consommation soit souhaitable).

Mais pour une minorité de personnes concernées, soit environ 15% de la population, cette consommation est problématique : consommation chronique à risque et consommation inadaptée à la situation (travail, circulation routière, grossesse), notamment. L'alcool est le plus fréquemment en cause, mais le canton de Vaud compte aussi quelque 2'600 consommateurs d'héroïne, quelque 1'800 consommateurs de méthadone³, et un nombre indéterminé de consommateurs de cocaïne – ces derniers dans le cadre d'une consommation festive et concentrée sur le week-end, principalement⁴.

² Instituée par l'article 29 alinéa 4 LStup, la commission réunit 14 experts nommés par le Conseil fédéral pour « le conseiller en matière d'addiction ». Cette commission considère qu'« une politique des dépendances cohérente et globale s'obtient par l'intégration de toutes les substances psychoactives, légales ou illégales » (voir notamment « Le modèle du cube », 2005).

³ Ces chiffres sont des estimations sur la base des contacts du service social avec divers partenaires dont le service cantonal de la santé publique. Voir aussi : Toxicomanie dans le canton de Vaud : sixième période d'évaluation 2008-2012.

⁴ Les recherches menées par l'Ecole des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne ont permis de déterminer la consommation de drogue dans les principales villes de Suisse, grâce à l'analyse des eaux usées des stations d'épuration de treize centres urbains. Sur la base des mesures réalisées dans treize centres urbains, les chercheurs estiment qu'environ 8 kilos de cocaïne pure (ce qui correspond à au moins 16'000 doses) y seraient consommés chaque jour, la consommation grim pant en flèche le week-end.

3.3. *Pauvreté et consommation de drogues prohibées*

Les drogues prohibées ne se trouvent que sur un marché noir et sont, de ce fait, chères, et cela quand bien même les prix baissent régulièrement depuis trois décennies⁵. Ainsi tous les consommateurs ne sont-ils pas égaux devant les drogues. Un consommateur pauvre devenu dépendant d'un psychotrope illicite doit, pour l'acquérir, y consacrer tout son temps, toutes ses ressources, le plus souvent au détriment de tout le reste - emploi, logement, alimentation, soins, alors que tel n'est évidemment pas le cas d'un consommateur aisé. Il en résulte des risques accrus de marginalisation voire de clochardisation.

En outre, les consommateurs les plus pauvres ne peuvent souvent accéder aux psychotropes que grâce aux bénéfices qu'ils réalisent en participant eux-mêmes aux trafics illicites (on parle alors de « trafic de fourmis »). Ils peuvent également être enclins à commettre des délits ou à se prostituer pour disposer des moyens nécessaires à l'acquisition du produit prohibé dont ils sont devenus dépendants.

Enfin, la consommation de drogues illicites implique, pour eux, des risques sanitaires particuliers (infection et transmission de maladies graves) liés à une consommation dans des lieux inappropriés tels que des WC publics ou des cours d'immeubles, ou au moyen de matériel usagé, éventuellement infecté. Enfin, les consommateurs pauvres dépendants de psychotropes prohibés recourent massivement à l'alcool - infiniment moins cher puisque licite - lorsqu'ils n'ont pas les moyens de se procurer leur substance de prédilection. Et cette consommation s'avère plus problématique encore pour leur santé que la substance dont ils sont privés : une étude a montré que la moitié au moins des personnes toxicodépendantes fréquentant la place de la Riponne consommaient une très importante et très dangereuse quantité d'alcool, soit plus de 40 grammes par jour pour les femmes et plus de 60 grammes par jour pour les hommes⁶.

Des mesures tendant à réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les populations pauvres ou vulnérables s'imposent donc au même titre que la nécessité de prévenir, autant que possible, la consommation problématique de drogues, prohibées ou non, au sein de notre société.

Cela est d'autant plus vrai qu'une consommation très problématique de drogues peut aussi conduire des personnes relativement aisées à la perte de leur emploi (la dépendance étant telle que l'exercice d'une activité professionnelle régulière est entravé), éventuellement de leur logement ou encore de leur lien social, de telle sorte qu'elles se retrouvent, elles aussi, dans la précarité, et finalement exposées aux risques liés à la malnutrition et à une alcoolisation excessive par exemple.

3.4. *Scènes de la drogue*

Les personnes dépendantes issues des populations les plus démunies ou les plus vulnérables, quoique représentant une minorité des consommateurs de drogues, sont les plus visibles. Elles tendent à se rassembler dans des marchés à ciel ouvert, où l'on trouve du tabac de contrebande, des médicaments psycho-actifs tels que le Dormicum, du cannabis, de l'héroïne et de la cocaïne, notamment.

Lorsqu'elles parviennent à se procurer la substance qu'elles recherchent, ces personnes sont le plus souvent déjà en manque (un manque aussi difficile à gérer, pour elles, que le manque que peuvent ressentir les fumeurs du tabac lorsqu'il leur est interdit de fumer), elles tendent par conséquent à consommer dès que possible, n'importe où et sans égard aux conditions d'hygiène. Cela génère des risques aussi bien pour les usagers eux-mêmes que pour la population en général, du matériel d'injection éventuellement contaminé pouvant se trouver dans les parcs publics par exemple. C'est ainsi que, dans le canton de Vaud, 15% environ des consommateurs de drogues

⁵ Un kilo de cocaïne est vendu 1'500 dollars en Colombie, autour de 50'000 dollars en Europe. Chaque kilo est coupé pour en produire trois, vendus autour de 100 dollars le gramme ; ainsi le kilo de cocaïne acheté 1'500 dollars permet-il aux organisations qui le commercialisent la réalisation d'un chiffre d'affaires de 300'000 dollars. Saviano Roberto, *Extrapure, voyage dans l'économie de la cocaïne*, Gallimard, 2014.

⁶ Source : *Consommation d'alcool dans l'espace public : étude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains*, Rapport de recherche no 47 – janvier 2010 de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

les plus pauvres s'injectent dans l'espace public⁷.

Les rassemblements de trafiquants-consommateurs pauvres constituent ce que d'aucuns appellent des scènes de la drogue. Selon un rapport de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)⁸, aujourd'hui Addiction Suisse, on trouve, dans les rassemblements tels que celui de la Riponne « *des personnes sans domicile fixe pour qui la rue est un lieu de vie, des personnes alcool-dépendantes pour qui la rue est un lieu de rencontre ; des personnes toxicodépendantes pour qui la rue est un lieu de marché d'approvisionnement et de distribution ; des personnes alternatives ou marginales pour qui la rue est un lieu de rencontre, ainsi que toute autre personne exposée à la précarité ou exclue socialement, pour lesquelles les autres personnes de la rue représentent un groupe social d'agrégation* ». Le rapport décrit par ailleurs la population rencontrée. « *Entre une situation financière fragile, une santé chancelante et des capacités d'insertion professionnelle limitées, une grande majorité des personnes vivent une vie misérable avec très peu de perspectives futures. Au niveau des conditions de vie, une large frange de la population marginalisée bénéficie d'une protection sociale garantissant un toit et un revenu correspondant au minimum vital. Toutefois, certains passent entre les mailles du filet social et plusieurs personnes rencontrées dormaient dehors et se réveillaient chaque jour avec zéro franc en poche* ». On estime que 400 à 500 personnes fréquentent la scène de la Riponne (jamais toutes en même temps) et que la plupart d'entre elles recourent ponctuellement ou régulièrement aux prestations sociales et sanitaires créées à leur attention.

Les scènes donnent aussi souvent lieu à des situations conflictuelles et à des plaintes légitimes de la part d'habitants ou de commerçants riverains par exemple. Elles attirent des vendeurs dont le mode de contact avec les acheteurs potentiels peut être problématique. Elles sont donc préjudiciables aussi bien aux consommateurs (qui s'injectent dans des lieux inappropriés) qu'aux autres usagers de l'espace public (qui subissent des nuisances). Elles participent aussi du sentiment d'insécurité d'une partie de la population.

Même si elles ne constituent que le « sommet de l'iceberg » (en ce sens qu'elles ne réunissent qu'une petite minorité des consommateurs de drogues), les scènes de la drogue inquiètent et interpellent parfois davantage que la consommation de drogues en général au sein de notre société. Celle-ci représente pourtant un défi de santé publique tout aussi important.

3.5. En résumé

La consommation de drogues est relativement banale et le plus souvent relativement peu problématique (sans pour autant être souhaitable) au sein de notre société. Mais pour une partie de la population, la consommation de drogues est problématique, voire très problématique. Les plus démunis, y compris ceux qui ont tout perdu des suites de comportements problématiques liés à leur dépendance aux psychotropes, se mettent gravement en danger en sacrifiant tout à cette consommation et/ou en y substituant une consommation d'alcool telle que leur vie est manifestement en danger. Ils se rassemblent dans l'espace public pour acheter, vendre, et parfois consommer. Il en résulte des nuisances et des risques pour le reste de la population, notamment du fait de la présence, dans l'espace public, ou dans certains lieux privés, de matériel usagé et éventuellement contaminé. Ces nuisances portent atteinte au sentiment de sécurité, à la qualité de vie.

Cette situation appelle les mesures que la Municipalité soumet au Conseil communal dans le cadre du présent préavis. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la politique fédérale et de la politique cantonale en matière de drogue, politiques dont il convient maintenant de rappeler brièvement l'essentiel.

⁷ Locicero S, Arnaud S., et al (2012). Résultats de l'enquête 2011 auprès des usagers des structures à bas seuil en Suisse. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive IUMSP, Unité d'évaluation de programmes de prévention.

⁸ Rapport de l'ISPA, un tiers des personnes fréquentant la Riponne a subi une agression sexuelle ; « Consommation d'alcool dans l'espace public : étude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et Yverdon-les-Bains », rapport de recherche no 47, janvier 2010 (entretiens menés avec 86 usagers des places de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon, du 10 juillet 2008 au 30 octobre 2008).

4. La politique actuelle en matière de drogue

4.1. Politique fédérale

L'article 1^{er} de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) stipule que la Confédération et les cantons prennent des mesures dans les quatre domaines suivants : prévention, thérapie et réinsertion, réduction des risques et aide à la survie, contrôle et répression. L'Office fédéral de la santé publique définit plus précisément chacun de ces domaines appelés aussi « piliers »⁹ :

« Prévention

La prévention entend empêcher la consommation de drogues et le développement d'une dépendance, ainsi qu'éviter les problèmes de santé. Le renforcement des ressources (p. ex. la perception positive de soi) des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est essentiel à cet égard. L'accent est moins mis sur les substances elles-mêmes que sur les comportements de consommation en général. Une distinction est notamment opérée entre prévention primaire et secondaire : la prévention primaire a pour but d'empêcher la consommation initiale ; la prévention secondaire, qui inclut les mesures de repérage et d'intervention précoces, vise, pour sa part, à éviter les dépendances, autrement dit à empêcher le passage d'une consommation de drogues, existante mais peu risquée, à une consommation problématique ou à une dépendance.

Thérapie

Les thérapies destinées aux personnes souffrant de troubles liés à l'addiction visent principalement à établir un lien thérapeutique stable, à améliorer leur état de santé physique et psychique, leur intégration sociale et leur (ré)insertion professionnelle, ainsi qu'à créer les conditions permettant une abstinence pérenne.

Réduction des risques

La réduction des risques vise à permettre aux individus de surmonter la phase de consommation de drogues en subissant un minimum de dommages physiques, psychiques et sociaux. Les objectifs concrets sont une consommation à moindre risque de contracter des maladies infectieuses, la stabilisation de l'état de santé et l'amélioration de l'intégration sociale. Pour la société en général, il s'agit de réduire les coûts sociaux indirects liés à la consommation de drogues et d'accroître la sécurité publique.

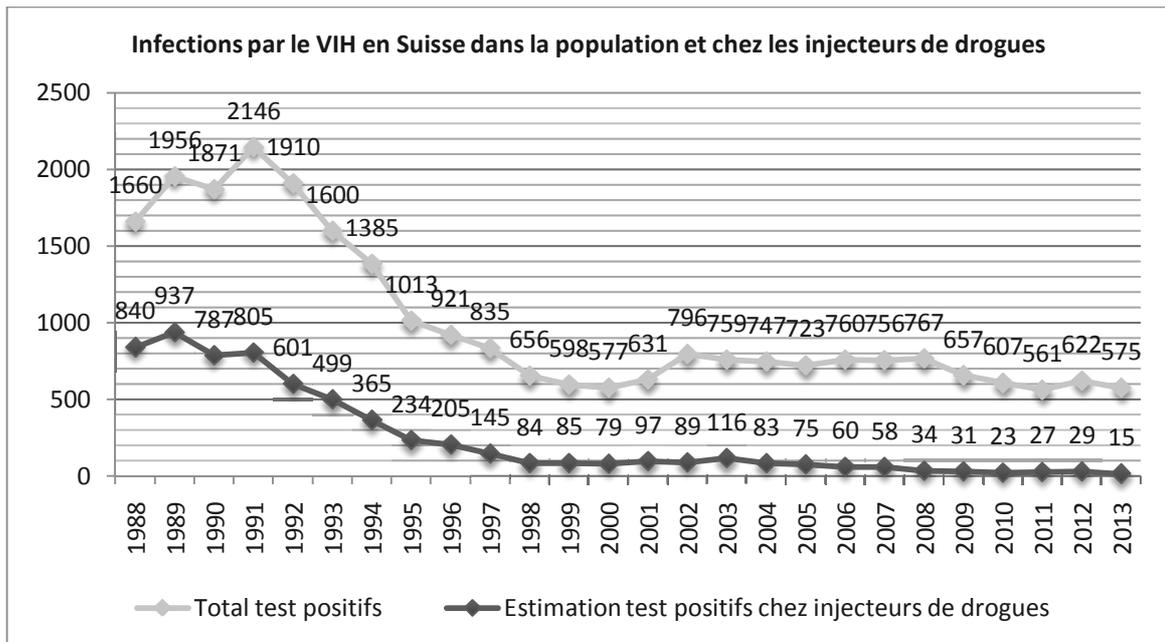
Répression

La répression dans le domaine des drogues illégales a pour objectif la lutte contre le commerce de drogues illicites, et donc le tarissement de l'offre. Les mesures de répression servent également à réduire la demande de drogues illégales. En particulier, les barrières légales mises en place doivent dissuader les jeunes de consommer des substances illégales ».

La Confédération elle-même ne déploie pas, à proprement parler, de politique publique en matière de drogue mais, à travers la loi précitée, confie aux cantons le soin de le faire, dans chacun des quatre domaines.

Les mesures prises par les cantons et plus encore les villes, depuis une vingtaine d'années, au titre de la réduction des risques liés à la consommation de drogues, ont permis de réduire sensiblement les cas d'infection par les virus HIV et hépatite C, et finalement de réduire sensiblement le nombre de décès liés à la drogue. A relever aussi que le traitement médical de l'overdose a également progressé.

⁹ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00628/index.html?lang=fr>



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)



Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Drogentote in der Schweiz

Les progrès observés peuvent aussi être attribués aux progrès de la médecine. Mais il n'en demeure pas moins que Lausanne compte moins de dix décès par overdose par an alors qu'une ville comme Manchester, New Hampshire, Etats-Unis (110'000 habitants), qui n'a pas encore déployé de programmes de réduction des risques et de thérapie spécifiques, a enregistré plus de 75 décès par overdose en 2015¹⁰.

¹⁰ <http://edition.cnn.com/2015/12/22/politics/new-hampshire-2016-addiction/>. L'Etat du New Hampshire qui compte 1 million et demi d'habitants aurait enregistré plus de 400 décès par overdose en 2015.

4.2. Politique cantonale

L'article 29 de la loi sur la santé publique du 29 mai 1985 prévoit que « *l'Etat prend ou encourage les mesures de promotion de la santé et de prévention propres à maintenir et à améliorer la santé de la population* ». A cet effet, « *l'Etat collabore avec les communes, les professions de la santé et les associations privées intéressées. Il assure la coordination des activités dans ce domaine* ». Enfin « *l'Etat peut subventionner des programmes de prévention ou des institutions qui remplissent des missions de cette nature* ».

L'article 30 prévoit encore que « *les communes partagent avec l'Etat la responsabilité d'encourager la prévention* » et qu'« *elles peuvent confier certaines tâches aux institutions spécialisées, les subventionner ou les faire bénéficier de l'aide de services communaux* ». Enfin, l'article 31 prévoit que « *l'Etat et les communes peuvent collaborer notamment avec des institutions spécialisées telles que les associations se préoccupant de la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les toxicodépendances et les autres addictions* ».

En 1996, le Conseil d'Etat a défini les principales orientations de sa politique en matière de prévention et de prise en charge des personnes toxicodépendantes. Celles-ci visaient en particulier à renforcer les mesures de prévention, augmenter la prise en charge et le maintien dans le système de soins et à améliorer la santé et l'insertion professionnelle des consommateurs. Ces orientations ont été confirmées par le Conseil d'Etat lors de la législature 2008-2012 à travers les cinq axes stratégiques ci-après :

1. optimiser l'adéquation entre l'offre de prestations et les besoins des usagers ;
2. renforcer la prévention, le repérage et l'intervention précoce auprès des jeunes, notamment les 14-18 ans ;
3. poursuivre l'effort de prévention contre les risques d'extension des infections par le sida ou l'hépatite ;
4. améliorer l'insertion sociale et professionnelle des personnes dépendantes ;
5. poursuivre la lutte contre le trafic de substances illicites et le renforcement de la chaîne pénale¹¹.

Même si elles n'ont pas été formellement reconduites, ces orientations restent d'actualité et structurent le dispositif cantonal en matière de prévention et de lutte contre les toxicodépendances. En vertu de ces orientations, l'Etat de Vaud a pris les mesures suivantes, résumées ci-après, par domaine :

Prévention

L'Etat a mis en place un programme de prévention des dépendances (tabac, alcool et stupéfiants) en milieu scolaire sous l'égide de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS, anciennement ODES, office des écoles en santé) et développé le programme DEPART qui a pour objectif de prendre en charge les adolescents manifestant des troubles ou des risques de troubles liés à l'addiction¹². Initié en 2004 dans la région centre, la couverture de ce programme s'est progressivement étendue à l'ensemble du canton.

Thérapie

La principale activité de l'Etat relevant de la politique en matière de drogue consiste, sous l'autorité du médecin cantonal, à encourager, en le réglementant, le traitement basé sur la substitution (TBS). Il s'agit de remplacer l'usage illicite d'une substance ayant entraîné une dépendance par la prescription, dans un cadre légal, d'un médicament ayant des effets identiques ou comparables (dont les principes actifs sont les mêmes). Selon le Service de la santé publique : « *Dans le contexte de la dépendance aux opioïdes, la substitution par les opioïdes (méthadone, buprénorphine, morphine retard orale, diacétylmorphine = forme pharmaceutique de l'héroïne) est la seule démarche thérapeutique qui a démontré des effets positifs à long terme. Les TBS ont permis une baisse de la mortalité et de la morbidité, une amélioration de la qualité de vie et de la rétention en traitement, ainsi qu'une baisse des consommations et du taux de criminalité* »¹³.

¹¹ Voir rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil sur le postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un bilan de la politique cantonale en matière de prévention et de lutte contre les toxicomanies et sur le postulat Philippe Leuba et consorts demandant l'adoption d'un cadre légal interdisant ou tout au moins régissant la pose et le recours aux distributeurs de seringues destinées aux toxicomanes. n°351 (novembre 2010).

¹² Le programme DEPART vise à réduire l'impact de la consommation de cannabis, d'alcool ou d'autres substances psychotropes à l'adolescence. Il offre un regard spécialisé sur cette problématique et cherche à soutenir les structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Il s'adresse à la fois aux adolescents de 12 à 20 ans, à leur entourage et aux professionnels du réseau qu'il soit éducatif, social, médical, psychologique, judiciaire, scolaire ou professionnel.

¹³ <http://www.vd.ch/themes/sante/dependances/drogues-illegales/>

Réduction des risques

Le canton a déployé depuis 2001 le *Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles – matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes* (PPMTMS) dans le but de prévenir la transmission des infections (VIH, hépatites et autres germes) et de réduire les principaux risques liés aux pratiques de consommation (injection, inhalation et sniff). Ce dispositif est coordonné par la Fondation Le Relais sur mandat du Service de la santé publique, sous l'égide du médecin cantonal. Il comprend 9 partenaires parmi lesquels les centres d'accueil à bas seuil et les centres de traitement spécialisés. En 2014, les partenaires du PPMTMS ont remis près de 163'000 seringues avec un taux de retour du matériel usagé de 90%. En 2014, le Distribus de la Fondation ABS a remis plus de la moitié (54%) du nombre de seringues remises dans l'ensemble du canton (68% des seringues remises à Lausanne), raison pour laquelle il est désormais financé par l'Etat, dans le cadre du programme précité.

Répression

Le canton mène des actions soutenues contre le deal de rue, notamment dans le cadre de l'opération Strada, en collaboration étroite avec la Police de Lausanne (voir chapitre 4.3.4.). Selon le dernier bilan disponible de ces opérations (23 mars 2015), 1'408 condamnations ont été prononcées, qui ont entraîné 55'000 jours de détention provisoire. Ces opérations sont basées sur un système de flagrant délit permettant d'infliger rapidement des sanctions¹⁴.

4.3. Politique communale

La politique communale en matière de drogue est régie par le rapport-préavis N° 2009/3 bis¹⁵ adopté par le Conseil communal le 7 juin 2011. Celui-ci fixe les objectifs suivants :

1. réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants ;
2. proposer un processus d'autonomisation et d'insertion ;
3. réduire les risques liés aux scènes pour les habitants ;
4. lutter contre le trafic de stupéfiants.

Les principaux moyens déployés au titre de chacun de ces objectifs sont rappelés ci-après.

4.3.1. Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants

Application à Lausanne du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles

Le programme cantonal « *prévention des maladies transmissibles – échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes* » présenté au chapitre 4.2. est appliqué à Lausanne depuis plus de 15 ans et financé par l'Etat depuis 3 ans. Il fait l'objet d'une action concertée entre la Ville (Service social Lausanne) et l'Etat (Service de la santé publique), en collaboration avec plusieurs institutions privées d'intérêt public, en particulier la Fondation du Relais et la Fondation ABS. Les principaux vecteurs pour l'échange des seringues sont le Distribus (fréquenté par environ 400 personnes) et le Passage. En outre, l'automate installé à la Rue Bel-Air permet d'échanger en tout temps des seringues usagées contre du matériel d'injection stérile. L'Association Fleur de Pavé participe également à la mise en œuvre du programme cantonal auprès des personnes se prostituant et consommant des drogues par voie intraveineuse.

Couverture des besoins de base

Le Passage, centre d'accueil fréquenté par environ 500 personnes (environ 150 d'entre elles consomment des drogues par injection et autant en consomment par inhalation) propose des soins de premiers secours, un vestiaire, des repas de midi, un appui social. Il peut également réserver un lit en faveur de ses usagers auprès du Bureau des réservations du Service social ou encore adresser ses usagers à la Soupe populaire.

¹⁴ <http://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=511920>

¹⁵ Bulletin du Conseil communal, séance n° 19/1 du 7 juin 2011, pp. 1084-1140 et séance n° 19/2 du 7 juin 2011, pp. 1145-1149

Accueil de jour avec tolérance de consommation d'alcool

La Terrasse¹⁶, lieu d'accueil avec tolérance de consommation d'alcool, voisine du Passage, ouverte en hiver de 2006 à 2012, puis à l'année dès 2014, en collaboration avec la Division abus de substance du CHUV, est fréquentée par environ 500 personnes (qui sont en partie les mêmes que celles qui fréquentent le Passage). Ce lieu d'accueil a été pérennisé au vu des résultats des évaluations menées en 2015.

4.3.2. Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion

Une offre d'activités diverses pour renouer le lien social

La Fondation ABS propose une palette de petits jobs dans le cadre de ses propres activités (participation à la préparation des repas, ramassage des seringues usagées). Occasionnellement, elle propose des travaux plus importants. On rappellera que la Terrasse a été en grande partie construite par ses usagers, ou encore que ces derniers ont travaillé sur la place de la Riponne dans le cadre de Lausanne-Jardins 2014. Caritas-Vaud propose également la possibilité de travailler dans le cadre des ateliers de son Centre d'appui social et d'insertion (CA-SI). La Fondation Le Relais propose différentes activités pour sortir du monde de la toxicodépendance (en particulier un programme de production d'émissions de radio). L'association Sport'ouverte propose une palette d'activités d'intégration à travers le sport et les sorties en groupe. Enfin les différents ateliers de l'Eveil viennent compléter le dispositif, par différentes approches créatrices destinées aux personnes toxicodépendantes¹⁷.

4.3.3. Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants

Une instance de pilotage opérationnel réunissant les principaux acteurs

Le Service social a mis sur pied une instance de pilotage opérationnel qui réunit les principaux services de la Ville et les principales institutions privées d'intérêt public, instance au sein de laquelle les actions à mener dans le domaine public, notamment, peuvent être coordonnées. Cette instance a par exemple mis en place un système de poubelle à seringue « mobile » pour compléter les poubelles fixes permettant la collecte du matériel usagé.

Des actions de prévention, d'assistance et de médiation déployées dans l'espace public

La Fondation ABS organise - avec ses usagers - quatre fois par semaine une tournée de ramassage du matériel usagé laissé dans l'espace public. Certains lieux (Cité, Vallon, Hermitage) font d'office partie de la tournée, d'autres sont visités selon les demandes adressées à la fondation.

L'ouverture 7 jours sur 7 du Passage, puis de la Terrasse contribuent à réduire les rassemblements de consommateurs de drogues dans l'espace public. Pour autant, de tels rassemblements ne peuvent être exclus et ils doivent alors faire l'objet d'un encadrement tendant à garantir une cohabitation sans heurts avec les autres usagers de l'espace public. Il s'agit de remplir des missions de prévention et de médiation sociales, qui ne justifient pas une présence permanente, mais des interventions rapides et ciblées chaque fois que nécessaire.

<i>Prévention</i>	Tout nouveau consommateur apparaissant sur la place de la Riponne est contacté par des travailleurs sociaux de la Fondation Le Relais (section Rel'aids). Dans la mesure où il l'accepte, une aide lui est proposée pour éviter qu'il ne rejoigne durablement les consommateurs réguliers. S'il s'agit d'un jeune mineur, les parents sont contactés. Dans tous les cas, il est accompagné vers les lieux de prise en charge.
<i>Assistance</i>	Les usagers peuvent demander en tout temps un appui social ponctuel de Rel'aids. Une aide administrative ou une orientation lui sont proposées sur place. Un numéro d'appel sur téléphone portable est communiqué aux usagers.
<i>Médiation</i>	En cas de problème entre usagers de l'espace public, ou entre usagers de l'espace public et riverains de la place de la Riponne, les travailleurs sociaux du Service social (unité Espace) proposent aux parties leur médiation, en principe dans les 24 heures. Un numéro d'appel sur

¹⁶ La Terrasse a fait l'objet d'une communication au Conseil communal en avril 2016.

¹⁷ Ouvert cinq jours par semaine à un public varié faisant face à différentes problématiques, l'Eveil offre une large palette d'ateliers incluant l'art-thérapie, la créativité libre, le développement personnel, le yoga et la méditation. Ces ateliers permettent à chacun de composer un programme sur mesure correspondant au mieux à ses aspirations personnelles et à ses besoins.

téléphone portable est communiqué aux usagers, aux riverains, aux autres acteurs (Police et autres services communaux notamment).

La répression des contraventions au règlement général de police (RGP)

Les troubles à l'ordre public qui peuvent découler d'une consommation excessive de boissons alcooliques (articles 26 et 30 bis notamment du RGP) ou tout autre comportement contraire aux dispositions du RGP font l'objet de dénonciations régulières de la part de la Police de Lausanne.

4.3.4. Lutter contre le trafic de stupéfiants

Plan d'action de sécurité publique

La Municipalité de Lausanne s'est dotée en 2013 d'un plan d'action de sécurité publique 2013-2014 qui a placé la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue au cœur de ses priorités politiques. Des actions de lutte contre le trafic de stupéfiants ont ainsi été menées quotidiennement dans la rue et dans les établissements publics. La collaboration avec la Police cantonale et les acteurs de la chaîne pénale, notamment à travers l'opération Strada, a été renforcée. Les effectifs du groupe Celtus, spécialisé dans la lutte contre le deal de rue, ont enfin été augmentés.

Ces mesures se sont aussi accompagnées de la mise en place, à travers le dispositif Heraclès, d'un renforcement des patrouilles pédestres au centre-ville, notamment à la Riponne, à des fins de présence dissuasive et préventive notamment.

Le plan d'action de sécurité publique 2015-2016 prolonge pour l'essentiel les mesures engagées et vise à les inscrire dans la durée. S'agissant plus directement du trafic des stupéfiants, il prévoit

- la poursuite des opérations quotidiennes pour maintenir la pression dans le domaine du deal de rue en journée et le renforcement du dispositif en soirée ;
- une participation active à l'opération Strada reconduite par le canton de Vaud pour deux ans ;
- l'inscription du travail répressif de la police dans le domaine des stupéfiants dans la politique des quatre piliers. Il s'agit en particulier d'assurer une bonne coordination avec les acteurs sociaux et sanitaires en charge de la réduction des risques. La Police a établi des conventions de collaboration avec toutes les institutions à «bas seuil» lausannoises.

Activité de la brigade des stupéfiants en 2015

Si le nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants est en baisse depuis 2013, l'activité de la police demeure importante dans le domaine du démantèlement des réseaux d'approvisionnement. La volonté d'exercer une pression permanente sur les trafiquants de drogues dites «dures» (cocaïne et héroïne) est poursuivie en 2015 avec des arrestations et des saisies importantes (10.6 kg de cocaïne et 7.5 kg d'héroïne, contre 13.3 kg de cocaïne et 3.19 kg d'héroïne en 2014). Corolaire aux actions menées, les réseaux de cocaïne privilégient les livraisons plus fréquentes de plus petites quantités, ce qui rend les saisies importantes plus difficiles, alors qu'elles sont la clé de voûte des condamnations.

Concernant le deal sur le domaine public, 212 arrestations ont été réalisées par le groupe « Celtus », soit une augmentation de 9,28% par rapport à 2014. La justice a condamné 45 trafiquants à une peine de prison ferme d'au minimum un an en 2015. En 2015, le nombre d'infractions à la Loi sur les stupéfiants s'est élevée à 6'092, contre plus de 8'000 en 2013¹⁸.

4.4. Limites du dispositif actuel

Les mesures prises par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne, dans le cadre des objectifs respectifs de chacune de ces collectivités, ont incontestablement contribué à réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les personnes les plus pauvres ou les plus vulnérables. En plus de l'action répressive qu'elles conduisent, elles favorisent l'usage de matériel stérile, assurent des soins de premier recours, couvrent certains besoins vitaux, orientent vers la thérapie et l'insertion.

¹⁸ Il convient toutefois de préciser que la consommation de cannabis ne relève plus de la LStup mais d'une simple amende d'ordre.

Sur ce dernier point cependant, des progrès peuvent encore être faits pour permettre aux personnes toxicodépendantes de sortir de leur désœuvrement, de retrouver une estime d'elles-mêmes et finalement une réelle motivation à entreprendre une thérapie.

Par ailleurs, des risques significatifs subsistent, tant pour les personnes toxicodépendantes que pour la population en général, du fait d'une consommation dans des lieux manifestement très inappropriés tels que WC publics, cours d'immeubles, cours d'école, parcs publics. Risques pour les personnes toxicodépendantes en raison du manque d'hygiène, risques et sentiment d'insécurité pour la population en général du fait de la présence, dans l'espace public, de matériel usagé et éventuellement contaminé. Contrairement aux autres villes suisses d'une taille comparable à la sienne en effet, Lausanne ne dispose pas encore d'un espace de consommation sécurisé.

5. Vision et objectifs

La vision à laquelle chacun aimerait pouvoir adhérer est probablement celle d'une « ville sans drogue », ou à tout le moins sans consommation problématique de drogues au sein de la population. Mais cet objectif paraît tout de même hors de portée dans le contexte actuel, caractérisé par la banalisation des drogues (prohibées ou non) dans toutes les classes sociales et par l'abondance et la diversité des produits psychotropes mis à disposition, d'une manière ou d'une autre, de la population¹⁹. Aussi paraît-il plus pertinent pour la Ville de se fixer des objectifs concrets et réalistes, qu'elle est en mesure d'atteindre et qui apportent des améliorations à la fois concrètes et appréciables.

Ainsi la Municipalité propose-t-elle la vision d'une ville dans laquelle les risques liés à la consommation de drogues - pour les consommateurs vulnérables et pour la population en général - sont maîtrisés, d'une part, d'une ville qui contribue à l'insertion des consommateurs vulnérables, d'autre part.

Cette vision tient compte des principes directeurs de la politique sociale lausannoise adoptés par le Conseil communal²⁰, dont en particulier le principe de subsidiarité :

- Lausanne n'offre que les prestations qui ne relèvent pas d'une autre collectivité ;
- Avant d'offrir elle-même une prestation, Lausanne entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour amener la collectivité compétente à assumer ses responsabilités.

Si l'on s'en réfère à la LStup, la politique en matière de drogue, dans chacun des quatre domaines, est du ressort du canton. Mais presque partout en Suisse, les villes, plus directement et plus immédiatement confrontées aux risques et méfaits liés à la consommation de drogues par les populations les plus vulnérables, ont été plus actives que les cantons dans le déploiement des mesures de réduction des risques. Alors que les cantons se sont concentrés sur d'autres domaines, tels que la prévention ou les traitements par les psychotropes non prohibés (traitements basés sur la substitution). Ce partage historique des rôles est cependant appelé à évoluer et l'on s'oriente davantage, désormais, vers des actions concertées entre collectivités, au moins dans les domaines de la réduction des risques et de l'insertion, domaines qu'il convient de rendre plus perméables. La prévention et la thérapie proprement dite demeurent du ressort de l'Etat, sans exclure des collaborations ponctuelles avec les communes (comme dans le cadre de la « semaine alcool » par exemple).

Pour que la vision précitée devienne réalité, la Municipalité s'en tient aux objectifs de la politique communale en matière de drogue tels qu'adoptés par le Conseil communal en 2011, mais en actualisant et précisant leur formulation²¹ d'une part, en prenant de nouvelles mesures pour les atteindre, d'autre part.

¹⁹ Dans un pays comme les Etats-Unis, qui ont tout misé sur la répression (300'000 personnes y sont détenues pour avoir consommé de l'héroïne), la dose d'héroïne ne coûte aujourd'hui que 10 dollars. Cette substance est préférée aux analgésiques classiques car elle est moins chère, et sa consommation explose littéralement. Le Monde, 2 octobre 2015.

²⁰ Rapport-préavis N° 2005/51, *Politique sociale communale*. Bulletin du Conseil communal, séance n°20/II du 27 juin 2006, seconde partie, pp. 1322-1345.

²¹ Il s'agit notamment d'exprimer les objectifs en termes de résultats attendus (auxquels peuvent être comparés, le moment venu, les résultats atteints) plutôt que de processus.

Objectifs définis en 2011	Formulation précisée en 2016
1. Réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants	Les consommateurs vulnérables bénéficient des mesures sanitaires et sociales nécessaires à la réduction des risques et méfaits de leur consommation.
2. Proposer un processus d'autonomisation et d'insertion	Les consommateurs vulnérables peuvent participer à des programmes d'insertion favorisant le recours à la thérapie
3. Réduire les risques liés aux scènes pour les habitants	Les scènes de la drogue dans l'espace public ou privé doivent progressivement disparaître.
4. Lutter contre le trafic de stupéfiants	Les actions de prévention par la visibilité des forces de l'ordre sont maintenues et la répression des infractions à la LStup est poursuivie.

Les mesures déjà mises en œuvre pour atteindre chacun de ces objectifs ont été présentées au chapitre 4.3. *Politique communale*. Pour mieux atteindre les trois premiers objectifs, la Municipalité souhaite déployer deux nouvelles mesures : l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé et le déploiement d'un programme d'insertion favorisant le recours à la thérapie.

6. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé (ECS)

L'Etat assure la remise de matériel stérile aux consommateurs vulnérables. Ces derniers ne disposent cependant pas d'un lieu sécurisé pour leur consommation. Suivant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, et s'inspirant de l'expérience des autres villes suisses, la Municipalité propose l'ouverture d'un tel lieu.

Ce chapitre rappelle le rôle de l'espace de consommation dans la politique suisse de réduction des risques. Il présente ensuite l'évaluation qui peut être faite, à ce jour, de l'expérience suisse et internationale de tels espaces. Enfin, il expose le projet lausannois, qui tient compte de cette évaluation - tous les enseignements que l'on peut tirer, à ce jour, des projets conduits dans les autres villes étant utiles.

6.1. *L'espace de consommation, instrument de la politique suisse de réduction des risques*

L'Office fédéral de la santé publique considère l'espace de consommation sécurisé comme un instrument privilégié de la réduction des risques liés à la consommation de drogues, pour les usagers et pour la population en général :

- « *La réduction des risques contribue à diminuer les conséquences négatives de la consommation de drogues pour les usagers eux-mêmes et, indirectement, pour la société, en rendant possible une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux*²².
- *La réduction des risques vise à permettre aux individus de surmonter une phase de consommation de drogues en subissant un minimum de dommages physiques, psychiques et sociaux. Les objectifs concrets sont une consommation à moindre risque de contracter des maladies infectieuses, la stabilisation de l'état de santé des personnes toxicodépendantes, ainsi que l'amélioration de leur intégration sociale. Les mesures de réduction des risques visent encore à aiguiller les personnes toxicodépendantes vers des thérapies adéquates. Pour la société en général, il s'agit de réduire les coûts sociaux de la drogue ainsi que d'accroître la sécurité publique.*

²² *La politique suisse en matière de drogue, Troisième programme de mesures de la Confédération en vue de réduire les problèmes de drogue (ProMeDro III) 2006-2011*, Simone Ledermann, Prof. Dr. Fritz Sager, OFSP, Berne, 2006, p. 20.

- (...) *Les mesures vont de la remise de matériel d'injection stérile à la lutte contre les maladies infectieuses, en passant par l'exploitation de locaux de séjour et de consommation, jusqu'aux offres à bas seuil de logement, de soins et de repas²³ ».*

En quoi consistent ces « locaux de séjour et de consommation » évoqués par l'Office fédéral de la santé publique ? Dans les pays francophones, leur appellation varie considérablement : on parle de *salle de consommation à moindre risque*, de *site d'injection supervisée*, de *espace de consommation de stupéfiants*, de *locaux d'injection* (dans ce cas, improprement, puisque l'injection n'est en principe que l'un des modes de consommation possibles dans ces lieux). Il s'agit toujours de lieux dans lesquels il est possible de consommer des drogues, par inhalation, injection ou sniff, sous la surveillance de personnel soignant et dans de strictes conditions d'hygiène. En règle générale, ces espaces de consommation sont créés pour faciliter la « fermeture » de « scènes ouvertes » de consommation de drogues dans l'espace public. Il participe également aux mesures de réduction des risques et méfaits liés à l'injection et contribue à diminuer les infections et les risques d'overdose.

Cette mesure viendrait donc compléter le dispositif de réduction des risques et permettrait notamment de diminuer le temps de présence du Distribus à la Riponne. Sa mise en œuvre, qui serait confiée à la Fondation ABS, est présentée de manière détaillée au chapitre 6.3. du présent préavis.

6.2. *Evaluation de l'expérience internationale et suisse des espaces de consommation*

Il existe environ 90 espaces de consommation dans le monde, répartis dans 59 villes de 9 pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Grèce et Suisse). Les Etats-Unis et la France envisagent l'ouverture de tels espaces. En Suisse, 12 espaces ont été ouverts, répartis dans 8 villes : Berne (1986), Bâle (1989), Zürich (1992), Soleure (1993), Schaffhouse (1994), Bienne (2001), Genève (2001), Lucerne (2008). A noter que la Ville de Zurich comprend quatre espaces de consommation.

Des études ont été menées dans divers pays et dans diverses villes afin de déterminer si les espaces de consommation contribuaient effectivement à la réduction des risques pour les consommateurs vulnérables et pour la population en général. Ces études ont également permis de répondre à la question de savoir si l'ouverture d'un espace de consommation incitait à la consommation de drogues, que ce soit auprès des consommateurs existants ou auprès d'éventuels nouveaux consommateurs. On peut tenir pour établi aujourd'hui que :

- Les espaces ont contribué de manière très significative à la disparition des scènes ouvertes ;
- Les espaces ont contribué à l'amélioration de l'état de santé des consommateurs, notamment en favorisant d'autres modes de consommation que l'injection ;
- Une augmentation de la consommation n'est pas observée là où des espaces ont été ouverts.

La déclaration de M. Eric Fehr, maire de la Ville de Bienne, après l'ouverture de l'espace de consommation dans sa ville, résume ces constats :

« Très vite, on constate une progression notable de l'état de santé des toxicodépendants. Dans certains cas d'addiction sévère, on note même une stabilisation, voire une restauration de l'état de santé telle que certains se voient confier des tâches simples, par exemple l'entretien des abords du bistrot social et du local d'injection. »²⁴

L'annexe 1 du présent préavis contient une présentation résumée des évaluations qui ont été conduites, de leur méthodologie et de leurs résultats. On relève notamment, avec plus de vingt ans de recul désormais, que :

- La majorité des usagers ne consomme plus, ou consomme moins, dans l'espace public, et y rejette moins de déchets ;
- La majorité des usagers voit sa situation sociale et sanitaire s'améliorer ;
- Il n'y a pas d'augmentation du nombre de consommateurs ou de la consommation du fait de l'ouverture de l'espace sécurisé.

²³ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00630/index.html?lang=fr>. C'est nous qui soulignons.

²⁴ Fehr E. 2012. Le modèle des « quatre piliers » : une belle réussite politique. Lausanne : Addiction Suisse

Ainsi l'évaluation de l'expérience suisse des espaces de consommation montre-t-elle que cette mesure occupe effectivement une place privilégiée, sinon essentielle, parmi toutes celles prises au titre de la réduction des risques et méfaits liés à la consommation de drogues, qu'elle a objectivement fait ses preuves et que, encore une fois, rien ne permet d'affirmer qu'elle entraînerait une augmentation de la consommation ou du nombre de consommateurs, au contraire.

6.3. Ouverture d'un espace de consommation sécurisé à Lausanne

6.3.1. Un projet pilote de trois ans

La Municipalité propose de tester cette mesure également à Lausanne. Elle souhaite confier à la Fondation ABS un projet pilote sur trois ans, afin de s'assurer que l'espace de consommation sécurisé permet d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été ouvert. L'évaluation nécessaire à cet effet sera confiée à l'Institut Universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne.

L'ECS lausannois ne proposera ni traitement de substitution ni de prescription médicale d'héroïne.

6.3.2. Buts

L'espace de consommation sécurisé fera partie, avec le Passage et la Terrasse, d'un dispositif intégré au service des objectifs généraux définis plus haut. Ce dispositif doit en particulier

- réduire les risques et méfaits liés à la consommation de drogues et contribuer à l'amélioration de l'état de santé des consommateurs ;
- permettre d'accéder aux personnes précarisées par leur consommation et fortement désinsérées pour leur prodiguer des soins de 1^{er} recours et pour les informer sur le réseau et orienter celles qui en font la demande ;
- offrir une alternative aux consommations dans les lieux publics et les espaces privés et ainsi limiter cette consommation et les dangers et nuisances associées ;
- réduire la consommation dans l'espace public ainsi que le matériel de consommation usagé abandonné dans l'espace public, participant ainsi de l'amélioration de la qualité de la vie et du sentiment de sécurité de tous les habitants.

6.3.3. Localisation

Les locaux actuels de la Fondation ABS permettent, moyennant quelques aménagements, d'ouvrir un ECS. Cette option présente ces avantages substantiels :

- elle évite de devoir trouver de nouveaux locaux et contribue à contenir les coûts ;
- elle permet de bénéficier des synergies offertes par la proximité des autres prestations de la fondation (infirmerie, lieux d'hygiène) et s'insérera dans la palette des prestations offertes (repas, soins, douches, vestiaires, petits jobs, etc.) ;
- le quartier a déjà fait et fait encore l'objet d'interventions favorisant l'acceptation de la population. A ce sujet, voir également ci-après les chapitres 6.3.7. *Sécurité* et 6.3.10. *Groupe de pilotage et d'accompagnement*.

6.3.4. Locaux - Aménagements

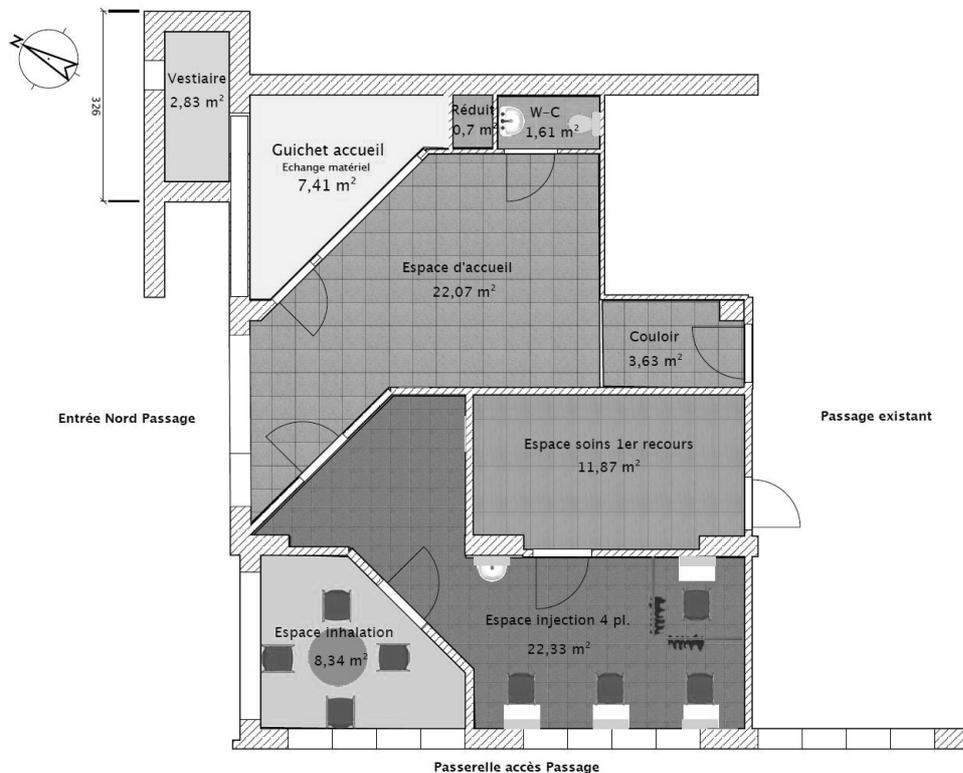
On peut estimer le nombre d'utilisateurs potentiels de l'ECS à 500 à 600 personnes²⁵ et c'est sur la base de cette estimation que le projet pilote présenté ici a été calibré. Selon les observations faites dans des espaces similaires,

²⁵ En 2006, un rapport demandé par le Conseil d'Etat pour soutenir la réflexion sur l'apport de mesures de réduction des risques supplémentaires pour les consommateurs à haut risque d'infection par le VIH ou les hépatites estimait que 300 à 400 personnes seraient concernées par un ECS. En 2015, le service social estimait que 700 à 800 personnes seraient susceptibles de fréquenter un ECS. D'entente avec la Fondation ABS, il a été décidé de retenir le chiffre de 500 à 600 personnes pour l'expérience pilote.

une partie de ce collectif, souvent les personnes les plus précarisées²⁶, que l'on peut estimer à une centaine environ, utilisera l'ECS de manière régulière alors que les autres l'utiliseront de manière plus irrégulière. En offrant 4 places pour l'injection et 4 places pour l'inhalation ou le sniff, un ECS ouvert 6 heures par jour pourrait permettre environ 50 injections et 100 à 150 inhalations ou sniffs par jour. Le Passage pourra faciliter la gestion de temps d'attente éventuels.

L'ECS occupera 83 m² incluant 33 m² pour l'accueil, la réception, les WC et 50 m² pour les espaces de consommation et de soins. Il comprendra

- un espace réception (guichet d'accueil) ;
- un espace d'accueil (salle d'attente de 4 à 5 places) ;
- un WC ;
- un local de rangement ;
- un espace dédié aux soins, commun à l'ECS et au Passage ;
- un espace d'injection avec 4 places dont une protégée des regards ;
- un espace d'inhalation / sniff avec 4 places.



6.3.5. Heures d'ouverture

L'ECS sera ouvert 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les horaires seront les suivants :

Tous les jours sauf mardi	11h45-14h45	16h00-19h00
Mardi	12h45-14h45	16h00-19h00

²⁶ En ce sens notamment qu'elles n'ont pas de revenu et ou de logement fixe.

6.3.6. Ressources

Le budget total est estimé à CHF 980'000.²⁷ Voir annexe 2 : budget de l'ECS. Le coût des aménagements nécessaires dans les locaux de la Fondation ABS est estimé à CHF 100'000.- et l'équipement de l'ECS (ventilation, tables, chaises, etc.) à CHF 30'000.-. L'impact sur le budget de la Ville est présenté plus loin (chapitre 9. *Conséquences financières*).

La gestion de l'ECS requiert en permanence 4 collaborateurs-rices. 6.3 équivalents plein temps (EPT) sont nécessaires à cet effet (voir annexe 3).

6.3.7. Sécurité

Avec l'ouverture de l'ECS, la Fondation ABS devra bénéficier de la présence d'un agent de sécurité pendant toutes les heures d'ouverture, en mesure d'intervenir à l'ECS, au Passage et à la Terrasse. L'agent de sécurité peut également détecter des difficultés survenant aux abords immédiats et les signaler à la Fondation ABS elle-même, au Service social ou à la Police.

L'ECS ne sera pas une zone de non droit. Les questions de sécurité y compris une certaine tolérance pour le micro-deal strictement liée aux impératifs de la réduction des risques et méfaits telle que prévue à l'article 1a lettre c de la LStup (réduction des risques et aide à la survie) devront faire l'objet d'une convention avec la police, convention dont le principe a été approuvé par la commission d'éthique de cette dernière.

6.3.8. Conditions d'accès

Toute personne majeure dépendante d'une drogue consommée par injection, inhalation ou sniff pourra se présenter à l'ECS. Comme elle le fait pour tous ses usagers, la Fondation ABS mettra en place un système d'identification dans le cadre d'un entretien obligatoire lors de la première visite. La fondation vérifiera que l'utilisateur fait bien partie du public cible et recueillera certaines informations : âge, lieu de résidence, nationalité, provenance et statut, état de santé, habitudes de consommation, notamment.

Des conditions d'accès plus restrictives pourront cas échéant être décidées notamment si l'on devait constater la venue régulière de consommateurs en provenance d'autres cantons ou de France voisine.

A priori donc, l'ECS s'inscrit dans le dispositif à bas seuil de la Ville, bas seuil en ce sens, notamment, qu'il n'est pas nécessaire d'établir ou même de décliner son identité, et qu'aucun dossier n'est ouvert au nom de l'utilisateur. D'éventuelles dérogations aux règles du bas seuil ainsi que l'introduction de critères sélectifs ne sont à envisager qu'en cas de réelle nécessité, sur la base de faits et données avérés démontrant un « tourisme ».

6.3.9. Tableau de bord

La Fondation ABS tiendra un tableau de bord ou monitoring de la fréquentation de l'ECS, sur la base des informations fournies lors de l'entretien d'entrée (voir ci-dessus, chapitre 6.3.8. *Conditions d'accès*) ainsi que d'autres données statistiques (fréquentation, évolution des modes de consommation, etc.). Les diverses données à recueillir seront précisées avec l'IUMSP, cet institut étant en charge de l'évaluation.

Le tableau de bord sera régulièrement présenté au groupe de pilotage et d'accompagnement (voir ci-dessous chapitre 6.3.10.) qui pourra préconiser des mesures d'ajustement.

6.3.10. Groupe de pilotage et d'accompagnement

La Municipalité souhaite que l'ECS soit accompagné par un groupe de pilotage (phase pilote) et d'accompagnement (au-delà de la phase pilote, en cas de pérennisation), auquel elle demandera de suivre la mise en œuvre et le déroulement du projet et de se saisir de toute difficulté éventuelle et de lui recommander les mesures d'ajustement éventuellement nécessaires. Le groupe d'accompagnement s'assurera notamment que l'ECS atteint bien les buts fixés par le présent préavis, qu'il n'attire pas des consommateurs en provenance

²⁷ Pour comparaison, l'ECS de Genève coûte CHF 1'253'000.- par an.

d'autres régions ou pays, qu'il ne donne pas lieu à des nuisances qu'auraient à subir le voisinage immédiat, notamment. Le groupe sera réuni et présidé par le service social de Lausanne, qui rendra régulièrement compte auprès de la Direction concernée et de la Municipalité²⁸.

La composition du groupe sera la suivante :

- le/la responsable du dispositif addictions du Service social Lausanne (président-e) ;
- le/la directeur-riche de la Fondation ABS ;
- un-e représentant-e de la Police de la Ville de Lausanne ;
- un-e représentant-e de l'Association du quartier du Vallon ;
- un-e représentant-e du Service cantonal de la santé publique ou de l'Office du médecin cantonal ;
- un-e représentant-e du Centre St-Martin ;
- un-e représentant-e de la Fondation du Levant.

6.4. Diminution des nuisances liées à la consommation dans l'espace public

Comme indiqué au chapitre 6.3., l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé doit aussi permettre la diminution des scènes de la drogue dans l'espace public ainsi que du matériel usagé abandonné que l'on trouve souvent à proximité. L'ouverture de l'ECS dans une politique cohérente des quatre piliers se devra donc d'être bien coordonnée avec l'activité répressive du Corps de police. Pour la Municipalité de Lausanne, l'ouverture de l'ECS doit impérativement s'accompagner d'une diminution importante des nuisances découlant aujourd'hui d'une consommation se déroulant en partie dans l'espace public. Dans le cadre de son programme pour la législature 2016-2021 et dans le prolongement de son plan d'action de sécurité publique 2015-2016, la Municipalité précisera le dispositif sécuritaire et les missions confiées à la police en lien avec l'ouverture d'un ECS.

7. Les jobs à seuils adaptés

7.1. Qui se drogue et pourquoi ?

Les consommateurs de drogues faisant partie des populations pauvres et vulnérables sont, le plus souvent, des personnes fragilisées par une trajectoire de vie difficile. La moitié d'entre elles fait état d'abus sexuels dans l'enfance ou l'adolescence, la plupart évoque des ruptures affectives ainsi que des échecs scolaires ou professionnels. Les intéressés se sentent souvent différents, isolés, marginalisés. Ils n'ont pas bénéficié de la reconnaissance, du soutien, des repères, du cadre, dont chacun a besoin pour se construire, occuper sa juste place dans la société. La consommation régulière et conséquente de drogues est le plus souvent une automédication tendant à lutter contre une angoisse taraudante, qui parfois s'ajoute, ou fait suite (le cas échéant avec d'autres produits), à une médication prescrite. Mais cette consommation entraîne le plus souvent une dépendance, qui ne fait qu'exacerber la honte et la désocialisation. Le manque peut être tel que les intéressés commettent des délits, y compris envers ceux qu'ils aiment, pour se procurer de quoi financer leur consommation. Incapables de travailler et de subvenir à leurs besoins, trahissant leurs proches, ils vivent une perte presque totale de l'estime d'eux-mêmes, laquelle accroît encore le besoin de consommation de psychotropes.

7.2. Redonner une place, proposer un travail

Une consommation moins problématique (voire l'abandon de toute consommation) n'est cependant envisageable qu'à travers une action portant sur les souffrances et les maux qui sont à l'origine de celle-ci. Mais initier un tel travail sur soi demeure très difficile en l'absence de toute raison de croire en une réelle possibilité de trouver tout de même sa place, de ne plus être abusé, stigmatisé, discriminé, mais au contraire enfin reconnu et soutenu.

²⁸ La même organisation avait été mise en place pour le projet pilote de la Terrasse.

Il s'agit d'accueillir non pas un « toxicomane »²⁹, un « marginal »³⁰ ou un « malade » (la consommation de psychotropes n'est au demeurant pas à proprement parler la maladie, mais un traitement de celle-ci, aussi inadéquat fut-il dès lors qu'il n'opère, au mieux, que sur les symptômes³¹), mais une personne à part entière, qui souffre, assurément, mais qui souffre particulièrement du regard, sinon du jugement, porté sur elle et de la mise à l'écart que ce regard implique ou génère. Il s'agit d'offrir une relation qui, sans ignorer ni même minimiser la réalité d'une consommation problématique et de ses conséquences, n'en demeure pas moins une relation interpersonnelle. Il s'agit d'offrir des opportunités de prendre sa place, et d'exister avant tout comme une personne à part entière, au regard des autres, en dépit de la consommation et des faiblesses ou des manquements qu'elle entraîne. Cela peut passer par une pratique sportive ou culturelle en équipe, un échange dans un groupe d'art-thérapie, ou mieux encore ... un travail.

7.3. *Le concept des « jobs à seuils adaptés »*

Une activité rémunérée permet de sortir d'un désœuvrement dommageable, de renouer le lien social, de retrouver l'estime de soi à travers une utilité sociale retrouvée. Le Service social Lausanne propose à cet effet le concept de « jobs à seuils adaptés » : ce n'est pas la personne qui doit s'adapter à l'emploi, c'est l'emploi qui s'adapte à la personne³². Il a défini les trois seuils suivants :

1. la personne vient travailler quand elle veut et quand elle peut, sans engagement aucun ;
2. la personne vient travailler quand elle veut et quand elle peut, mais elle prend un engagement concernant la durée et l'horaire de travail – qui tient compte des besoins de l'entreprise ;
3. la personne travaille au moins à mi-temps, selon un horaire convenu.

7.4. *Principales caractéristiques du projet*

Considérant que la plus grande partie des personnes concernées sont au bénéfice du revenu d'insertion (RI), le Service social a proposé le concept des jobs à seuils adaptés au Département de la santé et de l'action sociale. Ce dernier est entré en matière et, dans le cadre des mesures d'insertion du RI, un projet a été confié à la Fondation Mère Sofia, qui lui permettra d'étendre et de diversifier sa prestation Macadam.

Les personnes travaillant dans le cadre des jobs à seuil adaptés sont au bénéfice d'un contrat de travail oral au sens du Code des obligations et salariées. Une franchise sur le salaire est admise si celui-ci doit être complété par le RI, selon le principe d'incitation au travail³³. Dans la règle le salaire est de CHF 15.- net de l'heure.

Le Service social Lausanne a par ailleurs effectué des démarches auprès d'autres entités, notamment Lausanne Région, pour obtenir un financement complémentaire et permettre l'extension du programme aux personnes qui ne sont pas au RI. Il assure également le lien avec divers services de l'administration afin de créer des jobs (par exemple, en été, avec le Service des parcs et domaines : reconstruction des murs en pierre sèche autour des alpages de la Ville) ainsi que d'autres institutions telles que la Fondation du Levant.

Le projet de jobs à seuils adaptés « Macadam 3 seuils » organisé et géré par la Fondation Mère Sofia, ainsi que le catalogue des jobs à seuils adaptés proposés par les institutions et services partenaires dans le cadre de ce projet se trouvent en annexe 4.

²⁹ « Toxicomane » signifie qui a la manie des produits toxiques. Or les consommateurs ne recherchent évidemment pas la toxicité, mais des effets qu'ils perçoivent comme thérapeutiques (analgésiques par exemple).

³⁰ Est « marginal » celui qui se trouve en dehors des marges définies par les autres ... qui les ont tracées de manière à se trouver, eux, à l'intérieur de celles-ci.

³¹ Il en va de même, au demeurant, des traitements dits de substitution.

³² Une telle démarche n'eût pas été nécessaire il y a 40 ou 50 ans. C'est la disparition des emplois à « faible valeur ajoutée » (notamment suite à leur délocalisation dans des pays où la « main-d'œuvre » est avantageuse) qui la rend nécessaire aujourd'hui, si l'on entend bâtir une société inclusive.

³³ Une franchise représentant la moitié des revenus provenant d'une activité lucrative, à l'exception des gratifications, 13ème salaire ou prime unique, est accordée au requérant, à son conjoint, à son partenaire enregistré ou concubin. Cette franchise s'élève à CHF 200.- maximum pour une personne seule et à CHF 400.- maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Dès le mois de mai 2016, un camping-car se rend à la place de la Riponne cinq jours par semaine, pendant deux heures. Avec le concours de la Fondation Le Relais et de l'équipe de l'Espace du Service social, les jobs sont proposés aux usagers.

Ainsi les personnes les plus marginalisées peuvent-elles désormais s'inscrire pour une activité créative, culturelle, sportive, ou pour un travail salarié et socialement utile – mais toujours selon leurs forces, disponibilités et intérêts. A travers cette activité, elles renouent avec les autres et plus encore avec elles-mêmes. Dans les lieux où elles sont reçues en tant que personnes à part entière, elles recouvrent lien social et estime de soi. Peu à peu, l'automédication psychotrope est moins nécessaire, la perspective de pouvoir abandonner la consommation ou à tout le moins la réduire à un niveau non problématique se dessine, une thérapie peut être envisagée.

8. Résumé

Le schéma suivant résume la politique communale de la drogue telle qu'actualisée par le présent préavis. L'ECS est au service de deux des objectifs de cette politique. Les nouvelles mesures sont en gras. Le schéma ne comprend que le dispositif lausannois, dont on rappellera qu'il complète le dispositif cantonal et les mesures que ce dernier comprend dans les domaines de la thérapie notamment, en particulier le Centre St-Martin.

Les risques liés à la consommation de drogues pour les consommateurs vulnérables et pour la consommation en général sont maîtrisés
La ville contribue à l'insertion des consommateurs vulnérables

<p>Objectif 1</p> <p>Les consommateurs vulnérables bénéficient des mesures sanitaires et sociales nécessaires à la réduction des risques et méfaits de leur consommation</p>	<p>Objectif 2</p> <p>Les consommateurs vulnérables peuvent participer à des programmes d'insertion favorisant le recours à la thérapie</p>	<p>Objectif 3</p> <p>Il n'y a pas de scènes de la drogue dans l'espace public ou privé. D'éventuels rassemblements résiduels sont strictement encadrés.</p>	<p>Objectif 4</p> <p>Les actions de prévention par la visibilité des forces de l'ordre et la répression des infractions à la LStup se poursuivent</p>
<p>Application à Lausanne du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles (Distribus, Passage, Automate)</p> <p>Couverture des besoins vitaux (Passage)</p> <p>Accueil de jour (Terrasse)</p> <p>Espace de consommation sécurisé</p>	<p>Programme d'activités sportives et culturelles</p> <p>Jobs à seuils adaptés</p>	<p>Instance de pilotage opérationnel</p> <p>Actions de prévention, d'assistance et de médiation dans l'espace public</p> <p>Espace de consommation sécurisé</p>	<p>Application du règlement général de police</p> <p>Définition d'une politique de sécurité publique et de lutte contre le trafic de stupéfiants prenant en compte l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé.</p> <p>Adoption du nouveau plan d'action de sécurité publique dans le cadre du programme de législation.</p>

9. Conséquences financières

Les mesures proposées par le présent rapport-préavis relèvent de divers financements :

9.1. Espace de consommation sécurisé

1. L'exploitation de l'ECS élargera au budget de la Ville, pour le montant déjà cité de CHF 980'000.-. Si la Ville peut envisager une telle dépense, c'est que les négociations financières conduites avec l'Etat de Vaud dans d'autres domaines progressent favorablement et permettront de compenser le coût de l'ECS. Ainsi par exemple : l'Etat finance la totalité des coûts des hébergements d'urgence dans les autres régions du canton et seulement la moitié à Lausanne ; les autorités cantonales admettent la nécessité de corriger cette inégalité de traitement. De même, le Point d'Eau est-il entièrement financé par la Ville alors que, pour la partie soins au moins, il s'agit normalement d'une tâche cantonale, la surveillance incombant en principe au service cantonal de la santé publique ; là encore les autorités cantonales admettent la nécessité d'une participation financière substantielle.
2. Pour les travaux d'aménagement, la Fondation ABS présentera une demande à la Loterie Romande.

9.2. Jobs à seuils adaptés

1. Pour les bénéficiaires du RI, les jobs à seuils adaptés sont financés par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) dans le cadre du budget des mesures d'insertion sociale.
2. Pour les autres usagers, notamment les bénéficiaires d'une rente AI, ils sont financés par Lausanne Région et par la subvention du service social à la Fondation Mère Sofia.
3. Des contributions de fonds publics et privés seront également sollicitées.

Ainsi le nécessaire a été fait pour que les coûts liés aux mesures d'amélioration de la politique communale en matière de drogues soient compensés par des mesures prises dans d'autres domaines de la politique sociale ou pris en charge par d'autres collectivités.

10. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2016/41 de la Municipalité du 2 juin 2016 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver les objectifs de la politique communale en matière de drogues tels que présentés dans le présent préavis ;

2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de CHF 25'000.- pour le projet des jobs à seuils adaptés, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget 2016 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, compte 5113.365 « Subventions à des institutions privées » - Fondation Mère Sofia : CHF 25'000.-.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

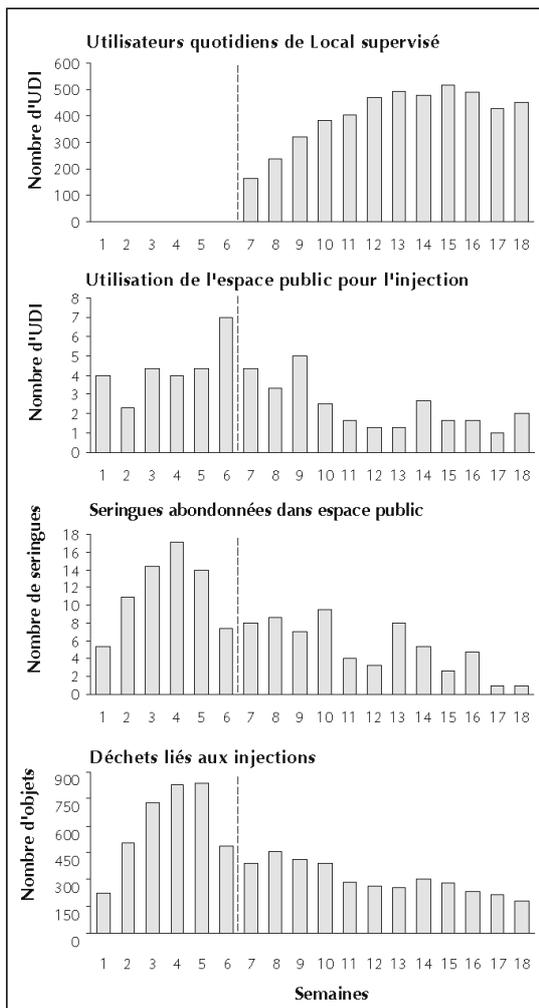
Annexes

1. Evaluation de l'expérience suisse et internationale des espaces de consommation de drogues
2. Budget de l'ECS
3. Calcul des équivalents plein temps (EPT)
4. Projet de jobs à seuils adaptés « Macadam 3 seuils » et catalogue des jobs à seuils adaptés

Annexe 1

Evaluation de l'expérience suisse et internationale des espaces de consommation de drogues

Les résultats de l'expérience des espaces de consommation de drogues, ouverts le plus souvent depuis de nombreuses années en Suisse et dans le monde, sont-ils conformes aux attentes ? Pour le déterminer, il convient, notamment, de comparer des villes avant et après l'ouverture d'espaces de consommation, autour de quelques indicateurs. A titre d'exemple, on peut citer le suivi qui a été mis en place par la Ville de Vancouver. Dans le tableau ci-dessous, la ligne pointillée verticale représente l'ouverture de l'espace ; on compare donc la situation prévalant durant les 6 semaines précédant et les 12 semaines suivant l'ouverture.



D'autres études comparables peuvent être citées. De manière générale, leurs conclusions sont favorables aux espaces de consommation. Dans le cadre de ce préavis, on peut évoquer les constats suivants :

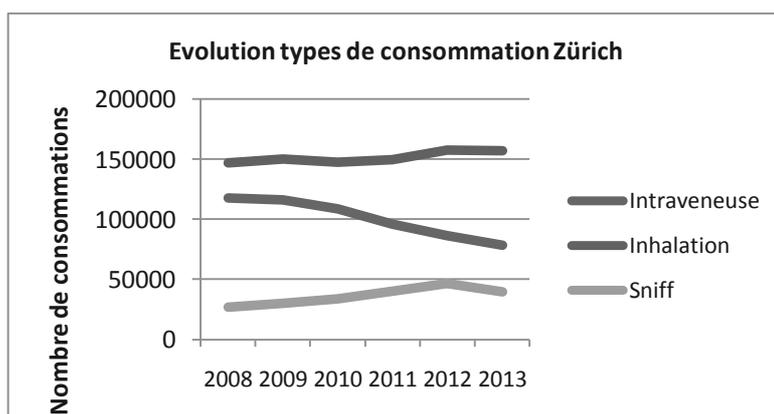
1. Là où ils sont ouverts, les espaces de consommation deviennent le lieu principal d'injection pour la plupart des consommateurs de drogues.³⁴

³⁴ Noël L, Gagnon F and al. 2009. Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée. Analyse critique de la littérature. Québec : Institut national de santé publique. P.64

2. Une analyse sur la pertinence des espaces de consommation montre que leur fréquentation est associée à des changements positifs en matière d'injection, et ceci surtout parmi ceux qui les utilisent régulièrement.³⁵
3. L'étude des usagers d'un espace de consommation au Canada montre que³⁶ :
 - 75% ont modifié leurs pratiques d'injection
 - 80% s'injectent moins de façon précipitée
 - 71% s'injectent moins dans les lieux publics extérieurs
 - 56% jettent moins leurs déchets dans des endroits inappropriés
 - 37% réutilisent moins leur seringue.
4. Une autre étude montre que l'ouverture d'un espace de consommation a été associée à une augmentation de 9% de personnes entrant en traitement de leur dépendance.³⁷ 18% ont commencé un programme de désintoxication au moment du suivi.³⁸
5. L'étude d'un autre espace de consommation en Hollande montre des résultats similaires³⁹ :
 - 83% utilisent moins de drogues en public
 - 13% font moins usage de drogues
 - 49% font plus attention à leur hygiène
 - 30% font plus attention à leur condition physique
6. Une autre étude en Allemagne montre que 40% consomment moins en public et 50% sont plus soucieux de la propreté entourant l'injection.⁴⁰
7. Des études ont également été menées en Suisse. L'Office fédéral de la santé publique a mis en place en 2000 la norme qualité QuaThéDA (Qualité, Thérapie, Drogue, Alcool) ainsi que des instruments de mesure de satisfaction des clients QuaThéSI (Quality Therapy Satisfaction Instrument). Une enquête QuaThéSI pour les espaces de consommation de la Ville de Zürich met en évidence des résultats très satisfaisants. La majorité des usagers fait état d'une amélioration de sa situation sociale et sanitaire et d'une diminution de ses comportements à risque, notamment.

Ainsi les études disponibles en Suisse et à l'étranger montrent-elles un impact positif aussi bien pour la population en général que pour les consommateurs en particulier. Leurs conclusions sont par ailleurs corroborées par les constats empiriques des acteurs.

On relèvera enfin que, de manière générale, les usagers des espaces de consommation tendent à adopter des pratiques à moindre risque, le recours à l'injection diminuant au profit de l'inhalation et du sniff.



³⁵ Noël L, Gagnon F and al. 2009. Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée. Analyse critique de la littérature. Québec : Institut national de santé publique. p. 30

³⁶ Petrar, S., Kerr, T., Tyndall, M.W., et al. 2007. Injection drug users perceptions regarding use of a medically supervised safer injecting facility. *Vancouver : Addictive Behaviors* 32 1088-1093

³⁷ Wood, E., Tyndall, M.w., Zhang, R. et al. (2007) Rate of detoxification service use and its impact among a cohort of supervised injecting facility. *Leeds : Society for the Study of Addiction*. 102(6), 916-919.

³⁸ Wood, E., Tyndall, M. et al. (2006). Attendance at supervised injecting facilities and use of detoxification services. *Massachusetts Medical Society. New England Journal of Medicine*, 354(23), 2512-2513

³⁹ van der Poel, A., Barendregt, C., van de Mheen, D. (2003) Drug consumption rooms in Rotterdam: an explorative description. *S. Karger AG, Basel : Eur Addict Res*, 9(2), 94-100.

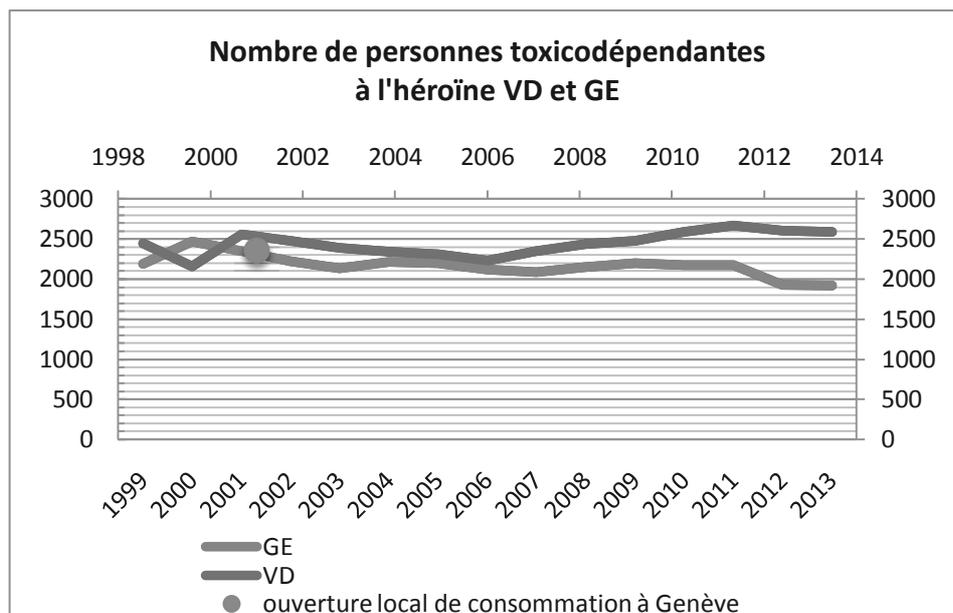
⁴⁰ Zurhold, H., Degkwitz, P., Verthein, U., et al. (2003) Drug consumption rooms in Hamburg, Germany: Evaluation of the effects on harm reduction and the reduction of public nuisance. *Florida : Sage : Journal of Drug Issues*, Summer 2003, 663-688.

Il faut cependant prendre en considération le fait que, dans la plupart des villes, les usagers des espaces de consommation bénéficient également d'un *traitement au moyen de stupéfiants* au sens de l'article 3e) de la Loi sur les stupéfiants. Dans le cadre de tels traitements, l'usager n'a plus à tout sacrifier (son temps, ses ressources) pour l'acquisition du produit, il ne vit plus dans l'angoisse permanente du manque. Enfin, le produit est contrôlé de sorte que le risque d'overdose s'en trouve donc considérablement réduit. Ainsi l'usager peut-il stabiliser sa situation, entreprendre une activité, voire suivre une thérapie en vue de réduire sa consommation ou même de s'en abstenir. De tels traitements existent dans le canton de Vaud (voir page 9), mais uniquement au moyen de méthadone en faveur des héroïnomanes.

L'impact d'un espace de consommation de drogues pourrait donc être moindre, s'agissant de la santé globale et de l'insertion socioprofessionnelle de ses usagers que dans d'autres cantons. En revanche, l'impact sur l'espace public devrait être comparable.

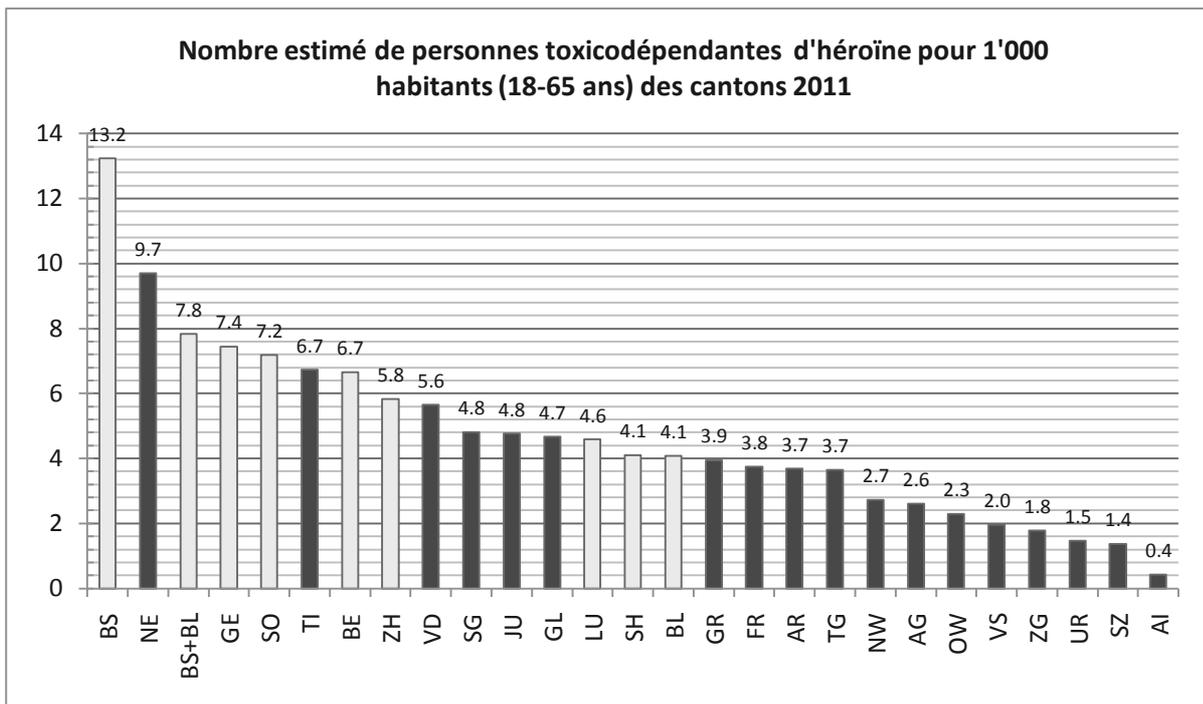
Impact de la réduction des risques sur la consommation de drogues

La réduction des risques liés à la consommation de drogues à travers des espaces de consommation sécurisés a-t-elle un impact sur la consommation de drogues ? Entraîne-t-elle, éventuellement, une augmentation de cette consommation par les consommateurs actifs ou encore une augmentation du nombre de consommateurs actifs ? Les chiffres à disposition montrent qu'il n'y a pas d'évidence en ce sens, au contraire. Ainsi l'ouverture du local d'injection à Genève en 2001 n'a-t-elle pas augmenté le nombre de personnes dépendantes de l'héroïne.



On peut même constater que ce nombre a baissé dans le canton de Genève alors que, dans le même temps, une augmentation est observée dans le canton de Vaud.

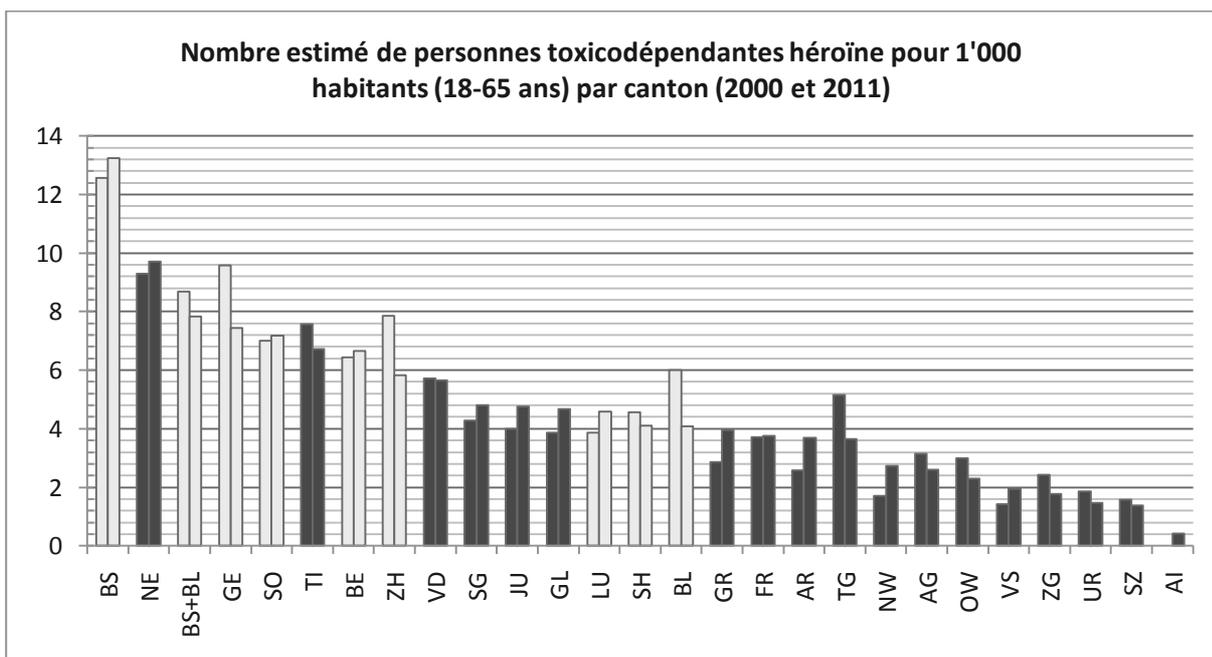
On observe encore que la proportion de personnes consommatrices dépendantes de l'héroïne pour 1'000 habitants n'est pas plus élevée dans les cantons disposant d'un espace de consommation.



En clair les cantons qui ont un local de consommation

Office fédéral de la statistique (OFS) et Office fédéral de la santé publique (OFSP), 2014. Site internet.

Ainsi le canton de Neuchâtel compte une plus grande proportion d'usagers de drogues que Genève ou Berne. Le canton de Vaud est au même niveau que le canton de Zürich. Le canton de Zürich possède une proportion moins importante d'usagers d'héroïne que les cantons de Neuchâtel et Tessin. Nous pouvons observer que les cantons de Zürich et Berne sont seulement à la 7^{ème} et 8^{ème} place derrière le canton de Neuchâtel et le Tessin. De même, Lucerne a une proportion moins importante que Vaud, Saint-Gall, Jura, Glaris. On peut donc affirmer que la présence de locaux de consommation ne constitue assurément pas une mesure d'encouragement ou de banalisation de l'usage d'héroïne. Les derniers locaux de consommation en Suisse ont été ouverts en 2001. L'évolution des consommateurs réguliers d'héroïne depuis cette date ne signale pas de tendance à la hausse.



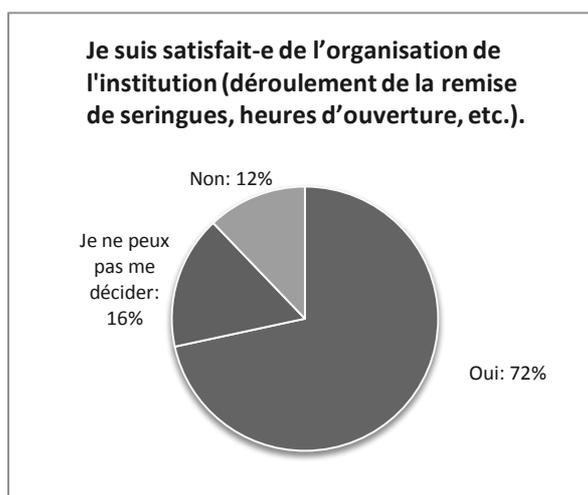
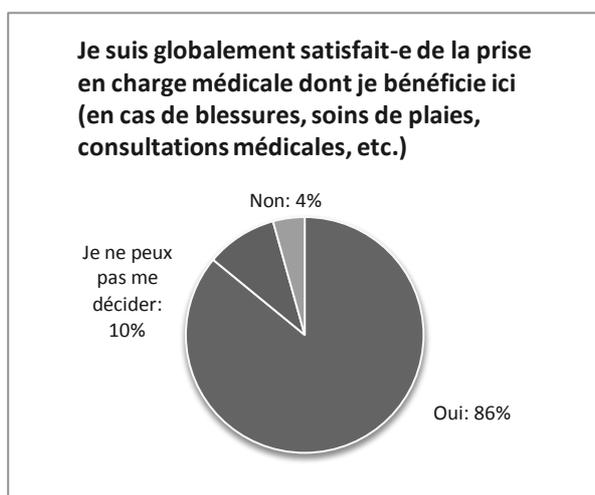
En clair les cantons qui ont un local de consommation.

La légère augmentation du canton de Bâle Ville, Soleure et Berne est comparable aux variations des autres cantons avec une baisse de plus de 2 personnes pour 1'000 pour le canton de Genève, Zürich et Bâle Campagne. Nous pouvons donc dire que les locaux de consommation n'ont pas encouragé ni banalisé la consommation de l'héroïne sur une période de 11 ans.

Voici encore le résultat d'une enquête QuaThéSI pour les espaces de consommation de la Ville de Zürich :

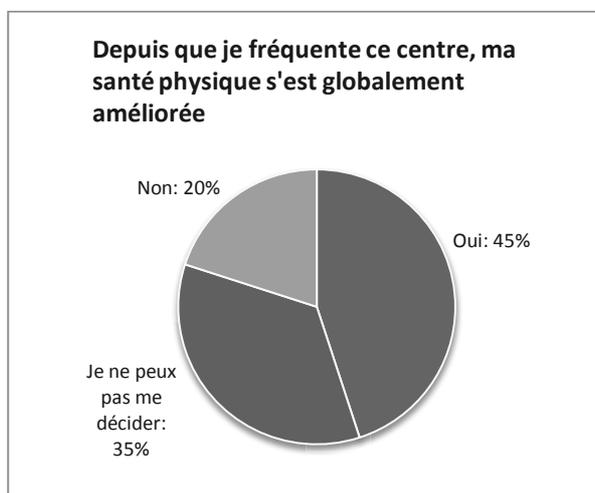
Organisation, soins, remise matériel stérile

Les usagers sont globalement satisfaits de la prise en charge dans les locaux de consommation sécurisés : 86%⁴¹ ainsi que de l'organisation semble en adéquation avec leurs besoins : 72%.



Évolution état psychique et physique

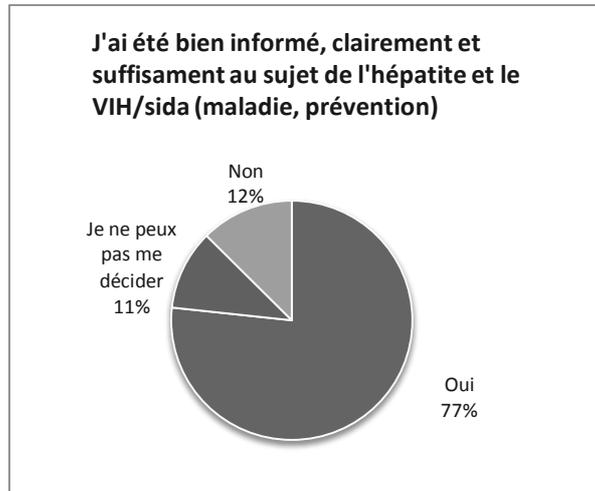
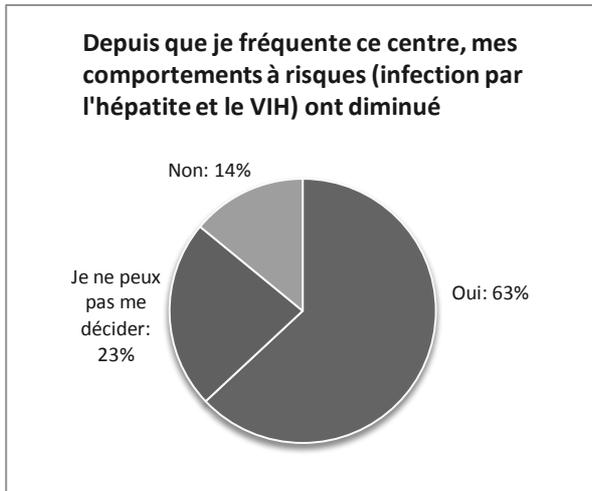
Ainsi une grande partie des usagers trouve que leur bien-être physique : 45% et psychique : 53% s'est amélioré en fréquentant les locaux de consommation sécurisés.



⁴¹ Les chiffres qui suivent sont tirés de Dickson-Spillmann Maria, Schaaf Susanne. (2014). Zufriedenheit der Klienten und Klientinnen in ambulante und stationäre Suchthilfe (QuaTheSI), Gesamtbericht der Erhebung. Zürich : Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung.

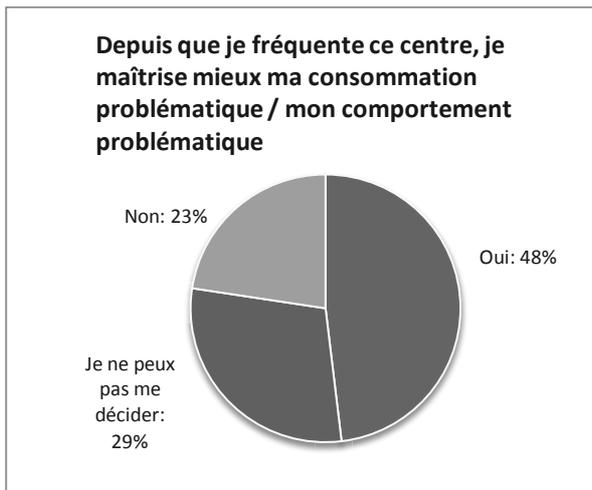
Réduction des risques HIV, hépatites

Au niveau de la réduction des risques par rapport à l'hépatite, le VIH et autres maladies et infections, une majorité des usagers déclare avoir reçu toutes les informations nécessaires : 77% et affirme avoir diminué leurs comportements à risques par rapport à ces maladies : 63%.

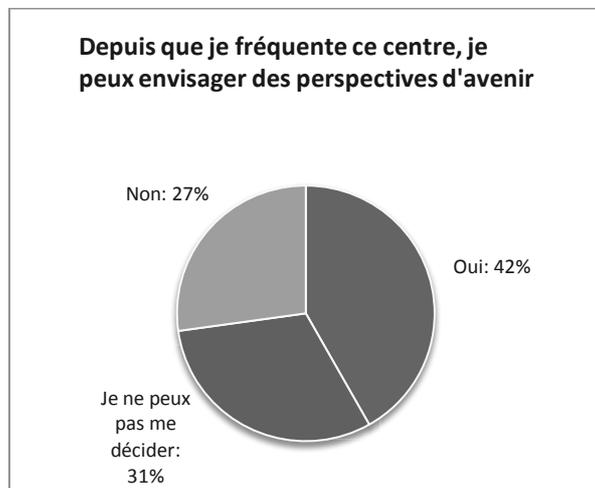
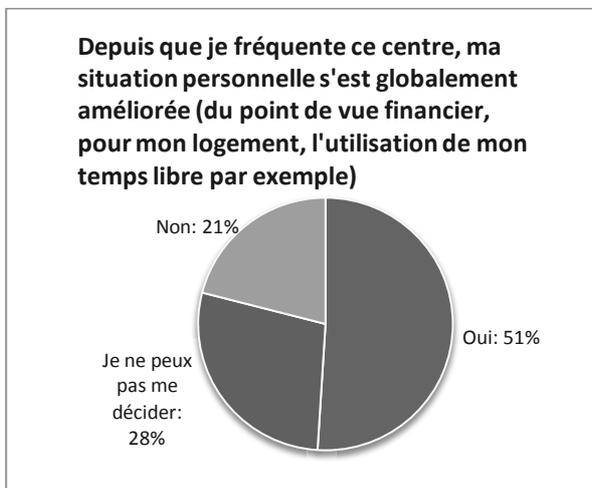


Réduction des risques : consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux

Nous observons également des effets au niveau de la réduction des risques pour une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux. 48% des usagers déclarent mieux maîtriser leur consommation problématique /comportement problématique. 47% assument mieux leurs obligations.



51% ont vu leur situation personnelle s'améliorer et peuvent envisager des perspectives d'avenir : 42%.



Annexe 2

Budget de fonctionnement l'espace de consommation sécurisé (source : Fondation ABS)

Total charges	en CHF	843'066
4 Charges directes d'exploitation		39'700
400 Frais de fonctionnement Direction et Administration		12'000
4040 Fournitures de bureau		2'000
4050 Impôts et taxes		1'000
4060 Frais de publicité et d'impression		5'000
4070 Frais de Conseil		1'000
4080 Frais d'assurances		2'000
4085 Frais bancaires et postaux		400
4090 Autres frais administratifs		600
410 Frais de fonctionnement Prestation consommation encadrée		27'700
4110 Loyer et charges des locaux (inclus dans les charges du Passage)		
4120 Frais de chauffage et d'électricité (inclus dans les charges du Passage)		
4130 Frais de télécommunication et sécurité		2'000
4140 Frais de nettoyage et d'entretien		2'000
4145 Frais d'entretien du véhicule		2'500
4150 Frais médicaux et soins		10'000
4160 Abonnement aux journaux		1'200
4190 Autres frais de fonctionnement		10'000
5 Charges de personnel		803'366
520 Charges salariales		645'980
5200 Salaires bruts Direction et Administration		50'000
5201 Salaires bruts Prestation consommation sécurisée		541'800
5209 Autres salaires bruts (remplaçant-e-s)		54'180
521 Charges sociales		138'886
5210 Charges sociales Direction et Administration		10'750
5211 Charges sociales Prestation consommation encadrée		116'487
5219 Autres charges sociales (remplaçant-e-s)		11'649
524 Frais de formation du personnel		10'000
5240 Frais de formation Administration		1'000
5241 Frais de formation Prestation consommation encadrée		9'000
528 Autres charges de personnel		2'500
5280 Autres charges de personnel Direction et Administration		500
5281 Autres charges de personnel Prestation consommation encadrée		2'000
529 Prestations de tiers		6'000
5290 Honoraires		2'000
5291 QuaThéDA		1'000
5299 Autres prestations de tiers		3'000
Total		843'066

A ce budget, il convient d'ajouter le coût d'un agent de sécurité, selon des modalités qui devront encore être convenues avec la Fondation ABS et avec Police. On peut ainsi estimer le coût total de l'ECS à CHF **980'000.-**.

Budget des transformations et de l'équipement – source : Fondation ABS

Budget estimé des travaux de transformation		CHF	CHF	CHF
Règle de calcul = Normes SIA				
Travaux de rénovation avec modification des locaux sans intervention statique	M ²	Min.	Max.	Estimation moyenne
Locaux de prestation « consommation encadrée »				
1. Hall d'entrée (réception – accueil – WC)	33	28'050	49'500	38'775
2. Espace consommation encadrée (locaux injection – inhalation – sniff), espace de soins	50	42'500	75'000	58'750
Total	83	70'550	124'500	97'525

Budget estimé de l'acquisition d'équipement		
1	4 tables + 4 tablettes + 4 chaises espace injection	800,00 Fr.
2	4 chaises + 1 table espace inhalation	600,00 Fr.
3	4 chaises + 1 table espace accueil	600,00 Fr.
4	1 bureau + divers rangements espace injection	1 000,00 Fr.
5	1 bureau + divers rangements guichet accueil	10 000,00 Fr.
6	Mobilier divers, plantes, miroir, accessoire	5 000,00 Fr.
7	Matériel informatique	3 000,00 Fr.
8	Ventilation espace d'inhalation	2 000,00 Fr.
9	Divers	7 000,00 Fr.
	Total	30 000,00 Fr.

Annexe 3 – Calcul des équivalents plein temps (EPT)

Personnel nécessaire						
	Horaires du personnel	Heures/j	Nb. de personnes	Jours/an	Heures totales	EPT
Tous les jours sauf mardi	11h30-15h00 16h00-19h30	7	4	313	8'764	
Mardi	12h30-15h00 16h00-19h30	6	4	52	1'248	
Total					10'012	6.3
Sécurité						
Tous les jours sauf mardi	11h45-14h45 16h00-19h00	6	1	313	1'878	
Mardi	12h45-14h45 16h00-19h00	5	1	52	260	
Total					2'138	

Annexe 4

Projet de jobs à seuils adaptés « Macadam 3 seuils » organisé et géré par la Fondation Mère Sofia

Le concept, en résumé

La Fondation Mère Sofia, avec le soutien de la Ville et du canton, développe sa structure Macadam Services et met sur pied des jobs à seuils adaptés en faveur de personnes en phase active de consommation selon ce modèle :

Seuil 1 (macadam express)	Possibilité de s'inscrire pour un petit job ponctuel ou d'obtenir des informations sur les structures destinées aux personnes toxicodépendantes via la permanence tenue dans un camping car à la place de la Riponne	L'accompagnement social est permanent
Seuil 2	Engagement au sein de Macadam Services pour une durée de 6 mois, avec un horaire de travail adapté à chaque situation	L'accompagnement social est ponctuel
Seuil 3	Renouvellement du contrat au sein de Macadam Services pour 6 mois supplémentaires avec un horaire de travail	Quasiment sans accompagnement social

Ce projet porte sur la valorisation de la personne et la reconnaissance de ses compétences. Tous les participants reçoivent en effet un salaire soumis aux cotisations sociales, (CHF 15.- net/h). La franchise de CHF 200.- est appliquée pour les bénéficiaire du RI.⁴²

Chaque participant reçoit également un certificat de travail à la fin de son engagement.

Le canton de Vaud (le SPAS) financera le salaire des personnes au bénéfice du RI. Pour les autres, le SSL accompagne la Fondation Mère Sofia dans la recherche de fonds et verse lui-même une subvention.

Dans ce projet, la Fondation Mère Sofia fonctionne comme une agence intérim à caractère social. Elle invite donc les institutions et les services de la ville de Lausanne qui auraient des petits jobs à proposer au sein de leur institution à les annoncer. La seule charge pour les institutions est liée à l'encadrement. Les petits jobs proposés par les institutions et les services seront insérés dans une base de données (consultable par la permanence tenue dans un camping car à la place de la Riponne).

Les intervenants sociaux (du Relais et du SSL) présents sur la place de la Riponne informeront et inciteront les usagers à approcher le camping car présent sur la place.

⁴² Une franchise représentant la moitié des revenus provenant d'une activité lucrative, à l'exception des gratifications, 13^{ème} salaire ou prime unique, est accordée au requérant, à son conjoint, à son partenaire enregistré ou concubin. Elle s'élève à Fr. 200.-- maximum pour une personne seule et à Fr. 400.-- maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant. Cela signifie qu'un bénéficiaire du RI qui perçoit un salaire peut conserver la moitié de son salaire, jusqu'à concurrence de CHF 200.- ou CHF 400.- au maximum, et se trouve donc avantagé par rapport à un bénéficiaire du RI qui ne travaillerait pas.

Catalogue des jobs à seuil adaptés proposés par les institutions et services dans le cadre du projet « Macadam 3 seuils »

Institution : SPort'ouverte

Titre	Description			En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Travaux d'utilité sociale dans le milieu naturel	Participation à l'entretien des sentiers de randonnées, des chemins piétonniers, et des zones naturelles de la commune de Lausanne ou dans le canton de Vaud. Aide aux tâches annuelles des associations et clubs du milieu de la montagne. Aide à la préservation du patrimoine rural de la commune de Lausanne (d'avril à octobre).		X	Clubs de randonnée et de ski (ski club de Lausanne, CAS section Lausanne, Piolet Club,...) Ville de Lausanne : parcs et domaines (SPADOM), alpage des Amburnex, etc.	6

Institution : Fondation Mère Sofia

Titre	Description			En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Brocante gratuite	Récupération et stockage de matériaux et meubles de récupération avec distribution gratuite ponctuelle ou sur rendez-vous pour les personnes au RI.		X	Déchetterie de Lausanne	
Macadam Services	Toutes tâches de bricolages, déménagements, débarras. L'idée serait de permettre à certains bénéficiaires de Macadam Express de se tester avant de se lancer dans une MIS du catalogue.	X			

Institution : Caritas-Vaud, Centre d'Appui Social et d'Insertion

Titre	Description			En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Jardins Urbains	Fabrication d'espaces à cultiver en divers matériaux, notamment de récupération. Cette activité peut être proposée au printemps ou en été. Elle peut être liée à un projet d'aide alimentaire pour un groupe de personnes, une/des associations. Dès lors, l'encadrement hors murs pourrait se faire par la structure bénéficiaire.		X		
Maisons à insectes	Composées entièrement de matériaux de récupération non traités (bois, bambou, canne à sucre, graminées, vieux pailleçons, pot en terre, briques alvéolées, pives, etc.), la fabrication de maisons à insectes a une fonction à la fois esthétique et écologique. Elle permet de développer sa		X	DiversCités Déchetterie Service parcs et domaines	

	conscience écologique, son intérêt pour la nature, son habileté manuelle et sa créativité.				
Aménagement d'espaces pour se relaxer et/ou pour pique-niquer	Remettre de la vie dans la ville, valoriser certains endroits, parcs pour que la population citadine ait envie de se retrouver dehors. C'est une façon de remettre en contact les gens, de recréer un sentiment d'appartenance, des communautés. Ceci peut être effectué avec du bois de palette.		X	Service parcs et domaines Le relais (atelier bois)	
Fabrication de ruches	Sur le même concept que la fabrication des maisons à insectes, la fabrication peut, en plus, déboucher sur tout ce qui tourne autour de l'apiculture et ainsi créer des produits « made in Lausanne » qui peuvent stimuler la population à avoir envie de participer à ces programmes, soit sous forme d'engagement bénévole, soit sous forme d'achat des produits.		X	DiversCités	
So'Livres'darité	Mise en place de boîtes à échange pour les petits objets que l'on ne veut plus ou des livres. Ces boîtes d'échanges peuvent habiller des poteaux, aller de la fabrication simple (cageot) à des formes pouvant donner une touche de couleurs au quartier et surtout favoriser l'échange et construire un sentiment de communauté.		X		
Visiter Lausanne autrement	Aider à briser les clichés et se sentir utile à la société. Inspiré du modèle brésilien né dans les années 2000 ou un sdf faisait visiter la ville, ce modèle a été repris en Europe, notamment à Copenhague. La proposition est de construire un tour de ville incluant un monde que le lausannois connaît pas ou peu, celui des marginaux. Ce tour de ville peut être accompagné de récit et également servir de support éducatif afin de mieux comprendre le phénomène de marginalisation.		X	Service de la culture Office du tourisme	
Mettre de la couleur dans la ville	Sur le même principe que les mosaïques géantes ou que les fresques dans les passages sous-terrain, peindre des escaliers de couleurs pour donner un élan positif et joyeux à certains endroits.		X	Service de l'urbanisme	
Jeux de société géants	Dessiner, dans des espaces publiques, des jeux de société géants afin de retrouver un plaisir de s'amuser dehors, une envie de partager cet amusement avec d'autres. Ceci peut également faire partie d'animation de fêtes.		X	Service de la culture Service de la jeunesse	
Atelier textile et buanderie	Se mettre en activité en donnant un « coup de main » dans une structure fournissant de l'aide directe à d'autres personnes en difficultés. Cette mise en activité devrait permettre, outre le sentiment d'appartenance et d'utilité sociale, de retrouver un rythme et une régularité, de retrouver un plaisir d'être actif et de recréer du lien social. Type d'activités : tri vestimentaire en fonction de la qualité et du type de vêtement. Mise en route des machines pour nettoyer le linge, étendre et repasser (si compétences, éventuellement petits travaux de réparations des vêtements possibles), aide à la préparation de commandes et éventuellement, participation à des actions de vente en direct selon les développements de Caritas (par exemple, vente dans les EMS).		X		3 *

*lorsque la régularité et l'endurance nécessaire et acquise, la personne pourrait envisager de rejoindre les équipes de bénévoles dans les diverses boutiques.

Institution : Atelier l'Eveil

Titre	Description			En partenariat avec	Nombre de places
		Existant	A créer		
Récupération et création	Demi-journées de nettoyage des bords du lac, récupération de déchets et création d'objets artistiques (sculpture, tableaux, land-art, etc.).		X		5 x 10
Stands au marché	Vente d'objets d'art et artisanat créés dans le cadre des ateliers de l'Eveil ainsi que d'autres mesures similaires (Caritas, etc.). Création de différents petits jobs : installation et montage du stand (1h), vente (tranches de 2h à 3h), démontage et rangements (1h).		X	Caritas, Rel'Aids, etc.	4-6 par jour
Campagne d'affichage pour associations	Service à destination des associations lausannoises : création d'affiches (peinture, sérigraphie, gravure) et affichage sur les panneaux libres prévus à cet effet. Différents petits jobs : la création des affiches (conception, réalisation, impression) ainsi que l'affichage.		X		
Décorations urbaines et peintures murale	Réalisation de peintures murales et autres décorations urbaines sur demande des services communaux et/ou de propriétaires privés. Différents petits jobs : conception, préparation, réalisation.		X		
Service vidéo	Réalisation de petits reportages, courts films promotionnels et/ou rapports annuels en vidéo pour associations et petites structures actives dans le domaine du social à Lausanne.		X		
Gestion du site internet « petits jobs »	Création, maintenance et mise à jour du site internet commun qui regroupe les « petits jobs ». Différents petits jobs réguliers : prises de vue (photographie), mise à jour du contenu, rédaction de textes, petits reportages, etc.		X	Tous les partenaires des « petits jobs »	
Animation dans des EMS	Animations diverses (danse, musique, contes, etc.) dans EMS ou divers autres foyers (enfants, jeunes délinquants, etc.).		X		
Soins pour animaux à domicile	Prestations de soins pour animaux : promenades de chiens, visites à domicile encadrées, « nourriture » (chiens, chats, petits animaux) ou « vacances » (chats, petits animaux), etc.		X		
Soins pour animaux dans un centre dédié	Créer un lieu supervisé où les particuliers peuvent amener leurs chiens pour la journée pendant leur travail/absence. Soins : balades, brossage, bains, etc.		x		
Soins pour animaux abandonnés et maltraités	Apporter des soins et s'occuper des animaux abandonnés ou maltraités, supervisés par un-e spécialiste en zoothérapie.		X		
Petits travaux et jardinage	Divers petits travaux de jardinage proposés aux particuliers et/ou dans le domaine public : arrosage, tondre le gazon, couper les haies, etc.		x		
Aide aux courses pour personnes à mobilité réduite	Aider des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, accidentées ou handicapées) à faire leurs courses (accompagner, porter les sacs, etc.).		X		

RDR design SA

Transformation d'un centre d'accueil en espace de consommation sécurisé pour personnes dépendantes de psychotropes

Place du Vallon 4 1005 Lausanne, 1005 Lausanne

LE PROPRIETAIRE

Sibilla Raphaël et Barbara
Tél. +41 79 873 83 97
raphael.sibilla@tresi9.ch

MAITRE DE L'OUVRAGE

Fondation ABS
Place du Vallon 4 Lausanne 1005
Tél. +41 21 311 11 15
abs@fondationabs.ch

ARCHITECTE

RDR design
Av. Dapples 54, Case postale 1286, 1001 Lausanne
Tél. +41 21 612 01 01 - Fax +41 21 612 01 91
architectes@rdr.ch - www.richterdahlocha.com



DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

ENQUETE

PLANS COUPES DEMOLITION-CONSTRUCTION

N° Affaire	2117	01			
Echelle	1:100	Modifications	Dessin	Date	Indice
Format	A1 = 84.1 x 59.4 cm	Modifications aménagement intérieur selon demande du service de la santé publique	apa	22.05.18	A
Dessin	apa				
Date	22.05.18				

LEGENDE

LEGENDE DEMOLITION / CONSTRUCTION

-  Eléments existants
-  Eléments nouveaux
-  Eléments à démolir

LEGENDE PROTECTION INCENDIE

-  signal de secours
-  sortie de secours
-  distance voie d'évacuation
-  durée de résistance au feu des éléments porteurs

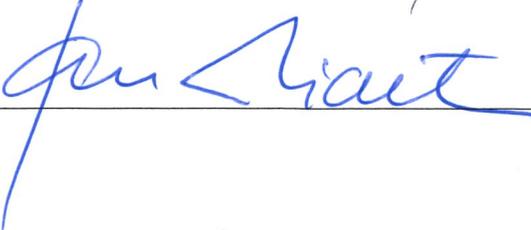
Le propriétaire

| 

Le maître de l'ouvrage

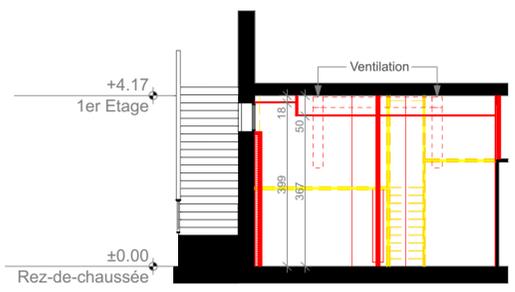
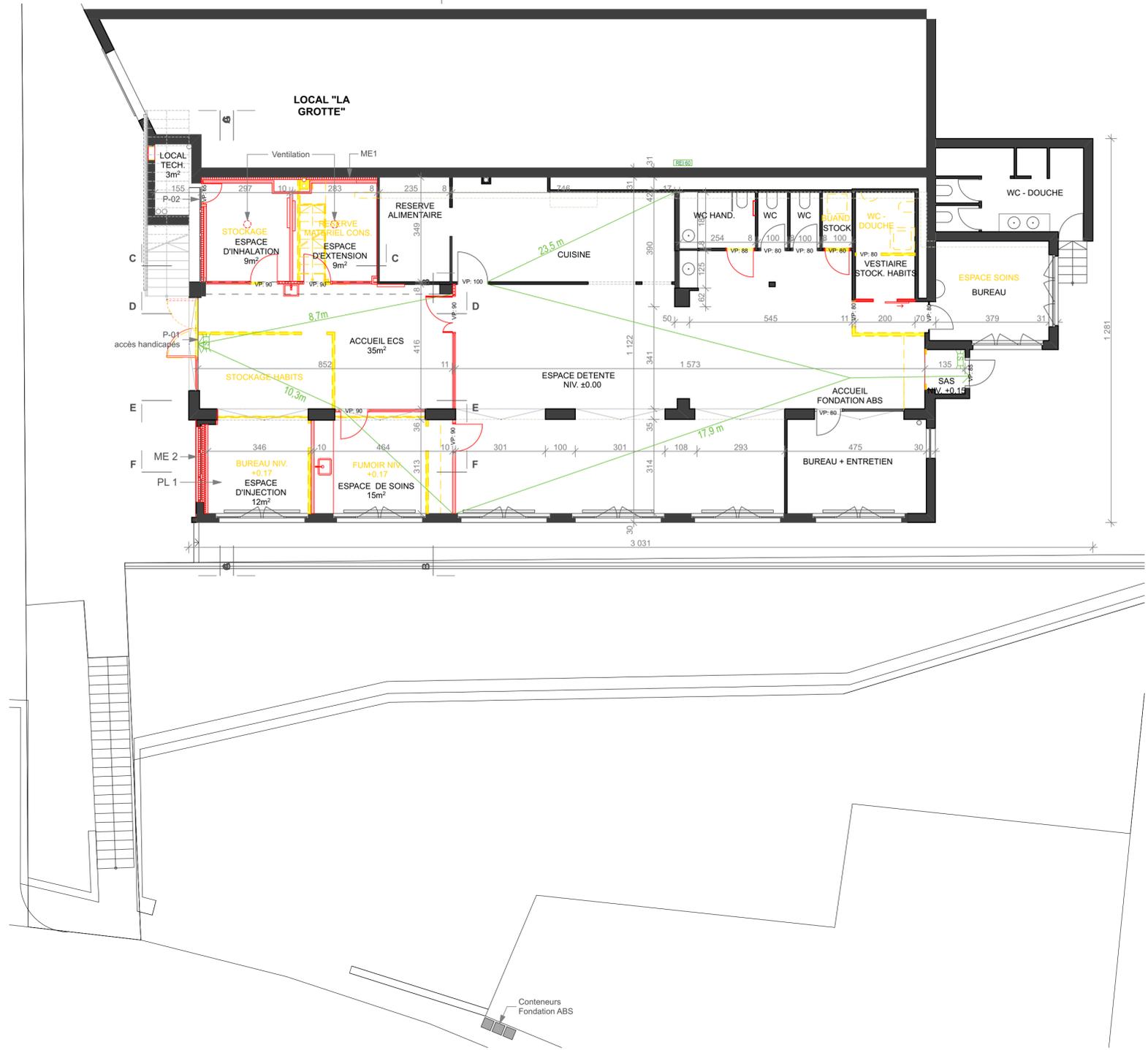
| Fondation ABS  

Les architectes

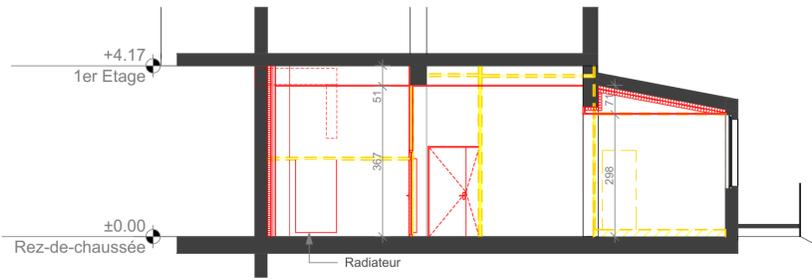
| RDR design SA 

Lieu et date

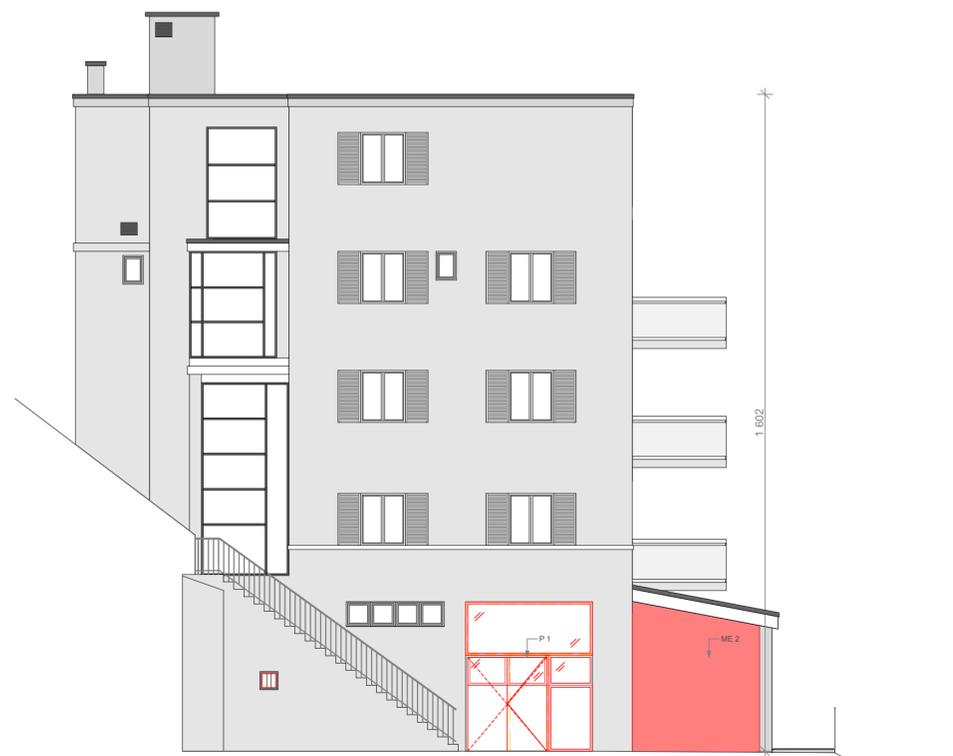
|



Coupe C



Coupe A



Façade Ouest